INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

ÊTES-VOUS SÛR DE BIEN ENTENDRE?

((TESTEZ GRATUITEMENT*))
VOTRE AUDITION

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU 021 963 43 43

ALAINAFFLELOU Acousticies MONTREUX Grand-rue 42

"Test non médical. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé règlementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE.





STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07 1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07 1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



Agence de Montreux Grand'Rue 3, 1820 Montreux T 021 965 30 45 www.yaudoise.ch

IDEAL LINE voir pages 9 et 18



SO Smart

CONNECTEZ VOTRE LIEU DE VIE





Confort

₹¶§°



Multimédia Ambiance

SHOWROOM

So Smart SA Route des Châtaigniers 8 1816 Chailly-sur-Montreux

CONTACT +41 21 965 22 44 welcome@so-smart.swiss www.so-smart.swiss

§)



CARLOS DA SILVA



CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE – CARRELAGE PIERRE NATURELLE PEINTURE – PLÂTRERIE – BÉTON AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 1815 CH-Montreux 1852 CH-Roche 021 960 14 46 www.cdasilvasa.ch info@cdasilvasa.ch

SOBBENTINO



Chauffage • Sanitaire • Solaire
Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER 021 943 23 41 079 321 01 01 sorrentinosa@sunrise.ch

Buderus technique de chauffage SA





Plus de 700 bières d'ici et d'ailleurs Commandez en ligne :

www.amstein.ch

Venez chercher votre commande au DRIVE-IN sans sortir de votre voiture!



Magasin ouvert au public

Z.I. La Veyre B2 1806 St-Légier 021 926 86 04

Lundi - Vendredi Samedi 8h00 - 12h00 9h00 - 16h00 13h30 - 18h30 NON-STOP



Eaux minérales, soft drinks, jus de fruits, bières, vins, spiritueux, gaz



Frédéric Kalbfuss

Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26 frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité: Info-Ville Sàrl, Case postale 293, 1820 MONTREUX, Tél. 079 210 59 49

E-mail: infoville@bluewin.ch Site: www.montreuxinfoville.ch Distribution: Poste de Montreux 2

Parutions: en 2021, 3 x papier - 2 x Internet.

N° 1 mars, 25 mars; N° 2 mai - internet; N° 3 juin, 19 juin;

N° 4 septembre, 14 septembre; N° 5 décembre, internet

Prochain numéro: 19 juin (papier)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces

par e-mail pour le N° 3: 1^{er} juin Mise en page et impression: Media f Montreux Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

www.montreuxinfoville.ch



EDITORIAL

26 ANS au service de la communauté

Montreux Info-Ville fait partie de la vie locale depuis 26 ANS. Plus besoin de présenter ce support indispensable à la vie d'une ville et de ses villages. Distribué par la poste à tous les ménages, y compris dans les boîtes «Pub interdite». Montreux Info-Ville est le partenaire idéal qui vous permet d'accéder simplement à l'information politique, économique, culturelle et sociale.

Montreux Info-Ville est également une revue que l'on ne jette pas tout de suite et sert bien souvent d'annuaire avec les commerces, restaurateurs, entreprises, artisans.

Depuis 26 ANS, nous nous efforçons de donner le maximum de qualité pour sa présentation ainsi que sa belle tenue.

Notre distribution gratuite nous demande également un investissement financier très important.

La situation COVID 2020 et 2021 a fortement perturbé les publications. Casino-Commerces-Restaurants fermés ont conduit à une forte diminution des annonceurs avec pour conséquence de graves soucis pour l'avenir. Montreux

Info-Ville est en danger sans soutien financier.

Les demandes faites auprès de l'aide à la presse pourtant promises par le Conseil Fédéral, auprès du canton, de la commune n'ont pas eu de réponses favorables. Aucune institution n'est entrée en matière pour une aide ponctuelle.

Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile de poursuivre les publications sans apport financier. Le compte IBAN: CH 12 0900 0000 1710 6360 1 apprécierait votre générosité. Merci.

Si le ciel ne t'aide pas, aide-toi toimême, mais...

Sans pleurnicher, nous vous demandons de favoriser nos annonceurs le plus possible. Merci.

Et encore merci justement à tous nos annonceurs pour leur soutien.

Espérant que la fin de ce cauchemar arrive à sa fin.

Courage à toutes et tous, le temps des muguets et des lilas arrive.

Jean-Claude Doriot, éditeur





Visitez notre magasin en ligne www.tabashop.ch



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 18 novembre 2020 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (entrée bâtiment A3, entrée principale)

Monsieur le Président Angelo Giuliano déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Je suis heureux de vous retrouver pour cette séance une nouvelle fois extra-muros en ce lieu qui nous permet de respecter les mesures sanitaires édictées par les autorités cantonales et fédérales.

Je salue la Municipalité in corpore, ainsi que Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je souhaite également la bienvenue au public et aux représentants des médias.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 78 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

<u>Présences:</u> 78 conseillères et conseillers sont présents. Un conseiller a annoncé son arrivée tardive.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Caroline Buff, Carolanne Feissli, Prisca Gaillet, Sandra Genier, Carole Grangier, Andrea Gremaud, Marlise Rebetez, MM. Stéphane Barbey, Stan Bosshard, Laurent Demartini, Bruno Femia, Emmanuel Gétaz, Francis Gonzalez, Patrick Grognuz, Alain Imhof, Franco Meichtry, Frank Peters, Christophe Privet, Olivier Raduljica, Benoît Ruchet.

Absent: M. Daniel Manzini.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACE-MENT:

 2.1 de M. Claudio Mammarella (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Michael Samuelian en remplacement de Monsieur Claudio Mammarella (SOC) démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de M. Michael Samuelian conformément à l'art. 66 LEDP.

Nous allons procéder à l'assermentation du nouveau conseiller selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie Monsieur Michael Samuelian de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS!

Lecture de l'article 6.

Monsieur Michael Samuelian est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre suppléant-e de la Commission des finances, en remplacement de M. Bassam Degerab (Verts), démissionnaire;

M. le Président

Pour le remplacement de M. Bassam Degerab, y a-t-il une proposition du groupe des Verts?

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Le groupe des Verts propose la candidature de Mme Réatrice Tisserand

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Béatrice Tisserand tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, Mme Béatrice Tisserand, vous êtes élue membre suppléante de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT:

4.1 relative au déroulement de la séance du 18 novembre 2020;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis

le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite;

 A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures

M. le Président

J'attire votre attention sur le fait que certaines informations sont notées en rouge, il s'agit de dates, de lieux et d'heures qui ont été modifiés par rapport à ce qui était inscrit sur l'ordre du jour de l'enveloppe du Conseil.

Merci de prendre note des nouveaux lieux et dates qui sont notés. J'attire aussi votre attention sur le fait que le lieu de réunion des commissions peut encore varier en fonction des impératifs liés aux mesures sanitaires.

4.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder: «Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune».

(Date de la commission: le mercredi 2 décembre 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux);

Présidence PLR: M. Olivier Müller

Membres: Mmes Zenia Boulat, Ida Rodman, MM. François Cardinaux, Sébastien Giovanna, Mario Gori, Anthony Huys, Tal Luder, Romain Pilloud, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Sébastien Giovanna: «Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées».

(Date de la commission: lundi 23 novembre 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux)

Présidence SOC: M. Mario Gori

Membres: Mmes Ruth Bär, Valérie Calderini, Carola Fastiggi, Bibiana Streicher, MM. Jean-Marc Forclaz, Sébastien Giovanna, Anthony Huys, François Pochon, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai six courriers à vous communiquer:

Le premier est un courrier du SID, le Syndicat des Pistes, adressé à Monsieur Laurent Husson, directeur de l'établissement scolaire de Montreux-Est, avec copie au Conseil communal. Le Président du SID, M. Jean-Claude Büchler, a expressément demandé à ce que ce courrier soit communiqué au Conseil.

Le second courrier est une pétition émanant de l'Association des Intérêts de Clarens au sujet du bâtiment sis à la Rue des Verges 2 à Clarens.

Lors de sa séance de 19h15, le Bureau a considéré qu'il n'y avait, à priori, pas lieu de nommer une commission pour examiner cette pétition, étant donné que son objet est en tous points identique à la motion de M. Sébastien Giovanna acceptée par notre Conseil lors de la séance du 7 octobre 2020.

J'ouvre la discussion sur cette prise de position du bureau. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je vais soumettre au vote la position du bureau.

VOTE

Celles et ceux qui acceptent de ne pas soumettre cette pétition à l'examen d'une commission, sont priés de lever la main:

La proposition est acceptée à la majorité moins 3 abstentions.

L'AIC sera informée par courrier de la décision du Conseil de ne pas nommer de commission sur cet objet.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Bassam Degerab, du groupe des Verts, en date du 26 octobre 2020.

Nous avons reçu un courrier de M. Wolfgang Martz, un ancien président de ce Conseil, daté du 3 novembre 2020.

Nous avons également reçu la lettre de démission de M. Francis Gonzalez, du groupe PLR, en date du 16 novembre 2020.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Stan Bosshard, du groupe PLR, en date du 17 novembre 2020.

Les sièges de M. Stan Bosshard, de M. Francis Gonzalez et de M. Bassam Degerab seront repourvus lors de la séance du mois de décembre.

6. COMMUNICATION DE LA MUNI-CIPALITÉ

6.1 relative à l'arrêt de la procédure d'élaboration du plan d'affectation (PA) « En la Curaz ».

Pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

3 motions, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

- «Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire» de M. Olivier Müller
- 2. «A quand une vélo-station à Montreux» Mme Bibiana Streicher

- 3. «Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux» de Mme Ruth Bär
- 2 postulats ont été déposés pour cette séance, le 1° sera développé pour la séance de décembre et le 2ème sera développé au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de:
- Pour un nouvel aménagement de la Grande Rue concerté et durable de M. Joe Filippone déposé pour la séance du mois de décembre 2020.
- Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30km/h de nuit de M. Nicolas Büchler
- 2 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de:
- «Sorties à ski des élèves de Montreux-Est» de M. Romain Pilloud
- «Coronavirus: Quelles mesures pour soutenir l'économie montreusienne?» de M. Olivier Müller

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML): «Pour que nos serres communales répondent aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement». (Rapp. M. Tal Luder);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts s'est trouvé emprunté face à cette motion. Nous saluons évidemment la démarche du motionnaire visant à ce que nos serres soient les plus respectueuses possible de l'environnement.

Cependant, le contenu de la motion en tant que telle ne nous convainc pas entièrement. Le motionnaire a décrit les serres communales comme vétustes et n'ayant absolument aucune efficacité thermique. Or la visite des serres et les explications techniques de la Municipalité ont convaincu la grande majorité des commissaires que ce n'était pas le cas. Certes, nous pourrions améliorer encore l'efficacité énergétique de ces structures, mais cela nécessiterait des investissements, qui, à notre sens, seront bien plus pertinents ailleurs.

L'efficacité énergétique de plusieurs bâtiments communaux doit être améliorée avant cela. Pour ces raisons, les membres de notre groupe voteront non, ou s'abstiendront, à la prise en considération de cette motion.

Nous pensons que le problème des serres montreusiennes réside davantage dans le nombre et le choix des plantes. Des économies d'énergies conséquentes seraient possibles en réduisant, au moins en dehors des quais de Montreux, le nombre de plantes exotiques que nous plantons chaque année, très gourmandes en énergie fossile.

Le climat montreusien permet déjà à de nombreuses essences locales sublimes de s'épanouir, il nous faudra peut-être réfléchir un jour à cesser de vouloir mimer la flore du Costa Rica.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je vous adresse les cordiales salutations du motionnaire qui ne peut pas être présent ce soir. Il estime que nos serres communales ne répondent pas aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement. Sa motion, ne vise pas à obliger la Municipalité à investir des millions de francs dans le budget déjà serré, c'est évident. Il estime que certaines installations mériteraient, pourquoi pas, l'une après l'autre sur une période de plusieurs années, des améliorations. Il y a également le choix des plantes qui devrait si possible être revu.

En acceptant cette motion, le Conseil communal donnera un signal, que «oui, nous aimons nos fleurs, mais en respectant la durabilité de nos actions».

Au nom du motionnaire, je vous invite à accepter cette motion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close

M. Tal Luder (UDC)

Conclusion, la majorité de la commission recommande de ne pas prendre en considération la motion de M. Emmanuel Gétaz.

- Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de cette motion à la majorité moins 4 OUI et 4 abstentions.
- 8.2 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Gaëtan Cousin (Verts): «Développer la possibilité du télétravail partiel pour le personnel communal». (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst)

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Claudine Borloz (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC est favorable au télétravail partiel, et ce d'autant plus vu la situation actuelle qui pourrait durer ou se représenter à l'avenir.

A la lecture du rapport, nous comprenons que, dès le mois de mars 2020, la municipalité s'est attachée à déployer un concept de télétravail afin de parer au plus urgent, ainsi que le déclare notre conseillère municipale Mme Gote.

Prochain numéro 2021 - 19 juin version papier tous ménages

MONTREUX INFO-VILLE

en 2021 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 25 mars distribution tous ménages No 3 – 19 juin distribution tous ménages No 5 – 14 septembre distribution tous ménages No 2 – mai No 4 – décembre en page sur internet en page sur internet

ALAINAFFLELOU

Acousticien

"AUJOURD'HUI, TOUT LE MONDE PEUT BIEN ENTENDRE"

Alain Affelm





VOTRE SECOND APPAREIL AUDITIF POUR 1CHF DE PLUS*

*Voir conditions en magasin. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé règlementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement la notice. Demandez conseil à votre audioprothésiste.

CENTRE AUDIO À MONTREUX

Grand-rue 42. Tél. 021 963 43 43

Nous constatons également que l'Administration générale de la commune a très bien géré la situation jusqu'à présent, que ses travaux sont en cours et qu'ils dureront jusqu'au printemps prochain. Pour terminer, nous relevons que, comme dit, la gestion du personnel est de la compétence de la municipalité.

Dès lors, ce postulat est-il vraiment nécessaire? Est-ce bien utile de faire travailler la municipalité à double sur un objet dont elle s'est déjà saisie?

Le groupe UDC considère que ce n'est pas le cas, et c'est pourquoi il ne soutiendra pas cette motion transformée en postulat.

Je vous remercie pour votre attention

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR salue que la motion ait été transformée en postulat.

Toutefois, pour sa majorité, le texte ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes. Les réponses apportées en commission démontrent que les services communaux ont déjà pris les mesures nécessaires.

Au final, si le postulat est accepté, la Municipalité pourra communiquer un règlement sur le télétravail, ce qui reste de sa pure compétence, et non celle du Conseil.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux libre soutiendra cette motion transformée en postulat même s'il tient à saluer le travail réalisé par la Municipalité et les différents services concernés.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de commission, nous avons eu d'intéressantes discussions relatées dans l'excellent rapport de notre collègue Mme Lauber Fürst. Comme l'auteur de la motion initiale, nous pensons que le télétravail doit être mis en place et encouragé au sein de notre Commune comme il l'est dans les collectivités publiques. Les mesures d'organisation sont de compétence municipale mais il est nécessaire que l'administration communale, par le relais de notre Conseil, comprenne que nous partageons les difficultés qu'elle peut rencontrer dans cette pratique du travail à distance.

Le télétravail remet en cause le concept d'un espace dans lequel les employés se regroupent afin de mener à bien le travail qu'ils doivent assurer. Des solutions doivent être proposées pour offrir plus de flexibilité aux salariés sans que les espaces professionnels et privés ne se confondent. On a besoin de renforcer la perception de bien-être et de sécurité sanitaire au sein des entreprises et des administrations. A court terme il n'y a pas de solution miracle mais cela ne doit pas nous empêcher de mener une réflexion sur la notion de travail et d'informatisation, à moyen et long terme.

Au nom du groupe socialiste, je me permets, mes chers collègues, de vous encourager à prendre en considération le postulat de Gaëtan Cousin.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il ne s'agit pas d'une intervention, mais d'une demande.

Étant donné les propos échangés et la force des groupes politiques, je demande à ce que les scrutateurs soient envoyés d'office lors du vote.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous nous réjouissons des mesures que la Municipalité a commencé à établir pour favoriser le télétravail, mais pour répondre à certains propos, selon lesquels ce serait faire doublon avec le travail qui est déjà fait, le signal de notre Conseil compte.

En acceptant ce postulat, nous montrerons que nous souhaitons que le télétravail survive à la crise sanitaire et que ce ne soit pas juste une mesure mise en place dans ce contexte particulier et qui sera par la suite, peut-être, abandonnée.

Que cela sera soutenu, encouragé, développé, quelles que soient les priorités futures et quelle que soit la composition de la Municipalité pour la prochaine législature.

Je vous invite à soutenir ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

En conclusion, c'est avec 9 oui et 1 non que la majorité de la commission recommande de prendre en considération la motion transformée en postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion transformée en postulat par 41 NON, 33 OUI et 0 abstention.

8.3 sur la prise en considération ou non de la motion de M. François Grand (PLR) et consorts: «Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac». (Rapp.: Mme Béatrice Tisserand);

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collèques.

Cette motion qui est transformée en postulat est pour moi une erreur de casting ou un fourre-tout électoral, c'est à choix.

Aujourd'hui, nous devons prendre l'ensemble des acteurs qui sont sur nos routes et sur nos quais, c'est-à-dire les piétons, les vélos, les motos, les voitures et surtout nos transports publics.

De plus, nous avons la chance d'avoir une commune qui est de haut en bas et de bas en haut et le long du lac. C'est donc l'ensemble du territoire montreusien qui doit être pris en compte et pas simplement une voie sur les quais.

Ce qui est dit dans le texte de notre rapportrice, c'est que quelques coups de peinture vont rassurer les cyclistes.

Nous ne devons pas raisonner comme cela, nous devons raisonner aujourd'hui en repensant l'ensemble de la mobilité et pas simplement quelques cyclistes.

L'idée de posséder un trajet plus droit montre, malheureusement, que ce qui est proposé là c'est simplement pour les cyclistes, point final.

Il faut retirer ce postulat et revenir en demandant à notre Municipalité une étude complète en tenant compte de l'ensemble des usagers de nos routes, trottoirs, quais, de manière à venir ici en ayant un projet qui soit réellement utile.

Je n'ai rien contre les vélos, mais je pense que cela vaut la peine et que nous ne pouvons pas nous limiter à cela, aujourd'hui nous devons réfléchir à l'ensemble de notre territoire.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML sera divisé sur ce postulat. Nous avons plusieurs points que nous souhaitons évoquer.

Le premier point concerne la gouvernance de cette séance, j'étais membre de cette commission est c'est au fur et à mesure de la séance de commission que nous avons appris qu'il y avait trois motionnaires dans la commission. J'estime que c'est quelque chose dont nous devons nous assurer, (une motionnaire était aussi présidente de cette commission), je pense qu'il serait bon dès le départ que tout soit clair et que nous évitions de donner la présidence à des motionnaires. J'ai aussi dû, pendant la séance, insister trois voire quatre fois pour qu'il y ait une déclaration d'intérêts qui soit faite. Je pense que nous devons, pour le bien de nos commissions, améliorer la gouvernance de ce genre de commission.

Ensuite, sur le fond, nous avons appris que M. le municipal Caleb Walther avait déjà un préavis en cours, qui attend l'avis de ses collègues de la Municipalité et qu'au niveau de la Municipalité plusieurs choses sont en préparation.

Nous avons également appris qu'il s'agit d'une question intercommunale et que les décisions appartiennent à la Municipalité. Nous avons aussi reçu l'indication qu'il y a le projet Rivelac.

Néanmoins, nous sommes attachés à la mobilité douce depuis toujours, mais si cette piste cyclable se fait, n'oublions jamais que la topographie de Montreux n'est pas celle de Vevey. Il n'y a pas milles façons de traverser notre commune.

Deuxièmement, pour le groupe Montreux libre, ce qui est important c'est de ne pas utiliser les quais pour ce genre de trafic. Pour nous c'est une condition que les vélos ne circulent pas sur les quais, nous savons qu'il y a du cyclisme de loisir, mais je pense que plus les gens profiteront d'être dehors, aussi avec la crise du COVID, plus les piétons devront se sentir en sécurité sur nos quais.

Ces pistes doivent aussi pouvoir être utilisées par tous les deux roues, nous ne pouvons pas nous imaginer que nous fassions une route rapide à 40km/h et que les autres deux roues doivent aller ailleurs, par exemple sur les quais.

Cette piste doit être créée pour tous les deux roues.

Il faut que chacun trouve sa place dans le domaine public, le vélo a son rôle, mais il y a également les transports publics, les transports individuels, les voitures, etc...

Vous êtes au courant que Montreux libre s'est beaucoup battu pour un plan de mobilité du 2m2c, pourquoi ne pas réfléchir à ce plan de mobilité en prenant en compte les cyclistes, afin de ne pas redoubler les études et là je suis la proposition de mon préopinant, ne faisons pas milles choses à la fois.

Le dernier point qui est très important pour nous c'est de maîtriser les coûts.

Montreux libre sera divisé sur cette question, mais continuera à soutenir la mobilité douce.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Comme Mme Lauber Fürst tient beaucoup à ce que nous déclarions nos intérêts, je suis membre de pro-vélo et cycliste.

Les Vertes et les Verts soutiendront la prise en considération de ce postulat. De manière générale, nous pensons qu'il faut, notamment pour des raisons écologiques, favoriser la mobilité douce et aussi les cyclistes, et toute mesure qui va dans ce sens doit être saluée. A ce sujet, le plan directeur cantonal note, en substance, que la création d'infrastructures sûres et attrayantes incite les usagers à se déplacer à pied ou à vélo et que cela est vrai pour les trajets accomplis par les écoliers et les autres pendulaires, pour les déplacements de la vie quotidienne, mais aussi pour le trafic lié aux loisirs et au fourisme.

L'aménagement proposé relierait les centres urbains importants, à savoir Villeneuve, Territet, Montreux, Clarens, la Tour-de-Peilz et Vevey.

Il est exact que, à certains endroits, il serait difficile de créer une piste cyclable, notamment par exemple à Clarens, à la hauteur de la rue du Port, et à l'avenue du Casino, mais cela ne doit pas nous empêcher d'avancer: il vaut mieux une réalisation imparfaite que rien du tout!

Nous lisons dans le rapport qu'un commissaire, Mme Lauber Fürst l'a redit, estime impossible de développer des voies cyclables sur notre territoire, accidenté. Nous nous permettrons de rappeler qu'il existe depuis un certain temps déjà des vélos avec assistance électrique et que, au surplus, la voie cycliste proposée concerne une portion plane du territoire.

Enfin, selon des propos cités dans le rapport, ce postulat mettrait la charrue avant les bœufs, parce qu'il faut commencer par une réflexion globale, c'est aussi ce qu'a dit M. Cardinaux. Notons d'abord que le projet d'agglomération Rivelac propose déjà une vue d'ensemble. Et, pour le dire de façon polémique: en tant que cycliste, je préfère une piste cyclable à une conception globale.

M. Pablo Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le groupe UDC a pris connaissance du rapport de la commission désignée et ne votera pas la prise en considération de cette motion.

En effet nous ne sommes pas contre le vélo, en tant que moyen de locomotion ou de loisir, par contre selon le chef de service des travaux publics, il est difficile d'avoir cette réflexion à Montreux au vu de la complexité du paysage, car le coût serait trop important.

Juste un petit clin d'œil pour vous annoncer qu'aujourd'hui, le mercredi 18 novembre 2020, j'ai passé à nouveau à la Rue du Pont en direction de Territet avec mon véhicule, je me suis senti obligé de faire remarquer poliment à un cycliste, avec fort accent Valaisan, qu'il roulait à contre-sens.

Je me rends compte que certains cyclistes ne sont pas attentifs au code de la route, alors qu'ils font partie intégrante de la circulation. Je vous remercie de votre attention et n'oubliez pas que la pratique du vélo est excellente pour la santé!

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà une proposition qui ne laisse personne indifférent, tant elle concerne un nombre important d'utilisateurs de la route cantonale traversant Montreux, la RC 780a pour les intimes. Mais quels sont donc les utilisateurs de cette RC 780a? Comme énoncé préalablement par mon collègue M. Cardinaux, il y a bien entendu en grande majorité les automobilistes, mais il y a aussi les transports publics, les autocaristes de passage ou en transit, les camions qui viennent livrer nos magasins, ainsi que les camionnettes, nous y voyons également des motocyclistes, des scootéristes, plus rarement des convois exceptionnels passent également par cet important axe et sans oublier bien entendu les très nombreux piétons qui la traversent en de multiples endroits dédiés et qu'il est d'usage de respecter, alors finalement qui aurait le plus le droit d'utiliser cet espace public que d'autres? Personne, puisque c'est bel et bien l'espace commun. C'est bien là que cette motion transformée en postulat me chiffonne, car elle entend imposer un mode de déplacement plus qu'un autre, à savoir le vélo.

Je n'ai bien entendu rien contre le vélo, ni le ping-pong, ni le foot et bien d'autres sports que je ne pratique pas, mais je ne peux accepter, dans l'intérêt général, qu'une minorité d'utilisateurs de la route cantonale imposent leur présence plus que d'autres usagers. Oui Mesdames et Messieurs, une minorité, et pour s'en persuader chacun peut prendre le temps de faire comme moi, un été, un dimanche après-midi de beau temps. Vous vous installez sur une de nos magnifiques terrasses de la Grande Rue et vous observez la circulation sur cette portion de route de notre RC 780a, le temps qui vous conviendra.

Pourtant avec des conditions météos idéales, le résultat est sans appel, le cyclotouriste est bel est bien un utilisateur minoritaire, en tout cas à cet endroit.

Pourquoi cette minorité d'utilisateurs veut-elle imposer sa présence sur cette route cantonale, par la volonté de mettre en place une voie cyclable rapide au détriment de tous les autres utilisateurs, mais également, et c'est important, au détriment du vivre ensemble, si vous me passez l'expression, sur les voies de circulation communes. Par mode? Pour surfer sur une certaine vague écologique? Par opportunisme? En tout cas pas dans l'intérêt général au vu de la proposition de ce soir.

Au contraire, je suis persuadé que si nous appliquons à la lettre ce qui est demandé, cela va augmenter l'animosité entre certains usagers. En effet ce ne sont pas quelques lignes jaunes supplémentaires augmentant la surface cyclable et la vitesse de roulement qui vont accentuer la sécurité des cyclotouristes. C'est bien leur propre comportement, comme cela a été dit, et le respect des règles de base de la circulation routière qui sont bénéficiaires à la sécurité de tous les usagers, du convoi exceptionnel au piéton.

La proposition avance un certain nombre d'arguments prétendant que le vélo est une fin en soi. Soyons réalistes et un tant soit peu pragmatiques, s'il est indéniable que le vélo est favorable à l'environnement, que dire des voitures électriques, des transports publics électriques, des camions électriques, voire à hydrogène, dans un futur proche, qui contribuent également aux baisses d'émission de CO2 ainsi qu'à la baisse de pollution sonore et qui

ont aussi droit à leur espace de circulation sur la RC 780a.

Certes le vélo est bon pour la santé, mais tout comme la natation, la marche à pied, le ski, le tennis et j'en passe tant la liste est longue.

Je ne suis pas sûr, par contre, que tous les aménagements cyclistes vont encourager la population à se rendre au travail en vélo. Rares sont ceux qui ont la chance de travailler relativement près de leur domicile pour s'y rendre en vélo.

Si je peux me permettre de me prendre en exemple, on pourra me mettre une voie cyclable rapide sur l'autoroute, je n'irai toujours pas travailler à Lausanne en vélo et j'ose prétendre que je ne serai de loin pas le seul.

Est-il réellement nécessaire d'avoir une voie dite rapide pour se rendre à un loisir, ça c'est une grande question?

Quant au développement touristique, permettez-moi de dire que nous sommes dans l'utopie la plus totale que d'imaginer qu'il y aura plus de touristes et de visiteurs dans la région, grâce à une piste cyclable rapide.

Force est de constater que la proposition telle que présentée n'est pas réaliste et qu'elle ne correspond pas à un besoin réel et à moyen terme.

Il est par ailleurs également dommageable qu'elle n'effleure même pas l'aspect du financement, qui ne sera pas négligeable au vu des aménagements demandés.

A ce propos, et croyez bien que je me serais passé de cet argument, l'actualité sanitaire et économique du moment nous a tous rattrapés dans nos envies de faire avancer certains projets. Il n'est alors pas inopportun de se poser la question quant à la priorité de cette proposition, face à des engagements financiers importants, pressentis pour au moins les deux prochaines années, relation à cette crise dont tout le monde se serait bien entendu passé.

Encore une fois je n'ai rien contre les vélos, le cyclotourisme a le droit de vivre comme tout autre sport, mais pas de cette manière que je me permets de qualifier d'égoïste. Je suis certain qu'il y a des solutions pour que tous les usagers s'y retrouvent sur notre RC 780a, en relation également avec le projet d'agglomération pour lequel nous avons voté un crédit en octobre.

Dès lors, je suggère aux initiants de cette motion transformée en postulat, de retirer leur texte et de revenir avec une proposition qui doit s'intégrer dans une réflexion plus globale sur la mobilité douce, plutôt que de se diriger dans le forcing à tout prix.

Dans tous les cas, vous aurez compris que je ne soutiens pas la prise en considération de cette motion transformée en postulat et je vous encourage chers collègues à en faire de même.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste votera à une bonne majorité cette motion transformée en postulat, par ailleurs déjà déposé et accepté dans d'autres conseils communaux des communes concernées. Il s'agit d'un processus participatif, pluri-partis, qui a pris du temps et qui doit dorénavant aller de l'avant. Nous considérons que cette demande répond à un besoin de la population comme l'en atteste encore l'étude de l'EPFL, relayée hier par le 24Heures. Cette demière montre que les habitudes changent et que le vélo fait sa place dans les modes de déplacements quotidiens, je vous





IDEAL LINE MONTREUX

Ideal Line à Montreux est devenu synonyme de MINCEUR. Après plus de 3 ans de l'ouverture du centre Ideal Line de Montreux, nous avons interrogé Madame Rechenmann sur les nouveautés offertes.

-Nous savons que votre méthode permet de perdre de 3 à 30 kilos. Comment faites-vous pour conseiller le traitement adapté?

-Chacun a sa propre image de la minceur. Les problèmes de ligne sont personnels et c'est pourquoi nous proposons différents traitements afin d'atteindre l'objectif fixé.

Notre appareil fétiche est Cocoon, une capsule amincissante multi-sensorielle. Avant toute chose, le traitement est extrêmement relaxant.

On ne peut pas mincir quand on est stressé. Cet appareil reproduit les effets du cardio-training, mais sans les efforts physiques. Vous perdez ainsi de 500gr à 1 kilo, de séance en séance.

Le rythme est de 2 fois par semaine.

En 1 mois, vous perdez 5 kilos en moyenne, de 4 à 6 kgs en fonction du poids global à perdre.

Il faut 2 mois pour perdre 2 tailles, 3 mois pour perdre 10/12 kilos. En 6 mois, on en perd 20.



Le Cocoon

-Beaucoup de femmes ont des problèmes localisés, situés entre le tour de taille et les genoux.

- C'est très féminin.

Nous utilisons différents traitements pour les problèmes localisés, comme l'Electrothérapie, le Cellutec ou vibration mécanique active, la Cryocinésie traitement par le froid, la Radio-fréquence, la Pressothérapie avec des bandes très amincissantes ou les Micro courants pour drainer et amincir.

Nous avons une gamme de traitements « sur mesure» et pour cela nous utilisons les plus récentes découvertes scientifiques.

Nous sommes également un centre anti-âge et avons de magnifiques résultats sur les ridules et les rides d'expression. Notre grande force provient de notre gamme de masques/patches transdermiques à base de botox végétal. Nous utilisons comme transmetteur, un appareil à oxygène pur à 98%. (Oxygénothérapie)

Nous utilisons aussi la **Luminothérapie et les Micro-courants** L'effet est immédiat.



Traitement Anti-âge avec l'oxygène pur à 98%

-Vous ne recevez que les femmes ?

Mais nous recevons aussi beaucoup d'hommes et de juniors que nous traitons dès l'adolescence.



IDEAL LINE

invite, par ailleurs, à prendre connaissance de cette étude. Ce postulat, quant à lui, représente de nombreux avantages, notamment en termes de sécurité ou de planification. De plus, plusieurs discussions de ce soir ont déjà été éclaircies en commission.

Le but n'est pas de passer par les bords du lac, il s'agit de pistes cyclables pour tous les usagers et non d'une voie rapide à plus de 40 km/h, le but n'est pas d'opposer les usagers, mais d'essayer de construire ensemble.

Je vous déclare mes intérêts, je suis membre du TCS, automobiliste et je n'aime pas non plus partager la route avec les cyclistes, mais je vous encourage quand même à soutenir ce postulat, merci de votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'appuie les propos de notre collègue M. Menzi et j'appuie aussi tous les propos de notre collègue PLR M. Winkler qui a fait un exposé très exhaustif de tout ce que je pense et je reviens sur quelques propos de notre collègue Mme Lauber Fürst à propos de la forme de la commission.

J'ai une question à l'attention de Mme la présidente rapporteuse, je voudrais savoir pourquoi les noms des commissaires ayant déclaré leur intérêt n'apparaissent pas clairement dans le rapport, vu que la finalité de cette déclaration est justement de pouvoir les identifier. N'oublions pas que les rapports du Conseil communal sont accessibles au public, et que nos concitoyens ne connaissent pas forcément le nom de tous les membres qui constituent cette assemblée, qui de plus n'est pas pérenne. Je remercie Mme la présidente-rapporteuse pour sa réponse

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cela vient de ma jeunesse comme présidente, j'ai fait plusieurs erreurs et je m'en excuse, ce n'était vraiment pas volontaire.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR n'a que peu changé ses rapports de force, nous sommes passés d'un 60/40 à un 50/50.

Si notre Parti ne s'oppose pas au vélo, la preuve avec la motion de Mme Streicher déposée ce soir, il reste persuadé que la cohabitation entre piétons/cyclistes/automobiliste est nécessaire.

Le respect des règles de tous les utilisateurs est primordial.

La Municipalité a également rappelé l'existence du projet «Rivelac», et plusieurs d'entrenous sommes conscients du besoin de pistes cyclables.

Finalement, nous pouvons en déduire que si ce postulat ne passe pas, le sujet reviendra, il restera cyclique.

M. François Grand (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur Le Syndic, Mesdames et Messieurs le Municipaux, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à déclarer mes intérêts, je suis avant tout un automobiliste et je fais du vélo pour les déplacements courts, et quand il pleut, je prends ma voiture. Comme tous les conseillers communaux, j'ai été contacté, il y a environ une année, par Provélo qui nous a proposé de débattre sur les pistes cyclables avec les conseillers communaux des communes de Villeneuve à Vevey; au passage, je trouve dommageable que les personnes opposées à ce développement n'aient pas pris le temps de venir participer aux séances proposées pour donner leurs avis et faire avancer les choses ENSEMBLE.

Durant ces séances, nous avons évoqués de nombreuses pistes. Cette motion transformée en postulat est donc le résultat d'un travail d'équipe de nombreux conseillers communaux de tous partis politique confondus avec un objectif: améliorer les pistes cyclables pour les rendre plus sures et plus fluides.

Je vous invite donc à accepter ce postulat, pour que Montreux envoie un signe positif à l'égard de la mobilité douce. Merci de votre attention

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le groupe Montreux libre est curieux de connaître la position de la Municipalité sur ce sujet? Une Municipalité qui nous semble à chaque Conseil de plus en plus muette.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, cher M. Haldi.

Il est vrai que nous n'avons pas forcément prévu de prendre la parole, il s'agit de vote sur une prise en considération d'un postulat et donc avant tout d'un débat du Conseil communal, de savoir ce que vous voulez formuler comme demande à la Municipalité. La Municipalité s'est exprimée dans le cadre de la commission en rappelant que nous travaillons déjà sur ces questions, puisqu'il y a déjà des postulats en faveur des cyclistes qui ont été déposés et acceptés par votre Conseil communal. Ceux-là se concentraient essentiellement sur la commune de Montreux et nous arriverons prochainement avec un préavis pour des mesures concrètes.

Le nouveau postulat, qui est discuté ce soir, concerne une démarche à faire en coordination avec les autres communes de la région. C'est une démarche qui semble intéressante et évidemment qu'à ce stade, comme M. Olivier Blanc le rappelait, par exemple nous savons que nous ne pourrons pas forcément faire une infrastructure parfaite, mais cela peut être intéressant de se coordonner avec les autres communes. Nous n'avons donc pas formellement d'avis à avoir ou de recommandation à donner. Je pense que la Municipalité a toujours démontré son soutien au développement du vélo, du transfert modal de manière générale et de la mobilité douce également. La Municipalité écoute les débats, nous prendrons en compte votre décision et nous ferons les études nécessaires le cas échéant.

M. Kastriot Ramigi (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Je ne vais pas être très long, je ne suis pas cycliste et je n'ai même pas de vélo. Dieu sait ce que certains cyclistes peuvent m'énerver, mais une chose est sûre, je suis pour que nous protégions les cyclistes, les citoyens, et encore une fois, ce que je retiens dans ce postulat c'est qu'il a la volonté de réaliser une route pour sécuriser les cyclistes. Pour ma part je soutiendrai ce postulat bien que je ne sois pas cycliste.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord pour revenir à une demande qui a été faite tout à l'heure par rapport aux rapports de commission et sur les déclarations d'intérêts, je signale encore une fois, cela s'est déjà passé la séance précédente, que le rapport est mis en discussion. Tout un chacun peut intervenir et si ce point-là ou un autre ne convient pas, il peut être signalé à la présidente de sorte à ce que cela soit corrigé. Visiblement les commissaires ne l'ont pas fait.

Pour revenir sur le fond de notre propos ce soir, concernant cette motion, ce qui est sûr en tout cas et ce que nous avons vu avec ce débat, c'est qu'il ne laisse personne indifférent, c'est même relativement tendu. Disons qu'au vu du débat et du rapport de commission, nous pouvons être un peu surpris du ton qui apparaît ce soir.

Nous entendons des propos qui sont parfois un peu surréalistes à mon avis, puisque chaque intervenant, la bouche en cœur, souhaite, louange la pratique cycliste, tout en l'accusant malheureusement de tous les maux.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, nous avons vraiment l'impression d'être dans ce cas de figure.

Je crois tout simplement que les enjeux ne sont tout simplement pas compris, il ne s'agit pas de cyclotouristes, comme le disait M. Winkler, mais bien des pendulaires, de protéger ces derniers comme le disais M. Ramiqi tout à l'heure.

C'est justement le but que vise cette motion, c'est précisément l'esprit de permettre d'assurer une bonne cohabitation entre les usagers, leur sécurité, et de promouvoir ce mode de transport, qui est un mode de transport doux et qui permet aussi, d'une certaine façon, de décharger les autres modes de transports, en l'occurrence peut-être d'avoir plus de fluidité sur la route.

Encore une fois, nous demandons ici avec cette motion, qui a été transformée en postulat, à la Municipalité de revenir avec une étude sur cette question et le Conseil aura naturellement encore largement l'occasion de s'exprimer sur cet objet. Il n'y a vraiment aucune contrainte à ce stade-là et je pense que, pour être en cohérence avec tous les propos qui ont été tenus et tous les intérêts que vous avez trouvés à la mobilité cycliste, il faut absolument soutenir ce postulat.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reste un peu frustrée de la réponse de la Municipalité, le sujet de la mobilité douce et des vélos est un sujet qui nous préoccupe tous depuis tellement longtemps, je m'attendais ici à ce que la Municipalité prenne le leadership et face avancer le sujet. Ce soir je me demande, «voulez-vous encore une commission?». Est-ce que cela ne prolonge pas?

J'aurai voulu que vous défendiez vos projets et que nous puissions dire que c'est bien et que cela se trouve sur le bon chemin, puisque j'imagine que c'est le cas.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas notre projet et c'est bien pour cela que nous ne sommes pas intervenus. C'est le projet de conseillères communales et conseillers communaux.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Il faut juste nous rappeler dans quel processus nous nous trouvons, nous sommes dans un rapport sur la prise en considération d'une intervention de l'un de vos conseillers, de l'un de vos collègues.

S'il s'agissait d'un préavis de la Municipalité, par définition nous le présentons, nous le défendons en commission et ensuite si c'est nécessaire lorsqu'il y a un débat.

Dans ce cadre-là aujourd'hui, dans le plein respect de votre capacité décisionnelle, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, c'est à vous de déterminer si vous souhaitez prendre en considération ou pas le texte qui vous est proposé, d'abord sous forme de motion puis transformée en postulat.

Il sera ensuite, si vous le prenez en considération, temps à la Municipalité de le traiter et de revenir avec un rapport.

Par ailleurs, si nous participons aux séances de commission, c'est justement pour débattre. Le débat peut à nouveau avoir lieu lors de la séance du Conseil, mais à ce moment-là, il ne faudrait plus faire de séances de commissions.

Dans le sens où M. Walther, qui était présent à la séance de commission, vous l'a dit la Municipalité travaille actuellement sur un projet de préavis visant à développer la mobilité douce ou en tout cas à l'accompagner. Ce projet avance bien, nous sommes dans la phase de discussion, je peux vous confirmer tout ce que M. Walther a dit en séance de commission, mais je ne voudrais pas que nos propos donnent le sentiment que parce que nous y travaillons déjà, il ne faut pas prendre en considération cette motion transformée en postulat.

Encore une fois c'est de votre compétence et c'est dans le plein respect des compétences du Conseil communal que nous n'allons pas venir devant vous en disant «non, ne prenez surtout pas en considération ce postulat».

Nous sommes en train de travailler sur le sujet et par définition nous travaillons très bien, ce qui fait que nous devrions arriver bientôt avec un préavis ou un rapport-préavis sur ce sujet.

Il est du rôle ici, du Conseil, de prendre ses décisions et nous répondons volontiers aux questions, c'est aussi le but de notre participation dans les commissions, le rapport le mentionne d'ailleurs.

Je pense qu'il faut savoir à quelle phase du débat démocratique nous nous trouvons et dans le plein respect du rôle de votre Conseil.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je ne pensais pas reprendre la parole à ce moment-là, mais je crois qu'il faut vous redire quelque chose, quand je vous dis que nous devons parler de tout, pour les plus anciens d'entre nous, j'aimerais vous rappeler que nous avons eu un Syndic qui s'appelait M. Jean-Jacques Cevey, à qui un jeune conseiller communal proposait, à l'époque (le jeune conseiller c'était moi), que nous ayons un axe de circulation avec l'Avenue des Alpes dans le sens Villeneuve-Vevey et la Grande Rue dans le sens Vevey-Villeneuve, de manière à avoir beaucoup plus de possibilités. Je pense que ce postulat aurait été juste, si nous pensons à tous les usagers, nous devons travailler avec tous les usagers. Oui, les cyclistes c'est bien, mais cela n'a rien à voir avec ce que nous avons là, pour moi nous devons rester avec notre vision de conseillers communaux qui sont là pour tous les usagers, pas seulement pour une petite partie. Nous avons un territoire qui ne nous permet pas simplement d'imaginer le bord du lac, ce serait utopique.

J'aimerais bien entendre de la part des motionnaires s'ils ont l'intention de se récuser, s'ils ont un intérêt direct dans cette proposition? Je pense principalement à M. Pilloud, qui nous avait fait une belle démonstration lors du Conseil du mois de septembre, vis- à-vis d'un architecte qui posait des questions sur un domaine de prédilection et aujourd'hui nous sommes typiquement dans le même contexte, mais avec le secrétariat de l'ATE.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite, au sujet des propos tenus à l'instant par M. Cardinaux, le renvoyer ainsi que ces collègues PLR aux déclarations qui ont été faites lors du Conseil du mois de septembre et notamment celle qui a été tenue par M. Olivier Müller sur le cadre des récusations. En l'occurrence, l'ATE, si c'est d'elle dont nous parlons, l'association transports et environnement qui est l'employeur de M. Pilloud, n'a pas été partie prenante dans les discussions et n'a pas d'intérêt à proprement dit sur la question. Maintenant, si M. Pilloud est attaqué en sa qualité de cycliste je pense que c'est un petit peu léger.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Du côté du groupe UDC, nous avions également prévu d'intervenir au niveau de la déclaration d'intérêt, M. Cardinaux l'a déjà fait, mais je vais appuyer, au nom de mon groupe, sa demande.

Pour nous, M. Pilloud, qui n'est pas nommé clairement dans le rapport en tant que secrétaire de l'ATE, bénéficie d'une place de travail pour laquelle il édite et écrit des articles dont le sujet principal est la mobilité.

Toutes pistes de vélo, ou tous projets cyclistes ou de mobilités, favorisent la pérennité de son poste, donc oui, il a un intérêt direct à ce que ce genre d'objets passe.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Comme j'ai été directement pris à partie, la grande différence entre ce qui s'est passé au dernier Conseil et celui-là, c'est que je ne demanderai pas que l'on vote. Pour moi, M. Pilloud n'ayant même pas réagi, je considère que je prends note de ce qui s'est passé, mais je ne demanderai pas un vote pour la récusation de M. Pilloud.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une précision, sans entrer sur le fond du débat ou sur la récusation de M. Pilloud, il y a plusieurs motifs de récusation, il y a l'intérêt personnel, etc... et toute personne qui a une opinion préconcue, normalement doit se récuser.

Comme M. Pilloud est membre du comité de l'ATE, il devrait logiquement se récuser, mais comme l'a dit M. Cardinaux, le PLR ne fera pas grand cas de cet état de fait et notera qu'il n'y a pas d'intervention de M. Pilloud.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

M. Cardinaux a été clair, M. Luder, est-ce que vous demandez la récusation de M. Pilloud au titre de l'article 20 alinéa 3 de notre règlement?

M. Tal Luder (UDC)

Non monsieur le Président.

Mme Béatrice Tisserand

En conclusion et après un débat animé, la motion transformée en postulat par les motionnaire a été accepté par 6 commissaires, 3 commissaires l'ont refusée et 1 commissaire s'est abstenu.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion transformée en postulat par 39 OUI, 33 NON et 2 abstentions.

8.4 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Géraldine Torchio (Verts): «Pour une commune de Montreux avec son cinéma». (Rapp.: M. Yanick Hess);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

M. le Président, Chers collègues,

Les questions principales que nous devons nous poser ce soir sur l'acceptation ou le refus de ces deux motions qui visent au maintien éventuel de l'exploitation des salles Hollywood sont:

Qui en fait la demande, pour quel public, avec quelles perspectives d'avenir et surtout est-ce une priorité?

Au vu de ce qui s'est passé ces dernières années, et à la lecture du rapport, force est de constater que l'exploitant lui-même ne croit pas à l'avenir de ses salles à Montreux. Soutenu pour la première fois en 2012, il nous annonce une perte annuelle de 100'000 CHF par année depuis 2018. En page 3 du rapport, la direction de Cinérive déclare qu'il faudrait investir pour pallier au problème de la configuration des lieux... si la société Cinérive ne l'a pas encore fait c'est qu'elle ne croit pas en un avenir correctement exploitable pour ces salles ou qu'elle espère que la collectivité le fasse à sa place.

L'intérêt du public pour cette salle n'est pas manifeste, 80 abonnements par année donnant droit à 10 entrées pour 10 CHF est révélateur du manque d'intérêt des montreusiens, non pas pour le cinéma mais pour les salles Hollywood. Quant aux écoles, soirées pour séniors et autres événements, rien n'empêcherait de les organiser ailleurs, en tout cas pour la grande majorité d'entre eux.

Le cinéma est devenu, pour beaucoup, un lieu de sortie et de rencontre entre amis. De ce

point de vue les cinémas «multiplex» ont fleuri en bien des endroits. Ils offrent, en plus des salles de projection, des lieux de convivialité et d'échange, bar restaurant, dont les recettes contribuent largement à la viabilité économique de l'ensemble. Nos salles n'ont que leur nom pour faire rêver. Leur configuration, tout en verticalité et profondeur ne se prête pas au développement d'un quelconque concept de convivialité, lorsqu'on en sort, on se presse de remonter à la surface.

Les motionnaires citent des villes ou villages où des petites salles survivent pour une population inférieure à celle de Montreux. Cet argument pourrait «titiller» notre fierté de 3ème ville du canton mais il nous induit surtout en erreur. C'est vrai, certaines salles de plus petites villes sont partiellement subventionnées, d'autres restent en vie grâce à des bénévoles. Il faut cependant aborder cette question non en termes de ville mais de bassin régional de population et de proximité des offres concurrentes. Les salles Hollywood ne sont en réalité géographiquement attractives que pour les habitants de Veytaux et Montreux et encore pas tous, certains cinéphiles descendants du haut de la commune sont à peu près aussi rapidement à Vevey pour une offre beaucoup plus attractive. Aucun habitant d'autres communes n'a le moindre intérêt à venir dans les salles Hollywood.

Nous allons tout à l'heure débattre du budget 2021, largement déficitaire et pour lequel des économies et sacrifices sont déjà prévus dans de multiples secteurs y compris le subventionnement. Nous nous acheminons vers des années difficiles, des choix, parfois douloureux, devront être opérés. La gestion des deniers publics est de notre responsabilité, nous avons ce soir un de ces premiers choix à effectuer. Il serait dommageable et contraire à l'intérêt géné-

ral d'injecter de l'argent pour une cause qui nous démontre depuis plus de 8 ans qu'elle est perdue et manquer demain de ressources pour des projets viables à long terme.

En termes d'avenir pour le cinéma, nous devons donc penser régional. Faire de l'acharnement thérapeutique pour un lieu d'un concept hérité du passé qui n'offre pas de perspectives d'adaptation pour une exploitation commerciale équilibrée est une erreur. En libérant Cinérive du souci permanent des salles Hollywood, en terme par exemple de choix de programmation, nous lui permettrons de concentrer son énergie et ses ressources sur d'autres sites et projets et lui ouvrirons de meilleures perspectives, ce qui est un moyen bien plus sûr à terme pour soutenir le cinéma sur une base régionale.

C'est pour ces raisons qu'une majorité du groupe PLR vous invite ce soir à refuser de prendre en considération ces motions et je vous invite à faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de relever l'importance d'un cinéma à Montreux. L'importance et la nécessité du cinéma pour la population sont prouvées.

Quelques chiffres pour la seule année 2019:

- 1600 élèves d'écoles ont assisté au minimum à 1 film;
- 100 enfants sont inscrits au club de la Lanterne Magique pour les séances du cinéma à Montreux;
- 80 habitants de Montreux sont abonnés au cinéma:

- 1400 retraités de notre commune ont fait le déplacement pour assister à des séances de Ciné-Sénior;
- Il y des partenariats avec le Montreux Jazz et la saison culturelle.

Il est juste inimaginable que Montreux se prive de cet endroit culturel qui est présent dans la vie de tous les jours des habitants de Montreux. C'est un endroit qui permet de garder notre identité, comme commune, et de tisser des liens. Ne laissons pas mourir un lieu de culture d'une telle importance où il y a autant de jeunes que des plus âgés qui le fréquentent et qui l'aiment.

Le Cinéma est une culture de proximité et nous n'allons quand-même pas imaginer que nos habitants, nos enfants, les personnes à mobilité réduite, nos séniors, nous tous et toutes doivent se déplacer à Vevey ou Aigle pour voir un film. Montreux risque de devenir peu à peu une cité-dortoir sans âme.

Restons connectés avec le souhait de nos habitants. Il faut absolument voter OUI à la motion pour que la ville de Montreux reste une ville culturelle pour toute sa population.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est sceptique vis-à-vis des deux motions discutées et relatives aux cinémas.

De notre point de vue, nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments précis pour prendre une décision aussi absolue.

Nous partageons les préoccupations des deux motionnaires et sommes d'avis que le Cinéma,

Acupuncture-Massages/Tuina-Ventouse

VittaSanté Médecine Traditionnelle Chinoise. Elle agirait efficacement en cas de maux de dos ou de tête, de troubles du sommeil, de démangeaisons.

Médecines naturelles

Si l'énergie (vitalité) circule harmonieusement, il y a équilibre et santé.

Une approche différente

Le praticien en médecine chinoise cherche toujours à déceler la cause initiale du déséquilibre.

Offrir une thérapie naturelle sans effets secondaires:

- Eviter les médicaments
- Eviter les opérations
- Prévention (rhume des foins, allergies...)

Rhume des foins

Selon la recherche, plus de 10% de suisses souffrent de cette maladie. L'insuffisance des énergies défensives est la cause fondamentale de cette allergie. Maintenant, c'est la meilleure saison pour réduire ces symptômes. Vous pouvez suivre les traitements acupuncture au mois de mars pour vous sentir bien en saison de pollens.

Maladies de l'appareil respiratoire et ORL

Acouphène, otite, asthme, bronchite chronique, sinusite, rhinite, allergies...

- Maladies de l'appareil digestif
 Constipation, diarrhée, hémorroïdes,
 acidité, régurgitation, ballonnements...
- Maladies endocriniennes, métaboliques et sanguines
 Ménopause, baisse de l'immunité, œdème, enflure, engourdissements...
- Maladies de l'appareil génitourinaire

Douleurs menstruelles, troubles du cycle, infections génitales, troubles de la grossesse, prostate...

- Maladies rhumatologiques
 Rhumatisme, arthrite, douleurs
 articulaires et musculaires, troubles
 du genou, lombalgies, dorsalgies,
 cervicalgies, sciatique, épicondylites,
 tendinites, entorses, torticolis...
- Maladies dermatologiques
 Eczéma, herpès, allergies, acné, psoriasis, prurit, neurodermite, verrues, zona.

Troubles généraux

Fatigue, stress, anxiété, angoisse, névroses, dépression, migraine,

insomnie, anorexie, boulimie, tabagisme...

Les traitements sont remboursés par les assurances complémentaires



VITTA SANTÉ

Médecine Tradionnelle Chinoise Av. du Casino 45 - 1820 MONTREUX Tél. 021 320 90 00 www.vitta-sante-acupuncture.ch email: vsante@hotmail.ch



comme lieu culturel, peut ou parfois doit être soutenu par les autorités. Cependant, et dans le cas qui nous concerne, des discussions en profondeur devraient avoir lieux avec les acteurs en place, à savoir le gérant du Cinéma Hollywood et le propriétaire des lieux.

Les choix de programmation, les chiffres complets de fréquentation, le bilan financier global, les autres pistes d'exploitation plausibles, sont autant d'éléments qui doivent être discutés et qui doivent être connus du Conseil avant que ce dernier ne se prononce.

Ainsi, notre groupe serait plus enclin à accepter une entrée en matière si les motionnaires transformaient leurs motions en postulat, afin que la Municipalité puisse étudier toutes les pistes possibles, en collaboration avec Cinérive, et qu'elle nous rende un rapport reflétant la globalité des enjeux. C'est ainsi que nous pourrions prendre la meilleure décision.

Sans quoi, et vous l'aurez compris, le groupe Socialiste s'abstiendra à une large majorité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Si vous permettez je vais brûler une étape et vous parlez de la deuxième motion celle de M. Gétaz qui était coordonnée avec celle de Mme Torchio.

Monsieur Gétaz m'a délégué, et vous avez reçu M. le Président l'information par mail, de pouvoir transformer la motion en postulat, mais pourquoi n'accepterions-nous pas une motion, puisqu'une motion, telle que proposée par notre collègue du groupe des Verts, n'est pas si contraignante.

La seule chose que nous souhaitons, c'est que les cinémas soient sauvés, sans notre soutien ce soir ces deux salles seront fermées pour toujours, nous l'avons appris lors de la commission.

J'estime que c'était une commission très intéressante, M. et Mme Moser nous ont donné des informations en détail, ils sont ici avec leur famille depuis 1935 pour nous proposer des salles de cinéma. Ils nous ont expliqué comment ils sont en train de relancer et réinventer le cinéma, cela ne se fait pas en une nuit.

J'estime que le cinéma c'est un art, le 7^{eme} art, qui ne doit pas disparaître, ce soir nous avons un enjeu important pour la politique culturelle «est-ce que nous voulons encore un cinéma à Montreux?»

Je pense que si nous ne prenons pas de décision positive ce soir, les cinémas seront fermés, nous avons évoqué, lors de la commission, la possibilité de ré-ouvrir un cinéma dans un avenir proche, mais c'est inimaginable parce que les infrastructures sont très difficiles à mettre en place.

Nous avons également vu que le quartier, la zone de la ville où se trouve le cinéma, a des avantages, tel que la bibliothèque qui attire les enfants pour les rapprocher de la culture cinématographique, mais il manque vraiment un tissu de petites cafétérias, de boutiques, etc... puisque le cinéma amène des gens qui veulent dépenser de l'argent, faire un peu de shopping, se détendre, etc...

Si le cinéma disparaît, ce lieu sera encore plus morose et les enjeux vont bien au-delà du cinéma, ce qui fait que ce soir nous prendrons une décision stratégique pour notre commune.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et les Verts de Montreux maintiennent leur motion "Pour une Commune de Montreux avec son cinéma". La situation est urgente, nous n'avons pas beaucoup de temps pour sauver nos cinémas. Ces derniers sont en sursis iusqu'au mois de mars 2021. Si aucune mesure concrète n'est prise rapidement, ils fermeront définitivement. Mais la question à laquelle nous allons répondre ne concerne pas seulement les cinémas. Elle concerne la vie de notre Commune. Sommes-nous prêts à prendre le risque que la vie culturelle montreusienne ne dépendent quasi que d'événements touristiques ponctuels? Et pas uniquement la vie culturelle, la vie tout court! La Montreusienne ou le Montreusien qui désire se rendre chez un boucher doit aller ailleurs, de même, si elle désire faire son marché alimentaire, elle doit aller ailleurs, bientôt, elle ira ailleurs aussi pour voir un film au cinéma et, bien sûr, elle restera ailleurs pour le restaurant et pour boire un verre.

Allons-nous condamner Montreux à n'être qu'une ville satellite? Une ville où l'on dort mais où on ne vit pas?

Le parti des Vertes et Vets de Montreux est profondément attaché à la population de notre Commune. Nous croyons que nous méritons mieux que ce que notre ville devient, nous méritons d'être une ville attractive, et pas seulement pour les touristes, pour toutes les habitantes et tous les habitantes. Et cela d'autant plus que, en ces temps difficiles, il est vital d'attirer de nouveaux contribuables, ceux qui choisissent leur lieu de résidence justement en fonction de son ambiance, de son marché, de ses artisans, de son offre culturelle et, bien sûr, de son cinéma.

Je terminerai en vous rappelant que, ce soir, nous ne votons pas un "chèque en blanc" à Cinérive. Nous votons sur un principe. La Municipalité reviendra avec des propositions concrètes, des exigences. Nous discuterons encore en commission. Enfin, nous voterons un projet que nous aurons construit ensemble, mais pas sans condition et pas n'importe comment.

C'est pourquoi, avec l'ensemble des Vertes et des Verts de Montreux, je vous encourage à accepter cette motion. Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

Conclusion, c'est par 9 oui et 1 non que la commission recommande au Conseil Communal de prendre en considération cette motion.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion par 33 OUI, 22 NON et 17 abstentions.

8.5 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML): «Sauvons les cinémas de Montreux». (Rapp.: M. Yanick Hess);

M. le Président

Nous passons à la deuxième motion qui traite du même sujet, la prise en considération de cette motion a été examinée par la même commission.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous l'avez compris, M. Gétaz m'a délégué pour le remplacer ce soir, en son nom je déclare ses intérêts ce soir en tant que motionnaire, il est producteur de film, mais aucun de ses films, documentaires compris, n'ont été diffusés à Montreux.

J'hésite un peu, allons-nous simplement voter puisque ces deux motions sont identiques et les vœux sont identiques, mais si je peux ajouter et c'est également en projet, il faut penser à la relance économique, sauvons les cinémas de Montreux qui font partie de la relance économique, parce que la nuit est toujours plus sombre avant l'aube, nous le savons.

M. le Président

Je vous confirme qu'il s'agit d'un objet différent même s'il a été examiné par la même commission, nous devrons voter sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

Conclusion, c'est par 9 oui et 1 non que la commission recommande au Conseil Communal de prendre en considération cette motion.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion par 31 OUI, 22 NON et 19 abstentions.

8.6 sur la prise en considération ou non de la pétition à l'attention du Conseil communal et de la commission chargée de plancher sur le Plan général d'affectation d'un groupement d'habitants du quartier Rossillon/Vuarennes, Mme Vanessa Egli et consorts. (Rapp: M. Jonathan Al Jundi).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste vous invite à soutenir la prise en considération de la pétition. Nous partageons les inquiétudes des riverains et, surtout, nous relevons qu'il est nécessaire d'avoir ce genre de retour afin de comprendre les besoins de la population.

Accepter la pétition reviendrait aujourd'hui à renvoyer l'objet à la Municipalité pour l'intégrer dans les futures réflexions autour du PGA plutôt que de jeter cette inquiétude à la poubelle.

Qu'en est-il du risque évoqué en commission de voir se multiplier les pétitions dans le domaine de l'aménagement du territoire? Oui, il existe. Mais c'est une bonne nouvelle!

La LAT demande que les planifications du territoire intègrent des démarches informatives et participatives. Recevoir d'autres pétitions de ce type montrerait l'attrait de la population à s'engager pour préserver sa qualité de vie. C'est de fait une forme de processus participatif. Et la participation populaire n'est pas un risque, c'est une chance.

Le groupe socialiste vous invite à prendre en considération cette pétition.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR ne peut soutenir ce type de démarche.

Effectivement, M. Pilloud vient de le dire, le droit démocratique existe et il serait illogique que notre commune investisse dans ce cas trop précis. Que va-t-il se passer si nous en faisons un cas d'école? Dès qu'une pétition arrive pour ce genre de situation, la commune devra systématiquement passer à la caisse?

Le besoin collectif doit primer sur la vision individuelle

Pour toutes ses raisons nous vous invitons à refuser la prise en considération de la présente pétition.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe des Verts, je rejoins l'avis de M. Pilloud, je pense que nous devons nous réjouir qu'il y ait des pétitions, que les gens élaborent des pétitions. C'est un document qui demande beaucoup de temps, et quand une habitante ou un habitant de notre commune est capable de passer du temps et a un projet qui lui tient tellement à cœur, qu'il ou elle est capable de passer par ce long processus de pétition, je pense qu'il s'agit d'une démarche dont nous devrions nous réjouir et que nous devrions saluer, plutôt que d'en avoir peur, comme cela a été le cas pendant la commission et par certains propos tenus en commission, qui sous entendent que c'est une démarche négative qu'il ne faut surtout pas encourager.

Je pense que nous sommes en démocratie, et que nous devons nous réjouir d'avoir parfois l'opinion précise des montreusiens, sur un sujet ou un autre, sur un quartier ou un autre et particulièrement quand nous allons réélaborer un nouveau PGA.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je voudrais juste souligner la contradiction des pétitionnaires, qui nous ont expliqué en commission qu'ils n'étaient pas opposés à la construction et la densification de cette parcelle, mais d'un autre côté ils souhaitent le maintien total de l'arborisation de la parcelle. Mme la cheffe de Service nous a bien expliqué qu'il n'était absolument pas possible d'exploiter cette parcelle en conservant les arbres qui s'y trouvent.

L'aménagement du territoire est un processus extrêmement complexe, cette zone va être étudiée, peut-être réaffectée dans le nouveau PGA, de toute façon les interrogations, les demandes, des pétitions seront étudiées par ce Conseil dans quelques années et cela va bien nous occuper.

Je considère que ces pétitionnaires sont un peu des enfants gâtés, dans le sens où, eux, sont bien contents d'habiter là, mais ils veulent que la collectivité paie pour qu'ils n'aient pas de voisins qui viennent les déranger.

L'aménagement du territoire, c'est un principe qui est beaucoup plus complexe que cela et qui est totalement participatif, dans le sens où le législatif va accompagner ce prochain processus, beaucoup des interrogations et du fond de la démarche des pétitionnaires feront parties de ces réflexions.

M. François Pochon (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le travail fourni par les pétitionnaires, en l'occurrence celle-là n'a pas demandé beaucoup de travail au vu du nombre de signatures qui ont été récoltées.

Il est vrai que les pétitions, c'est bien et c'est démocratique, par contre, si tout le monde passe par ce système-là, nous n'allons pas nous en sortir. Il a été dit clairement en commission que la Municipalité prenait en compte les lettres, les volontés des gens, mais si nous devons à chaque fois passer par un rapport sur ces pétitions, cela ne sera pas viable.

D'autant plus que le PGA devra être refait, donc tout sera pris en considération à ce moment-là. Je vous invite clairement à refuser la prise en considération de cette pétition.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues, J'aimerais juste relever que le travail des pétitionnaires, pour moi, est un peu léger, on ne peut pas prendre comme excuse la situation sanitaire pour ne pas avoir plus de 10 signatures. Le dépôt d'une pétition dans une commune comme la nôtre doit être un peu mieux respecté, pour tout le travail qu'elle demande par la suite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Jonathan Al Jundi (SOC)

En conclusion, la commission vous recommande de ne pas prendre en considération la présente pétition.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de cette pétition par 47 NON, 22 OUI et 5 abstentions.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1 No 18/2020 relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission: mercredi 4 novembre 2020 à 19 h. 00, à Veytaux);

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membre: M. Alain Imhof

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien que ce préavis soit au stade de la discussion préalable, il semble que la commission s'est déjà réunie, ce qui constitue une entorse à notre mode de fonctionnement normal.

Cependant je poserai deux questions, en espérant avoir des réponses:

Le montant forfaitaire de 10'000 francs pour les frais de l'administration de la CIEHL paraît élevé, vu l'activité quand même assez limitée de cet organe intercommunal.

Comment ce montant a-t-il été calculé?

De même, les frais de contrôle des comptes, 600 francs, apparaissent élevés au vu du faible nombre d'écritures à vérifier: sur quelle base sont-ils calculés?

J'espère avoir une réponse ce soir ou lors du prochain Conseil.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je suis un peu emprunté puisque votre Conseil délègue deux conseillers communaux dans la commission intercommunale de gestion de la CIEHL et encore une fois au nom du respect de la séparation des pouvoirs je m'en voudrais de prendre leur place, d'autant plus que comme vous l'avez souligné M. Blanc, la commission a déjà siégé. Ce qui n'est pas une entorse au règlement puisque cela se fait régulièrement pour les commissions intercommunales où vous avez des délégués permanents, vous n'avez pas besoin de nommer des membres du Conseil communal dans la commission de suivi, voici pour l'aspect juridique.

Si vous me permettez je reviens sur le fond de votre question, en l'occurrence c'est la convention CIEHL qui n'a pas été révisée depuis bientôt 10 ans et qui est un montant forfaitaire, il est vrai, quel que soit le nombre d'écritures. Néanmoins, je prends volontiers note de votre remarque et je la ferai remonter à la prochaine séance du Conseil d'administration de la CIEHL, afin de voir s'il y a une volonté, une demande d'autres Communes pour réviser cette convention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce soir nous avons eu beaucoup de soucis, mais regarder à la page 3, il y a beaucoup de bonheur, CHF 3 millions pour la rénovation et la sécurisation du nouveau 2m2c, je pense que c'est un moment heureux de voir que ce montant a été alloué pour la relance économique de Montreux.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est à propos du même point concernant le 2m2c, je lis qu'un préavis spécifique, relatif à la reconnaissance de l'intérêt public, sera déposé début 2021 et j'aimerais m'assurer auprès des délégués de la CIEHL qu'il n'y a aucun risque qu'il soit refusé? Doit-il être débattu ou est-ce que c'est déjà inscrit dans le marbre et nous sommes sûr d'obtenir ces CHF 3 millions?

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Permettez-moi de rappeler les processus de la CIEHL, qui n'ont pas changé et qui ne changent pas sur ce préavis. Je vous rappelle que conformément à la convention intercommunale, la décision de soutenir ou non un projet, est prise par le conseil d'administration de la CIEHL au niveau du principe et au niveau du montant, suite à cela cette décision est soumise à un vote unanime de l'ensemble des dix Municipalités, ce qui a déjà été fait.

Les 10 Municipalités formant la CIEHL, ont soutenu:

- . L'idée qu'il y ait un soutien au projet 2m2c.
- 2. Qu'il soit à la hauteur de CHF 3 millions.

Dans le processus CIEHL de décision unanime, il aurait suffi qu'une seule Municipalité dise non

pour que le processus s'arrête. En l'occurrence, toutes les Municipalités ont dit oui.

Le processus et l'étape suivante sera un préavis intercommunal qui sera déposé au prochain Conseil en vue d'une séance intercommunale composée 10 commissions des nommées par chaque Conseil, dont le vôtre également. Cette séance, est planifiée le 17 février 2021 à 18h00. Les commissions y seront informées ensemble puis pourront siéger séparément, conformément à la procédure de chaque Conseil et de la CIEHL. Selon le processus CIEHL, les Conseils communaux auront à décider s'ils reconnaissent un intérêt régional au projet qui est présenté. Il n'y a pas besoin d'avoir l'unanimité des 10 Conseils communaux, il en faut 8 sur 10. Il s'agit du processus, qui ne porte pas sur le montant, mais uniquement sur l'aspect de reconnaissance de l'intérêt régional du projet déposé. Nous pouvons imaginer qu'après la salle Del Castillo à Vevey et l'établissement 1209 aux Motalles qui se trouve sur le territoire des Communes de Blonay et St-Légier, l'avenir du 2m2c peut avoir un intérêt régional. Les conseillers communaux y seront sensibles et soutiendront cette idée, d'autant plus, je le rappelle encore en fois, qu'au travers du préavis déposé, le montant de 3 millions est déjà dans les caisses de la CIEHL et il n'y a pas de prélèvement supplémentaire qui devra être fait dans les Communes pour atteindre ce montant qui est déjà à disposition de la CIEHL et qui est réservé pour ce projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.2 No 19/2020 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission: mercredi 28 octobre 2020 à 18 h. 30, à Vevey);

Présidence PLR: M. Yves Depallens

Membre: M. José Jorge

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.3 No 20/2020 relatif au budget communal ordinaire pour 2021. (Date de la commission: mercredi 11 novembre 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux);

Présidence: M. Claude-Pascal Gay

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

On a pour habitude d'utiliser l'expression «exercice budgétaire». En fait, on ne devrait pas oublier de mettre un S à exercice. Car durant la procédure budgétaire, longue de plusieurs mois, au sein de la Municipalité et de l'administration, on fait et on refait l'exercice maintes fois pour arriver à un résultat acceptable, acceptable pour une majorité ou encore mieux pour tout le monde. Oui, on fait et on refait l'exercice pour arriver à un consensus. Il y a donc eu plusieurs versions de ce budget pour arriver à la version que nous vous présentons.

En général, la première version (juin) est une version assez libre. Et puis l'étau se resserre peu à

peu au fur et à mesure des différentes versions issues de relectures du service des finances, qui propose, et du collège municipal, qui dispose, qui décide et qui tranche parfois.

Cette année, la Municipalité mais aussi l'administration avait conscience de vivre un moment particulier. Le mot qui résume les sentiments de toutes et tous me semble être « incertitude ». Nous vivons une situation inédite. Nous savons que les recettes vont souffrir. Face à cette baisse des recettes, plusieurs options s'offraient à nous.

En gros et pour faire simple, nous pouvions:

- soit augmenter les taxes et les impôts
- soit diminuer les charges
- soit nous endetter

La première option fut écartée d'emblée. En des temps où tout le monde souffre économiquement, il nous a paru totalement inopportun d'alourdir encore la charge fiscale des foyers et des entreprises.

Nous avons donc tenté de diminuer au maximum les charges, sans que le fonctionnement des services communaux soit irrémédiablement affecté et dans le but de diminuer l'incontournable endettement conjoncturel auquel sont confrontées toutes les collectivités publiques.

Parmi tous les efforts demandés, le personnel communal a été sollicité. Il n'y a eu aucun licenciement, ceci afin de maintenir un service à la population de qualité. Et aussi dans le but de conserver les compétences dont nous aurons besoin quand la reprise viendra. Les salaires sont maintenus, mais le personnel ne connaîtra cependant aucune augmentation statutaire cette année. Les engagements d'auxiliaires ont aussi été fortement diminués. Je tiens ici à saluer et à remercier le personnel communal qui a agi avec un grand professionnalisme durant la crise et que nous mettons à nouveau à contribution par le biais de ces mesures d'économie. Lors d'une rencontre avec la commission du personnel, nous avons pu échanger à ce sujet. Les représentants du personnel ont conscience des temps difficiles que nous traversons. Et nous avons pu constater l'esprit de solidarité qui les anime en ces temps de crise, puisque les mesures annoncées ont été comprises et acceptées.

Autre domaine touché par les mesures d'économie: les charges matérielles, c'est-à- dire le chapitre 31 intitulé «Biens, services et marchandises». On peut encore ajouter que de nombreux travaux ont été reportés. Seuls les travaux absolument indispensables seront effectués en 2021, que ce soit sur le domaine public ou dans nos propres bâtiments.

Enfin, les subventions ont aussi été diminuées. Dans un souci de transparence, l'aide à apporter à nos partenaires en difficulté se fera par voie de préavis ou de crédits complémentaires. Les situations des acteurs culturels et associatifs sont tellement différentes d'un cas à l'autre qu'il s'agit d'adapter et de cibler les aides apportées. La voie budgétaire, volontiers globalisante, n'est donc pas le bon moyen pour venir en aide aux différentes entités concernées. La Municipalité suit les différentes situations de près. Elle est en dialogue permanent avec les représentants de chaque association qui le demande. Et nous pouvons déjà annoncer que nous reviendrons devant vous à ce sujet, notamment avec un préavis Covid dont le but est de ne laisser personne au bord du chemin.

Permettez-moi de conclure en évoquant l'état d'esprit qui a animé la Municipalité durant ces mois de travail budgétaire. Ce budget est un budget issu d'une volonté forte de trouver des solutions et un consensus, afin de traverser au mieux la période difficile que nous vivons. C'est un budget prudent au vu des incertitudes auxquelles nous sommes confrontés. Je profite de cette occasion pour remercier mes collègues qui ont parfaitement joué le jeu de cet exercice difficile et qui ont toutes et tous consentis à des efforts conséquents.

La réussite du deuxième projet de rénovation du 2M2C nous a apporté la preuve concrète que le Conseil communal partage avec la Municipalité le goût pour les compromis constructifs, quand ceux-ci sont possibles. Voilà pourquoi nous tenons à vous faire part de l'esprit de concertation qui a prévalu entre nous. Nous sommes convaincus que cette culture montreusienne du compromis constitue un atout précieux pour traverser la crise actuelle.

Ce budget est désormais entre vos mains. La commission des finances a déjà bien avancé dans ses travaux. Je me réjouis de poursuivre les discussions avec vous.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En passant d'un projet de budget de 12 millions à un budget présenté de 6 millions, la Municipalité a déjà fait un pas dans la cure d'amaigrissement liée au COVID. En supprimant les annuités du personnel, et en diminuant les subventions, tout le monde doit participer à l'effort. La baisse de la valeur du point d'impôt est symptomatique, nous avons moins de très bons contribuables. Les droits de mutations qui baissent suite au refus du PGA n'arrangent rien!

Néanmoins, la COFIN devra se pencher sur l'aspect légal de se passer de la taxe forfaitaire au sac, qui provoque un manque à gagner de 2 millions.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

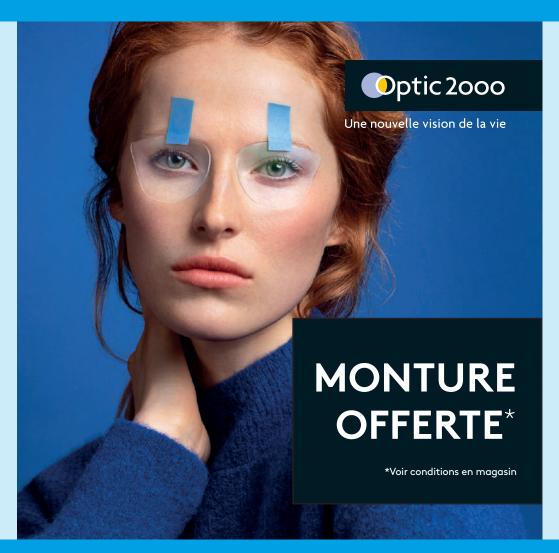
Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt de la proposition de budget 2021 de la Municipalité. Néanmoins, nous restons à ce stade circonspect sur les perspectives annoncées

Tout d'abord, ne nous voilons pas la face: Covid-19 ou non, Montreux, avec son train de vie et les investissements consentis ces dernières années, s'engageait avant cette crise déjà vers des périodes financièrement difficiles. Notre marge d'autofinancement diminue depuis de nombreuses années, du fait principalement de nos choix d'investissement et de la politique de subventionnement massive. Outre le report de charge du canton, la facture sociale, non maîtrisable, qu'il est visiblement toujours de bon ton d'accuser, le mal est plus profond. Peut-on parler de problèmes structurels de notre économie?

S'agit-il d'une projection réaliste au vu de la crise sanitaire et économique actuelle? Ce budget est en élaboration depuis de nombreux mois, et il est évident qu'il ne tient pas compte des derniers développements de la crise. Que les choses soient claires : ce n'est pas un reproche qui est adressé à la Municipalité et à ses services, la responsabilité en échoit simplement au processus normal d'élaboration du budget ordinaire.

A partir de là, la commission aura le choix de traiter ce préavis selon deux attitudes: soit considérer que vu les incertitudes, et les possibilités de reprises, visiblement très optimistes du CREA, il faut tabler sur des perspectives en ligne avec celles d'avant la crise, ou considérer

PROFITEZ D'UNE OFFRE EXCLUSIVE CHEZ OPTIC 2000



ET D'UN SERVICE PERSONNALISÉ EN MAGASIN

Protégez vos yeux des lumières bleues!



Télétravail, enseignements à distance, échanges avec les amis et la famille.... les écrans nous rendent de précieux services mais sollicitent également beaucoup nos yeux. Découvrez dans votre magasin nos solutions pour protéger vos yeux : Verres unifocaux Eyezen™, verres pour écrans Varilux® Digitime®, protection contre la lumière bleue Eye Protect System™. En analysant vos besoins virtuels, nous déterminerons ensemble, la solution la mieux adaptée à votre quotidien!

Optic 2000 Montreux - Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux Tél. 021 963 29 29 - services@optic2000montreux.ch que l'activité économique de l'année 2021 sera tout autant délicate que 2020.

Quoi qu'il en soit, la Municipalité a décidé de procéder à des choix pour limiter la casse: principe que nous saluons, mais qu'il s'agira d'analyser en finesse pour savoir si ceux- ci sont judicieux ou non. Réduire l'entretien du patrimoine? Un pari risqué pour le futur - souvenons-nous de l'énorme rattrapage que nous avons dû assumer en raison de la crise des années 1990. Réduction linéaire des subventions aux acteurs culturels et sportifs? - Attention en particulier aux petites structures qui font vivre notre commune, pour qui ces montants sont déterminants. Échelonnement du renouvellement des collaborateurs? Mesure certainement intéressante, mais pas sans risques: il faut là aussi analyser finement les répercussions que cela peut avoir sur le terrain, en particulier en matière de transferts de compétences.

Nous invitons dès lors la commission à analyser en détail ces différents points, à proposer des ajustements cas échéant ainsi qu'à juger, dans la mesure du possible, de la sincérité de ce budget.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour ce budget 2021 qui se veut raisonnable et maitrisé.

Nous saluons les démarches entreprises pour maintenir les emplois dans chaque service ainsi que des prestations à la population de qualité.

Nous sommes également reconnaissants aux employés communaux pour les efforts consentis, particulièrement à toutes celles et tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts durant les derniers mois.

Les incertitudes économiques mentionnées sont telles que nous sommes convaincus que le chemin de consensus recherché par la Municipalité est le bon.

Il permet notamment de maintenir un endettement conjoncturel judicieux, tout en demandant des efforts raisonnables et équitables entre les acteurs communaux.

Nous souhaitons dès lors bon travail à la Commission des finances.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux libre tient tout d'abord à saluer le réalisme dont a fait preuve la Municipalité en décidant de faire face aux conséquences de la crise Covid, y compris en recherchant des économies partout où cela semblait possible afin de contenir le déficit. Des économies substantielles ont ainsi pu être convenues avec le personnel communal, qui participe ainsi à l'effort nécessaire et solidaire pour faire face aux pertes de revenus engendrées par la crise Covid. Montreux libre salue cet accord passé en bonne entente entre la commune-employeur et le personnel communal.

D'autres économies appliquées de façon linéaire devront par contre être discutées en Commission des Finances, car elles ne paraissent pas toutes pertinentes.

Montreux libre souligne cependant qu'en l'état, le budget présenté n'intègre pas des dépenses qui paraissent inévitables, notamment sous forme de soutien ou subventions à divers acteurs économiques, sportifs et culturels de

Montreux, indispensables à la relance économique de Montreux. Certes, la Municipalité explique qu'elle préfère revenir avec des préavis, par soucis de transparence et de qualité du débat démocratique. Mais si ces préavis, dont on pressent déjà l'importance, influencent fortement le budget actuel, alors il serait peut-être préférable de prévoir des réserves au budget qui puissent couvrir les dépenses engendrées par ces préavis. Cette discussion doit encore avoir lieu au sein de la Commission des Finances.

2020 est une année vraiment difficile pour de nombreux citoyens et citoyennes de Montreux. Sachons prévoir des soutiens et subventions ciblés et pertinents, que l'exercice 2021/22 ne se révèle pas un naufrage, avec notamment le risque réel de voir d'innombrables manifestations être purement et simplement annulées, en raison d'un risque financier trop important.

Je souhaite rajouter une note personnelle, nombre d'entre nous ne sont pas conscients que dans les cas de chômage, nous avons maintenant tous les restaurants fermés, que les patrons de ces restaurants et de ces hôtels n'ont pas le droit au chômage, cela veut dire que leurs personnels ont le droit au chômage, mais les chefs non.

Vous rencontrez autour de vous des personnes qui assument beaucoup de responsabilités, qui luttent pour maintenir les emplois, mais eux-mêmes ne savent pas comment payer leurs factures s'ils n'ont pas pu faire quelques réserves

Soyons également solidaires avec les entrepreneuses et entrepreneurs qui seront aussi avec nous pour relancer l'économie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.4 No 21/2020 relatif à la vente de la parcelle No 6381 et des parts de PPE (feuillets 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, au prix de CHF 1'000'000.-. (Date de la commission : jeudi 26 novembre 2020 à 19h.00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux);

Présidence PLR: M. Sébastien Giovanna

Membres: Mmes Geneviève Brunner, Jessica Ruedin, MM. Jonathan Al Jundi, Nicolas Büchler, Mathieu Ehinger, Joe (Joseph) Filippone, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Romain Pilloud

M. le Président

J'attire votre attention sur le fait que la date de la séance a changé par rapport à celle qui était mentionnée dans l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames e Messieurs, Chers collègues,

Le groupe Montreux libre, souhaite que les dossiers des trois autres offres qui n'ont pas été retenues par la Municipalité soient fournies aux membres de la commission avant la tenue de celle-ci. Je rappelle que, dans le précédent préavis d'une vente qui n'a pas été fructueuse sur cet objet, toutes les offres avaient été fournies dans le préavis.

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues,

Le groupe des Verts se réjouit du dépôt de ce préavis qui permettra enfin de clarifier le futur de l'ancien Audiorama, et plus particulièrement de la salle Sissi, joyau de l'urbanisme montreusien.

Les Verts s'étaient fermement opposés au premier projet déposé au mois de mai 2019. En effet le concept présenté, et l'investisseur retenu, n'avaient pas convaincu, et même inquiété notre groupe.

Ces craintes se sont malheureusement avérées fondées et nous accueillons favorablement le dépôt de ce nouveau dossier qui, à ce stade préalable, nous semble plus cohérent et en adéquation avec la mise en valeur et la préservation de ce bâtiment historique.

Nous nous réjouissons d'obtenir plus d'informations sur ce projet dans le cadre de la séance de commission et nous appuyons la demande faite par M. Haldi sur la demande concernant les dossiers qui ont été déposés, en vous remerciant d'avance pour ces informations.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour le bon accueil qui est fait à ce nouveau projet de vente.

Nous prenons note de la demande qui est faite par Montreux libre et le groupe des Verts, nous présenterons les dossiers en commission. Comme ils sont très volumineux, il n'était pas possible de les transmettre avec l'envoi que nous avons fait, il aurait fallu une troisième enveloppe pour vous les envoyer.

Je précise un point: dans le préavis précédent, celui de la vente qui a avorté, les dossiers n'avaient pas été joints au préavis, ils avaient été présentés à la commission et il y avait, à la fin du préavis, un résumé des dossiers, parce qu'eux aussi étaient tellement volumineux que nous ne pouvions pas les joindre dans l'enveloppe.

Par contre, ce que nous avons voulu en plus cette fois-ci, c'est mettre, à la fin du préavis, le dossier entier du projet qui a été accepté, c'est ce qui nous semblait le plus important à ce stade.

Nous aurons l'occasion en commission d'en faire le tour et de vous expliquer pourquoi d'autres dossiers n'ont pas été retenus pour cet endroit-là et je me réjouis de travailler avec vous en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.5 No 22/2020 relatif à l'acceptation du contrat de parc 2022-2031 entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour le renouvellement du label et la gestion d'un parc naturel régional parc d'importance nationale.

(Date de la commission: lundi 23 novembre à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz, à Chailly);

Présidence Verts: Mme Claudia Hischenhuber

Membres: Mmes Anne Duperret, Susanne Lauber Fürst, MM. Jonathan Al Jundi, Christian Bécherraz, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Fabrice Pfulg, Roland Rimaz, Bernard Tschopp.

Bien-être - Soins - Coiffure - Onglerie - Massage Dietetique - Avec une fleur chez AEBI FLEURS



Le centre IDEAL LINE de MONTREUX garantit ses résultats.

Av. Des Planches 20 - Tél.021 532 22 22 - www.ideallinemontreux.ch



Thérapie vibratoire Nathalie Chassot

078 820 23 78 www.therapievibratoire.ch

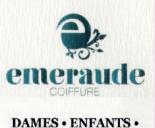
Maux divers, besoin d'un moment pour soi, surmenage physique, mental et/ou émotionnel. Une solution efficace.

Sur rendez-vous



Epilation définitive au laser

Avenue Nestlé 15 1820 Montreux 078 402 63 15



MESSIEURS

Dans ces temps difficiles vous rêvez d'une oasis de bien-être rien que pour vous ? Bienvenue dans votre espace privatif

Venez bouger et vous détendre, en toute sécurité.

www.cocoonup.ch I Rue de la Corsaz 19, 1820 Montreux info@cocoonup.ch | +41 (0)79 389 74 65



M. le Président

La date de la commission est également différente par rapport à celle mentionnée dans l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.6 No 24/2020 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 pour l'exploitation de bois bostrychés de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales (Date de la commission: mercredi 25 novembre 2020 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz, à Chailly);

Présidence UDC: M. Tal Luder

Membres: Mmes Susanne Cornaz, Susanne Lauber Fürst, Ida Rodman, MM. Christian Bécherraz, Jean-Marc Forclaz, Anthony Huys, Jörg Meyer, Roland Rimaz, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.7 No 25/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630, d'un système de levage «Multilift» et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts.

(Date de la commission: lundi 30 novembre 2020, à 19h00 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier)

Présidence ML: M. Vincent Haldi

Membres: Mmes Claudine Borloz, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand, MM. Ihab Al Jundi, Christian Burki, Yanick Hess, Silvano Pozzi, Domenico Silleri, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous demandons à avoir plus de détails, sur les frais conséquents des véhicules qu'il faut changer. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Motion de M. Olivier Müller: «Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire»;

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, La loi sur l'aménagement du territoire, la fameuse LAT, a été introduite dans l'ordre juridique suisse en 1980. Elle a subi une importante révision en 2014 et l'application concrète de cette nouvelle LAT 2014 n'en est encore qu'à ses débuts. Il est indéniable que l'aménagement du territoire est devenu plus que jamais une thématique cruciale de notre pays, de notre canton et de notre commune.

Un aménagement du territoire communal réfléchi et rationnel impactera directement la qualité de vie des montreusiennes et des montreusiens d'aujourd'hui et des générations futures. Parmi les rares compétences législatives encore laissées aux conseillers communaux, l'aménagement de son propre territoire est sans doute l'une des plus importantes. C'est en effet bien le Conseil communal qui porte sur lui le fardeau de la décision d'approbation d'un plan d'affectation. D'ailleurs, la lecture des arrêts du Tribunal fédéral du 16 avril 2020 ayant conduit à l'annulation PGA de Montreux par le Tribunal fédéral en avril 2020 rappelle cette responsabilité.

Les particularités de la commune de Montreux en matière d'aménagement du territoire sont bien réelles: un territoire situé entre lac et montagne et partagé entre ville et campagne avec pas moins de 16 villages ou associations villageoises représentées, ce qui en ferait presque un petit état fédéral. Dès lors, un besoin accru d'assurer une certaine cohérence sur le territoire semble nécessaire, tout en respectant, dans les limites de la loi, les particularités de chaque village.

La présente motion demande à la Municipalité d'instaurer une commission permanente de l'aménagement du territoire dans le règlement du Conseil communal. Compétence, cohérence et stabilité représentent à mon sens tout autant les fondements que les besoins d'une telle commission. Dans la législature en cours, 3 adoptions de PPA et 2 adoptions de plans de quartier ont eu lieu et ce ne sont pas moins de 39 conseillers communaux différents, parmi lesquels 5 présidents distincts, qui ont été mis à contribution. A mon avis, c'est trop, trop pour assurer un vrai travail de qualité.

La commission de l'aménagement du territoire telle que proposée dans cette motion aurait pour objectif principal de rapporter au Conseil communal sur les préavis concernant l'adoption de Plan Général d'Affectation (PGA), de Plans Partiels d'Affectation (PPA) ou de Plans de Quartier (PQ). Il s'agirait également de préaviser sur les propositions de réponses faites par la Municipalité aux oppositions à ces plans.

Comme rôle accessoire, cette commission, voire éventuellement une délégation de celle-ci, renforcée ou non par des spécialistes externes, pourrait également être consultée par la Municipalité, par exemple pour suivre l'avancement du dossier concernant le futur PGA.

En revanche, ce ne serait pas l'objectif de cette commission, et je souligne ce point, d'intervenir pour de demandes d'octroi de crédits d'investissement liées à des projets spécifiques de construction ou d'urbanisme. La compétence de cette commission devrait à mon sens rester dans un plan purement juridique, dans le respect des principes régissant l'aménagement du territoire, notamment celui de la pesée globale des intérêts. La Municipalité serait toutefois libre, si elle le juge pertinent, de regrouper l'adoption d'un PPA avec l'octroi d'un crédit d'investissement dans un même préavis. J'aurais l'occasion de développer plus en détail ces points en commission si le renvoi en commission est accepté.

Ce type de commission du conseil communal existe déjà dans de très nombreuses communes du canton, sous diverses appellations possibles. Par exemple, il y a une commission des zones à Ollon, une commission d'urbanisme à Puidoux, Ecublens et au Mont-sur-Lausanne, une commission du plan de zones à Gland, une commission d'architecture et d'urbanisme à Nyon, une commission d'urbanisme et d'environnement à Crissier, une commission

d'urbanisme et d'aménagement du territoire à Renens et une commission LAT à Ormont-dessus. Pour la petite histoire, il existe même une commission des routes à Villeneuve et une commission des vignes à Bourg en Lavaux!

Idéalement, cette commission devrait pouvoir siéger dès le début de la prochaine législature. En cas d'impossibilité de tenir un tel délai, j'ose espérer que la création d'une commission permanente en cours de législature est envisageable.

Par cette motion, je demande à la Municipalité de présenter au conseil communal un projet de modification du règlement du conseil communal qui:

- instaure à l'art. 70 du règlement du Conseil communal de Montreux une commission permanente de l'aménagement du territoire et
- introduise de nouveaux articles précisant à minima la composition, l'organisation et les compétences de cette commission;

Je demande le renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie lors de la prochaine séance.

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

10.2 Motion de Mme Bibiana Streicher: «A quand une vélo-station à Montreux».

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, La vente des vélos, surtout des vélos électriques, a fortement augmenté ces dernières années et particulièrement ces derniers mois dans le contexte du COVID-19.

Faire tout ou partie de ses trajets en vélo est désormais courant. Le vélo est un moyen de transport pratique, qui favorise des déplacements rapides et adaptés aux horaires souhaités, tant pour les habitants du bas de la commune que pour ceux qui résident sur les hauteurs.

Selon le lieu de domicile et la destination à atteindre, un trajet en transports publics peut s'avérer laborieux et chronophage, voire inenvisageable. Par exemple, les transports publics permettant de rejoindre une gare principale peuvent être en retard, engendrant une cascade de complications pour la suite du trajet, ou alors ils offrent une cadence insuffisante pour motiver un trajet avec un, voire plusieurs transbordements dans un laps de temps acceptable.

Le vélo est dès lors devenu un moyen de se déplacer incontournable pour beaucoup de citoyens.

Malheureusement, le vol des vélos, électriques en particulier, augmente considérablement. Il arrive par ailleurs de plus en plus souvent de retrouver son vélo abîmé sur le lieu de stationnement

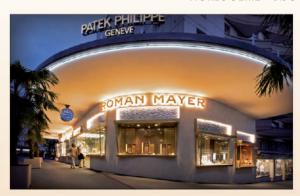
Dans ce contexte, il me semble important d'offrir aux citoyens un lieu leur permettant de stationner leur vélo en toute sécurité. Les emplacements stratégiques à privilégier pour l'installation de vélo-stations seraient les gares de Montreux et Clarens dans un premier temps.

Je saisis l'occasion d'exposer les considérations suivantes, en lien avec l'objet de cette motion:

Les commerçants à votre service toute l'année

Roman Mayer

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - JOAILLERIE





Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起,一代又一代,罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch







MDS Montreux Avenue du Casino 28, 1820 Montreux 021 711 40 00 • mdsmontreux@gmail.com Livraison gratuite dans le canton de Vaud / Exportation à l'international



Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis, Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe à votre service!

Grand-Rue 16 021 963 43 10 info@exotique-montreux.ch





Des villes comme Vevey ou Lausanne ont déjà mis en place des vélo-stations depuis quelques années, à l'instar de beaucoup de villes en Suisse alémanique.

Les proiets d'aménagement du plateau de la gare de Montreux peinent visiblement à avancer. A ma connaissance, rien de concret n'a été présenté à ce jour par les services communaux, quand bien même cela fait presque 10 ans que j'en entends parler et que les CFF ont entamé la rénovation de la gare.

Le projet des CFF pour la réfection complète de la gare de Clarens est en cours.

Je demande dès lors à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité d'une planification du stationnement des vélos dans le secteur des gares de Montreux et Clarens. Je vous remercie de votre écoute.

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

10.3 Motion de Mme Ruth Bär «pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux»

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux fait de nombreux efforts pour notre belle ville, la magnifique nature, ses beaux jardins et ses célèbres quais. Dans cet esprit, Montreux voudrait obtenir le «label Villeverte» et je pense que nous soutenons toutes et tous cet objectif.

L'augmentation de jardins familiaux et la création de plantages sont sans doute entre autres des mesures pour y parvenir.

Il faut peut-être d'abord expliquer le terme plantage: le mot plantage est d'origine campagnarde et définit des potagers urbains et communautaires, mis à disposition des habitants d'un quartier.

L'augmentation de jardins familiaux et la création de plantages sur des terrains communaux sont en accord avec les intentions du Préavis No 13/20 en vue d'une planification générale de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification «VILLEVERTE SUISSE» par la Commune de Montreux.

La matière de base, les terrains, existe. Montreux a des parcelles qui pourraient convenir aux jardins familiaux et des plantages. En plus, l'annulation du PGA de Montreux laisse peut-être des parcelles en attente qui pourraient éventuellement être utilisées d'une manière temporaire jusqu'à qu'un autre projet se concrétise.

Dédier des surfaces appropriées à la création de ces jardins n'est pas une idée abstraite mais un réel besoin de la population de notre com-

Il existe depuis des années une forte demande en jardins potagers, sous la forme de jardins familiaux et de plantages. Même sans aucune indication sur le site de notre commune et en l'absence d'un site internet, l'Association des iardins familiaux de la Riviera à Montreux reçoit de nombreuses demandes. Elle doit en moyenne refuser 15 demandes par année malgré de nombreux partages et la diminution de parcelles.

En effet, Montreux offre uniquement 34 places à Taux et 13 à Ballallaz, donc au total 47, c'est tout!

En comparaison avec les 47 jardins de Montreux: Lausanne compte 550, La Tour-de-Peilz 127. Yverdon, avec à peu près le même nombre d'habitants que Montreux, offre 545 plantages ou jardins familiaux à ses habitants.

Beaucoup d'autres villes en Suisse ont créé avec grand succès de petits coins de paradis au milieu de la ville. Un très bon exemple est Lausanne qui a reçu en 2015 du Patrimoine Suisse le Prix Schulthess des jardins pour les plantages lausannois.

En cette année difficile pour nous toutes et tous avec les périodes de semi-confinement, nous nous sommes rendus encore plus compte de l'importance du lien à la terre et aux activités extérieures. C'est même un outil essentiel pour garder l'équilibre car l'occupation de jardiner apporte de l'espoir, de la joie, de la vie et de la

La forte demande pour une possibilité de jardiner s'est aussi exprimée par la pétition déposée au dernier Conseil communale de Montreux par les habitants de Clarens et ceci avec 692 signatures.

En plus, les jardins familiaux et les plantages contribuent au respect de l'environnement, valorisent les espaces verts et sensibilisent ses usagers aux enjeux liés à la nature.

Ce sont également des lieux d'éducation pour les enfants et les adultes, qui y apprennent la botanique et l'écologie. Produire ses propres aliments a des vertus pédagogiques: le rythme des saisons, le respect du travail des agriculteurs, la sensibilisation au gaspillage et à la valeur des produits et la cuisine avec ses propres légumes. C'est peut-être aussi un lieu de redécouverte d'anciens légumes.

Dans cette optique, le jardin potager pourrait également avoir une fonction pédagogique pour les écoles ou toute personne intéressée avec des séances de formation par les jardiniers et des bénévoles.

Nous sommes dès lors convaincu.e.s que la Commune a un rôle de catalyseur, de coordination de premier plan pour répondre au besoin exprimé par la population.

Concrètement, cette motion demande à la Municipalité de conduire une étude évaluant:

- les surfaces disponibles sur le territoire de notre commune et propices à accueillir des jardins familiaux et/ou des plantages et d'en dresser une liste:
- les possibilités de mise en valeur de ces parcelles en tant que jardins familiaux et/ou plantages. Cela avec un règlement qui interdit l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides et qui correspond au minimum à la Charte des Jardins;
- les moyens d'assurer une bonne visibilité à ces parcelles, par exemple en créant des liens avec l'Association des jardins familiaux de la Riviera et en les inscrivant sur le site de la Commune de Montreux;
- la possibilité d'intégrer des jardins familiaux et/ou plantages de manière systématique lors de la planification de nouveaux quartiers d'habitation.

Je demande que cette motion soit envoyée en commission. Je vous remercie de votre attention.

Références:

www.charte-des-jardins.ch www.vd.ch - Promouvoir la charte des Jardins www.lausanne.ch/plantages

www.wsl.ch - la biodiversité en ville - pour l'être humain et la nature

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

10.4 Postulat de M. Nicolas Büchler «Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30km/h de nuit»

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au mois d'août 2019, soit il y a près d'une année et demi, nos médias régionaux et cantonaux relayaient l'information: Lausanne, Cossonay mais aussi Montreux sont intéresintroduire progressivement des zones 30km/h nocturnes sur leurs territoires respectifs.

Cette mesure, décrite partout comme simple et peu coûteuse, a été testée entre 2017 et août 2019 sur deux axes fréquentés de Lausanne, soit sur les Avenues de Vinet et de Beaulieu.

Il en ressort respectivement des baisses de niveaux sonores de 2.5 et 3.1 décibels, malgré un trafic qui est resté tout à fait stable.

S'ensuit désormais une phase 2 d'essai, qui se déroule toujours sur les sites Lausannois men-

La Municipalité, dans sa réponse à l'interpellation de notre collègue M. Olivier Müller le mois dernier, a mentionné attendre le rapport final de la Commune de Lausanne avant de travailler sur de possibles instaurations de zones 30km/h nocturnes.

Le présent postulat demande, comme son titre l'indique, d'accélérer le processus d'implémentation de zones 30km/h nocturnes, de ne pas attendre les conclusions lausannoises définitives au vu des chiffres évoqués précédemment, et de présenter au Conseil communal un rapport sur les axes routiers qui présenteraient un intérêt à être classés en zone 30km/h de nuit.

Je propose donc que ce postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport. Merci de votre attention.

Ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.DÉVELOPPEMENT DES INTER-PELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

• Réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger concernant les escaliers mécaniques des escaliers de l'Hôtel Suisse

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité de sa réponse qui appelle les commentaires suivants: En premier lieu, dans la mesure du possible, je souhaiterais avoir accès à l'audit qui est mentionné dans la réponse.

Est-il possible d'en obtenir une copie? S'il est bien entendu réalisé, mais le cas échéant lorsqu'il sera réalisé, je souhaite évidemment y avoir accès.

Deuxièmement, les frais liés aux réparations suite aux actes de malveillance ne sont pas anodins,

nous parlons de CHF 14'800.- depuis le début de l'année 2019 jusqu'à maintenant.

Ne serait-il pas opportun de songer à installer de véritables caméras à cet endroit? Soit des caméras produisant des images permettant d'identifier les auteurs de ces actes de malveillance

Enfin, il me semble avoir lu dans l'article du 24Heures consacré à la problématique soulevée par mon interpellation, que la Municipalité voulait attribuer la tâche de remettre l'installation en route, en cas d'arrêt, à un autre service que la police, sauf erreur au personnel de surveillance du parking du marché. Je ne retrouve pas cette information dans la réponse à mon interpellation est-ce que la Municipalité pourrait préciser cet aspect? Merci.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Monsieur l'interpellateur,

Brièvement, l'audit n'est pas encore dans les mains de la Municipalité, il est donc trop tôt pour le transmettre.

Si cet audit conclut au besoin de prendre des mesures, évidemment que nous le communiquerons au Conseil communal, par exemple par la voie d'un préavis si des moyens financiers devaient nécessaires.

S'agissant de la question de l'installation de caméras de surveillance, pour pouvoir identifier les actes d'incivilités, pour l'instant, ce n'est pas quelque chose qui a été réfléchi. Vous savez que le règlement général de Police de Sécurité Riviera est très contraignant en matière d'installation de caméras de surveillance sur le domaine public, à plus forte raison sur les lieux de passage comme celui-ci.

Je ne suis pas sûr qu'un simple bilan budgétaire démontrerait que cela vaut la peine, pour économiser CHF 14'000.-, de mettre en place ce genre d'installation. Nous notons votre question et si un préavis devait venir pour le futur de ces escalators, nous pourrions intégrer celle-ci dans notre réflexion.

Concernant votre deuxième question, cela a été évoqué comme une des possibilités, parce que notre personnel des parkings a l'habitude de vérifier le bon fonctionnement des installations techniques. Ils pourraient facilement intervenir parce qu'ils sont à proximité. Cela n'est pas évoqué dans la réponse municipale à votre interpellation parce que ce n'est pas encore une décision. Nous devons notamment regarder s'il faut un budget spécifique. C'est l'une des pistes parmi celles qui sont évoquées, vous voyez qu'il y a une autre piste évoquée dans l'interpellation, qui est simplement d'avoir un système qui complèterait la caméra de surveillance, pour simplifier le travail de police Riviera, avec une identification lorsque l'escalator ne fonctionne plus.

Ainsi, en fonction du résultat de l'audit, la Municipalité reviendra avec un préavis, pour demander un financement de l'investissement nécessaire. De toute façon la Municipalité est consciente que la situation n'est pas acceptable. Elle a déjà entrepris certaines démarches, prévues aux budget 2021, et nous espérons que nous trouverons des solutions adéquates.

M. Staeger est satisfait de la réponse.

 Réponse à l'interpellation de M. Dominik Hunziker: «Suite à l'annulation du PGA de Montreux, peut-on encore planter un clou?» M. Hunziker est satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Romain Pilloud (SOC) Sorties à ski des élèves de Montreux-Est

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Comme vous avez pu l'entendre lors de la lecture de la correspondance par notre président tout à l'heure, l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est a décidé, pour la saison de ski 2020-2021, d'emmener les élèves profiter des pistes du domaine des Mosses lors de leurs prochaines sorties.

Or, vous le savez toutes et tous, notre commune possède un domaine skiable et subventionne à cet effet le Syndicat d'initiatives des Pistes (SID), qui exploite le domaine de Jaman-Les Rochers-de-Naye.

Vous comprendrez que je sois surpris que l'EPS de Montreux-Est ne favorise pas notre station locale, qui plus est desservie par le train. Ces sorties locales promeuvent pourtant l'écologie et permettent de faire découvrir notre belle région aux jeunes écolières et écoliers de notre commune.

Par conséquent, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité:

- Quelle est la position de la Municipalité visà-vis de la décision prise par la direction de l'EPS de Montreux-Est?
- 2. La Municipalité a-t-elle été consultée par l'école de Montreux-Est à propos de sa volonté d'organiser des sorties à ski pour la grande majorité de ses élèves aux Mosses?
- 3. La Municipalité, en soutenant financièrement ces sorties scolaires, peut-elle formellement s'opposer à cette décision?
- 4. Quels sont les outils à disposition de la commune pour encadrer ces sorties scolaires, notamment dans l'orientation du choix des destinations des sorties à ski?

Je vous remercie de votre attention et remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Mme Jaqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues, La Municipalité répond de la façon suivante:

 Quelle est la position de la Municipalité visà-vis de la décision prise par la direction de l'EPS de Montreux-Est?

La Municipalité a été informée du choix de Montreux-Est indirectement, par une copie du courrier du Syndicat des pistes dont vous avez eu lecture en début de séance.

La Municipalité regrette que la direction de l'établissement ait pris unilatéralement la décision de renoncer partiellement au site des Rochers de Naye, sans concertation avec les différents acteurs concernés.

 La Municipalité a-t-elle été consultée par l'école de Montreux-Est à propos de sa volonté d'organiser des sorties à ski pour la grande majorité de ses élèves aux Mosses?

Non.

3. La Municipalité, en soutenant financièrement ces sorties scolaires, peut-elle formellement s'opposer à cette décision?

Le budget relatif aux sorties scolaires est attribué à chaque établissement montreusien, par le Conseil communal qui vote chaque année le budget de la commune.

Le soutien est global, il permet aux établissements de s'organiser selon des modalités qui leur sont propres, mais un cadre d'utilisation des sommes allouées pourrait compléter ces allocations.

C'est d'ailleurs, au vu de la décision de Montreux-Est, l'intention de la Municipalité de mettre en place des conditions d'utilisation de ces sommes.

4. Quels sont les outils à disposition de la commune pour encadrer ces sorties scolaires, notamment dans l'orientation du choix des destinations des sorties à ski?

L'encadrement des sorties scolaires dépend des établissements, dans le respect du budget alloué. Le choix des destinations aussi, mais il peut être orienté par la Municipalité dans la mesure où elle pourrait conditionner l'utilisation de cet argent à la fréquentation prioritaire d'infrastructures communales ou déjà subventionnées par la commune. Ces conditions pourraient faire partie du futur cadre d'utilisation cité dans la réponse à la question 3.

A l'instigation de la Municipalité, afin de clarifier la situation et de mettre en évidence les contraintes, nécessités et souhaits des différentes partenaires, une séance de mise à plat aura lieu le 24 novembre prochain. Outre la Municipalité, cette rencontre verra la participation de représentants des établissements scolaires, du Syndicat des pistes, de la commune de Veytaux et du transporteur des élèves.

Le Conseil communal, sera tenu au courant des suites données à cette affaire. La Municipalité espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Pilloud.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Mme Pellet pour ces réponses très complètes concernant cette situation.

Je comprends que la Municipalité ne soit pas vraiment ravie de cette situation et qu'elle va effectuer cette prochaine rencontre le 24 novembre. Dans ce sens, j'imagine qu'il n'est pas de trop de proposer une résolution, puisque je pense que le Conseil pourrait apporter son soutien dans ces démarches afin de défendre la qualité et l'utilisation des pistes que nous avons dans notre région.

Résolution

«Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses démarches afin de favoriser les infrastructures communales et subventionnées pour les journées de sport des établissements scolaires montreusiens»

VOTE résolution

La résolution est acceptée à la majorité moins 2 NON et 4 abstentions

Interpellation de M. Olivier Müller (PLR)
Coronavirus: Quelles mesures pour soutenir l'économie montreusienne?

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La crise du coronavirus, c'est bien entendu une urgence sur le front sanitaire, mais c'est aussi une urgence sur le front social et économique.

Lors de cette seconde vague, après quelques tergiversations entre cantons et confédération, il semblerait, selon les décisions du conseil

fédéral de cet après-midi, que les choses vont dans le bon sens pour l'économie. Les aides pour cas de rigueur ont été augmentées, le partage canton/confédération a été acté et ces mesures devraient être en place dès le 1er décembre. D'après ce que j'ai compris, la balle est maintenant dans le camp des cantons, puisque ce sont eux qui devront sans tarder définir les cas de rigueur.

Au niveau des communes vaudoises, la perspective 2021 sera sans doute celle de budgets communaux déficitaires pour 2021, comme par exemple celui de Montreux avec un déficit estimé à 6,2 Mios CHF. Même sans cela, les moyens financiers à disposition des communes pour intervenir de manière convaincante sont sans commune mesures avec ceux du canton et de la confédération. Ne nous y trompons pas, ce ne sont pas les communes mais c'est bien la confédération et les cantons qui doivent mettre la main au porte-monnaie pour apporter les aides décisives, celles là-mêmes qui pourraient sauver les emplois et les entre-

Qui dit crise, qui dit aide d'urgence, dit également remboursement des prêts de la première vague et/ou de la deuxième vague et payement des charges encore dues. Après cette seconde vague, la nécessité de retrouver une marche des affaires correcte est un objectif minimum pour les entreprises avant souffert de la crise. Pour un bon nombre d'entreprises, il sera même nécessaire de dégager des bénéfices meilleurs, voire bien meilleurs qu'avant, afin de permettre le remboursement des prêts contractés et des charges pendantes. Dans cette optique, les communes ont un vrai rôle à jouer afin de soutenir leur économie locale.

A Montreux, durant la première vague et après celle-ci, la Municipalité a pris un certain nombre de mesure destinées à soutenir l'économie, la plus visible étant sans aucun doute la création de terrasses pour les restaurants. Certaines mesures ont fait l'obiet de communications spécifiques au Conseil communal et d'autres mesures ont également été évoquées dans le rapport de la commission relative à la motion Ruedin de cet automne. Concernant la deuxième vaque, le conseil n'a, à ma connaissance, pas eu de retours sur d'éventuelles nouvelles mesures récentes prises par la Municipalité. Dans l'article du 24 heures numérique du 13 novembre 2020, en marge du déficit annoncé pour 2021, notre Municipal des finances nous apprends notamment que, je cite l'article: «Nous privilégions les aides ponctuelles pour les acteurs particulièrement touchés par la crise».

Il me semble **nécessaire** et **opportun** de faire le point et de réunir à un seul et même endroit l'ensemble des mesures déjà prises par la Municipalité. Il me semble encore bien plus nécessaire et pertinent d'indiquer quelles solutions communales sont envisagées dès à présent pour limiter la casse et créer des conditionscadres permettant d'envisager des perspectives un peu plus réjouissantes à court et moyen terme pour notre économie montreusienne.

Par la présente interpellation, je pose les deux questions suivantes à la Municipalité:

- Quelles mesures communales ont été prises jusqu'à maintenant pour soutenir l'économie montreusienne?
- Quelles mesures communales seront encore prises dans un futur proche pour soutenir l'économie montreusienne?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames les conseillères, Messieurs les communaux, Mesdames conseillers Messieurs, Chers collègues,

Comme vous le mentionnez dans votre interpellation, la Municipalité a, à plusieurs reprises, fait état devant votre Conseil des différentes mesures prises en faveur de l'économie montreusienne. Notamment à travers, comme vous l'évoquiez, le soutien à la création des terrasses sur le domaine public ou celui consenti dans le cadre des activités coordonnées pas l'association Montreux A.Live.

La Municipalité souhaite donner à votre Conseil un éclairage plus large des divers soutiens et actions entreprises par l'ensemble des acteurs, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, par conséquent la Municipalité répondra par écrit à votre interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion

12.AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Président

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Il est 23h10, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

CONNECTEZ VOTRE LIEU DE VIE

So Smart concoit des applications sur mesure et intuitives, fonctionnant sur smartphones, tablettes et écrans TV

Nos concepts sont adaptés à tous types de clientèles. Que ce soit pour des économies d'énergie ou simplement votre confort quotidien, votre maison peut aujourd'hui répondre à la moindre de vos exigences :

Chauffage connecté: gérez facilement votre confort et vos dépenses

Contrôle global : pilotez l'ensemble de votre environnement via une seule interface

Mesures & comptage : Comprenez les dépenses énergétiques de votre lieu de vie

Entreprise fondée en 2013, spécialisée en intégration, domotique, multimédia et réseau informatique, So Smart bénéficie d'une expérience et d'une expertise en termes d'interface de pilotage des technologies de l'habitat qui en font un partenaire fiable, capable de concevoir l'environnement qui vous caractérise et qui vous correspond totalement.

L'équipe de So Smart est à votre entière disposition afin de vous conseiller au mieux, expertiser vos installations existantes ou créer votre projet sur mesure.

Prenez contact avec nous!

Réalisez des économies d'énergie grâce à notre système de domotique





Wi-Fi



Sécurité











Multimédia Ambiance

Domotique

SHOWROOM

So Smart SA Route des Châtaigniers 8 1816 Chailly-sur-Montreux www.so-smart.swiss

CONTACT +41 21 965 22 44 welcome@so-smart.swiss



Scannez-moi!





LUNDI - JEUDI 15H - 01H VENDREDI - SAMEDI 15H - 02H DIMANCHE 15H - 01H

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places

RIALTO Chez Ricardo & Albina Spécialités Portugaises FERME LE LUNDI

Côte de bœuf à la braise Filet de bœuf sur ardoise Entrecôte sur ardoise Fondue Bourguignonne ou Chinoise Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02 1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86



Restaurant du Basset En face du port



Qualité - Fraîcheur

Filets de perche

Tous les jeudis à midi Langue de bœuf Sauce aux câpres à volonté Fr. 21.-

Tous les vendredis Steak de cheval au poivre

1815 Clarens / Montreux - Tél. 021 964 82 44 - www.restaurant-du-basset.ch





Un écrin de tranquillité 50 À LA CUISINE EXQUISE 50 REGORGEANT DES MEILLEURS CRUS

Hôtel - Restaurant - Victoria, Route de Caux 16, CH - 1823 Glion sur Montreux Suisse Téléphone +41 21 962 82 82 www.victoria-glion.ch



Spécialités italiennes Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux Tél. 021 963 35 28 www.ilbrigantino.ch



Fermé le mardi soir et le mercredi Grand'Rue 89 1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36 DU JEUDI AU DIMANCHE, GRILLADES DE POISSONS, SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER ET MOULES MARINIÈRES

DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES NOS GRILLADES

PIZZA AU FOUR à BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)

le Relais

Venez découvrir nos spécialités!!!

Nous proposons des röstis, des cocottes (plats mijotés), viande sur ardoise.

Tout est fait maison et selon la saison.

Profitez de notre belle terrasse avec vue sur la dent de Jaman. Pour plus information allez sur notre site

www.cafe-restaurantlerelais.com

Le restaurant est fermé le lundi toute la journée, mardi soir et le dimanche soir. Route des Narcisses 74 1833 les Avants 021 981 19 80



Bis

Les Masterclass du Bis!



Unique sur la riviera: nous vous livrons les ingrédients et vous guidons pas à pas en direct et en ligne pour l'élaboration du recette digne d'une sortie au restaurant!

Ouvert midi et soir du mardi au samedi Avenue Nestlé 17 à Montreux

Plus d'infos

www.bis-restaurant.com 0219632545



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues, fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos évènements, anniversaires, mariages, découvrez nos magnifiques plateaux sur mesure avec au choix fromages et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux 021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com



Du lundi au samedi 11h30-14h15 - 18h00-23h00 Dimanche et jour férié fermé sauf jour spécial

- +41 21 921 29 96
- chezjohnroadhouse.com
- chezjohnroadhouse
- Chez John the Roadhouse

Spécialité viandes sur ardoise et vins



18 sortes de bières en pression Cuisine non-stop samedi et dimanche dès 12 h 00 Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux Tél. +41 (0) 21 961 16 81 care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

Malgré les fermetures des établissements, presque tous font des menus à l'emporter ou livrent à domicile.

Nous vous encourageons vivement à commander chez nos annonceurs votre menu de Pâques ou une proposition des restaurateurs.

Lorsque les terrasses seront ouvertes, les restaurants ouverts, faites-leur confiance et passez commande.

C'est grâce à eux en partie que vous recevez Montreux Info-Ville gratuitement. Merci pour eux.



Poke Bowl

Montreux

Spécialités hawaiennes

www.pokebowlmontreux.com

Grand Rue 16, 1820 Montreux Tél. 021 963 40 42 pokebowlmontreux@gmail.com

Restaurant thaïlandais Eléphant Blanc

Alexandre et Anchali Delalay Diam

Spécialités thaïlandaises - Belle terrasse

Quai Grand'Rives 12 1844 Villeneuve - Tél. +41 21 960 12 68

info@elephantblanc-ned.ch www.elephantblanc-ned.ch

P Fermé le lundi





Entrecôte Café de Paris Cuisine traditionnelle du terroir Spécialités de poissons Pâtes et Pizzas «Maison» Tous nos plats à l'emporter

Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve Tél. 021 968 14 16 aiglerestaurant@bluewin.ch



7J/7J



UN LIEU

RÉSERVATION: 021 966 77 55 -



ET DE 18H30 À 22H

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT





Cuisine traditionnelle au gré des saisons Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey Tél. 021 921 20 50 www.cafeduport.ch









www.amstein.ch

+ 3'500 BOISSONS

Bières - Vins - Alcools forts

Eaux minérales - Jus de Fruits

MAGASIN OUVERT AU PUBLIC

Z.I. La Veyre B2 1806 St-Légier s/Vevey 021 926 86 04

Lundi-vendredi 8h00 - 12h00 13h30 - 18h30

Samedi 9h - 16h NON STOP!

WITTIEKOP







Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 16 décembre 2020 à 18h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (bâtiment A3, entrée principale)

Monsieur le Président Angelo Giuliano déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Je suis heureux de vous retrouver pour cette séance une nouvelle fois extra-muros en ce lieu qui nous permet de respecter les mesures sanitaires édictées par les autorités cantonales et fédérales.

Je salue nos conseillers municipaux et vous informe que notre Syndic est retenu à Berne et nous rejoindra en cours de séance; je salue également Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue enfin le représentant des médias, le public n'étant pas autorisé à assister à cette séance, à l'exception des personnes ayant un intérêt professionnel.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 83 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

<u>Présences:</u> 83 conseillères et conseillers sont présents. Plusieurs conseillers sont arrivés en retard.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Caroline Buff, Carole Grangier, Mélanie Nicollier, Marlise Rebetez, Géraldine Torchio, MM. Stéphane Barbey, François Grand, Patrick Grognuz, Alain Imhof, Franco Meichtry, Frank Peters, Fabrice Pfulg, Christophe Privet, Michel Zulauf

Absent non excusé: M. Kastriot Ramiqi

Absent: M. Daniel Manzini.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention de novembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le PV du 18 novembre 2020, y at-il des demandes de modifications?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du Procès-verbal.

- 2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACE-MENT:
- 2.1 de M. Bassam Degerab (Verts), démissionnaire;
- 2.2 de M. Francis Gonzalez (PLR), démissionnaire;
- 2.3 de M. Stan Bosshard (PLR), démissionnaire:
- 2.4 de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Les courriers de démission de MM. Degerab, Gonzalez et Bosshard ont été lus lors de la séance de novembre, quant à celui de M. Corbaz, il vous sera lu au point 5 de l'ordre du iour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 17h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Florian Manzini, en remplacement de M. Bassam Degerab (Verts), démissionnaire:

Monsieur Cédric Blanc, en remplacement de M. Francis Gonzalez (PLR), démissionnaire;

Monsieur Alain Akiki, en remplacement de M. Stan Bosshard (PLR), démissionnaire;

Monsieur Pascal Rossier, en remplacement de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie MM. Manzini, Blanc, Akiki et Rossier de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS!

Lecture de l'article 6.

Monsieur Florian Manzini, Monsieur Cédric Blanc, Monsieur Alain Akiki et Monsieur Pascal Rossier sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de M. Raphaël Corbaz, y a-t-il une proposition du groupe PLR?

M. Yanick Hess (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Silvano Pozzi.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Silvano Pozzi tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Silvano Pozzi, vous êtes élu membre la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR) et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 d'une ou d'un membre de la commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration (COCOSI), en remplacement de M. Raphaël Corbaz (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de M. Raphaël Corbaz, y a-t-il une proposition du groupe PLR?

M. Yanick Hess (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Cédric Blanc fraîchement élu et qui par ailleurs préside le groupe PLR.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Cédric Blanc tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Cédric Blanc vous êtes élu membre de la commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration (COCOSI) et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 d'une ou d'un membre du conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Daniel Meillaud (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de M. Daniel Meillaud, y a-t-il une proposition du groupe UDC?

Mme Christine Menzi (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de M. Dominik Hunziker.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Dominik Hunziker tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Dominik Hunziker vous êtes élu membre du conseil intercommunal du SIGE et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Laurent Demartini (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames e Messieurs.

Nous venons de nommer M. Hunziker comme membre suppléant, il l'était déjà et M. Daniel Meillaud était un membre de la délégation, le but était de le nommer comme membre fixe et que le groupe UDC propose un suppléant pour remplacer M. Hunziker à ce poste. Je ne sais pas si cela a été mal compris ou si cela n'a pas été décidé sous cette forme?

M. le Président

Je pense que c'est moi qui ai fait une erreur en ajoutant le mot suppléant, mais il a bien été élu comme membre de la délégation intercommunale du SIGE et pas comme suppléant.

M. Laurent Demartini (PLR)

Il y aura un suppléant qui sera nommé lors du prochain Conseil? Actuellement il n'y a pas de membre suppléant pour Montreux en remplacement de M. Hunziker?

Mme Christine Menzi (UDC)

Nous avons déjà un suppléant, nous pouvons le nommer, il n'y a pas de souci.

M. le Président

Est-ce que vous souhaitez faire cela ce soir et modifier l'ordre du jour ou le faire lors de la prochaine séance?

Mme Christine Menzi (UDC)

Je propose de le faire ce soir.

M. le Président

Y a-t-il des oppositions à ajouter un point 3.4 à l'ordre du jour pour élire un membre suppléant du Conseil intercommunal du SIGE?

Ce n'est pas le cas, cette modification est donc acceptée.

3.4 d'une ou d'un membre suppléant du conseil intercommunal du SIGE en remplacement de M. Dominik Hunziker (UDC), démissionnaire

M. le Président

Pour le remplacement de M. Dominik Hunziker, y a-t-il une proposition du groupe UDC?

Mme Christine Menzi (UDC)

Le groupe UDC propose la candidature de Mme Claudine Borloz.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Claudine Borloz tacitement. Y a- t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, Mme Claudine Borloz vous êtes élue membre suppléante du Conseil intercommunal du SIGE et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT:

4.1 relative au déroulement de la séance du 16 décembre 2020;

Deux documents détaillant les mesures les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

4.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Olivier Müller: «Pour la création d'une commission permanente de l'aménagement du territoire». (Date de la commission: jeudi 14 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence SOC: Mme Tanya Bonjour

Membres: Mme Christine Menzi, MM. Jonathan Al Jundi, Olivier Blanc, Mathieu Ehinger, Mathias Ekah, Joe (Joseph) Filippone, Vincent Haldi, Olivier Müller, Michel Posternak

- M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 4.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Bibiana Streicher: «A quand une vélo-station à Montreux?». (Date de la commission: lundi 18 janvier 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre

Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence SOC: M. Mario Gori

Membres: mes Susanne Cornaz, Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Pablo Menzi, Benoît Ruchet, Michael Samuelian, Vincent Tschopp, Bernard Tschopp

- M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 4.4 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Ruth Bär: «Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux». (Date de la commission: jeudi 7 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence PLR: M. Sébastien Giovanna

Membres: Mmes Ruth Bär, Anne Duperret, Susanne Lauber Fürst, MM. Jonathan Al Jundi, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Michael Samuelian, Bernard Tschopp

- M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- 4.5 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Nicolas Büchler: «Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30 km/h de nuit». (Date de la commission: mercredi 13 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence PLR: M. Sébastien Giovanna

Membres: Mmes Zenia Boulat, Andrea Gremaud, Jessica Ruedin, MM. Nicolas Büchler, Christian Burki, Yanick Hess, Tal Luder, Olivier Müller, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR n'accueille pas ce postulat favorablement.

Dans le titre «Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30 km/h de nuit», le terme accélération a deux sens. Le premier, recherché par le postulant, est bien d'aller plus vite sur cet objet. Pour nous, c'est bien l'accélération des véhicules qui pose problème, pas forcément la vitesse. A mettre dans la balance les gaz mis pour passer de 0 à 30 km/h en 1 sec en faisant exprès de faire vrombir son moteur et le fait de rouler à 42 km/h qui est la v85 des artères concernées, le débat doit se faire.

De plus, le report du trafic sur d'autres routes qui resteront à 50 km/h doit être évalué. Nous sommes en faveur de baisser les nuisances sonores du trafic, mais en ciblant ceux qui en sont responsables.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai 5 courriers de démissions à vous communiquer:

- Le premier est le courrier de démission du Conseil intercommunal du SIGE de M. Daniel Meillaud du groupe UDC, il est adressé au président du Conseil intercommunal du SIGE avec copie au Président du Conseil communal de Montreux:
- Le second courrier est celui de M. Raphaël Corbaz (PLR), qui a été remplacé ce soir:
- 3. Le 3^{ème} est le courrier de démission de Mme Prisca Gaillet (SOC):

Le siège de Mme Gaillet sera repourvu lors de la séance de février 2021, il faudra également la remplacer en tant que suppléante à la Commission des Finances.

 Le 4^{ème} courrier de démission est celui de M. François Pochon (PLR):

Le siège de M. Pochon sera également repourvu lors de la séance de février 2021, il s'agira également de remplacer son siège à la Commission des Finances.

5. Le dernier courrier de démission est celui de Mme Marlise Rebetez (UDC):

Le siège de Mme Rebetez sera également repourvu lors de la séance de février 2021.

Je vous fais part également d'un échange de courriers électroniques avec M. Fabrice Yerly, que je vais vous résumer étant donné qu'il y a eu 5 e-mails échangés: M. Yerly aurait souhaité assister à nos débats ce soir, et vu l'impossibilité suite aux dernières mesures cantonales, M. Yerly aurait apprécié qu'une retransmission de nos séances puisse être mise sur pied; j'ai répondu que cette solution nécessiterait une modification de notre règlement, même en cas de situation exceptionnelle et j'ai requis l'autorisation de M. Yerly de faire état de nos échanges lors de cette séance, afin que les conseillers sensibles à son point de vue puissent le cas échéant être enclins à user de leur droit d'ini-

L'intégralité de ces échanges, ainsi que les courriers de démissions qui vous ont été lus, seront comme d'habitude joints au PV de cette séance.

6. COMMUNICATION DE LA MUNI-CIPALITÉ

6.1 relative à l'impact du coronavirus COVID-19 sur la Commune, ses habitants et son administration, ses associations et ses animations.

M. le Président

Vous avez reçu avec l'enveloppe une communication municipale relative à l'impact du coronavirus COVID-19 sur la Commune, ses habitants et son administration, ses associations et ses animations.

Les huissiers vont également vous remettre une communication relative à l'adaptation de la mise en place de nouvelles places d'accueil pour écoliers à Clarens.

Madame la Conseillère Municipale Jacqueline Pellet souhaite-t-elle ajouter quelques mots en complément?

Communication relative à l'adaptation de la mise en place de nouvelles places d'accueil pour écoliers à Clarens (abandon du projet «Léman 12» au profit de l'extension de «Gambetta 13»)

Mme Jaqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité porte à votre connaissance que la Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance de Montreux et environs (FACEME) a saisi l'opportunité d'occuper une extension des locaux de son site actuel de Gambetta 13, soit de développer l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) «Arc-en-ciel».

L'occupation de ces nouveaux locaux implique l'abandon de ceux du projet de Léman 12, permettant de faire de substantielles économies sur le budget voté par votre Conseil dans le cadre du préavis 03/2020 relatif

- au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE «Scoubidou» à Montreux;
- à la création d'une annexe à l'UAPÉ «Arcen ciel» à Clarens;
- au plan de développement du REME/ FACEME (réseau enfance Montreux et environs) à horizon 2026.

Les salles mises à disposition à Gambetta 13, en raison d'une libération inattendue dès le mois de décembre 2020 des locaux, présentent les avantages suivants :

- elles peuvent accueillir dès le début de l'année 2021, 3 des 4 groupes prévus à Léman 12;
- les loyers des locaux sont inférieurs;
- les frais de transformations des lieux sont plus bas, les locaux étant mieux adaptés;
- en accueillant d'abord 36 enfants (3 groupes) en 2021 puis les 48 prévus (4 groupes) dans un deuxième temps (pour des raisons de libération progressive des locaux), les charges du personnel accueillant sont plus basses pour 2021;
- elles permettent le regroupement, sur le même site, des places pour les écoliers.

La réorientation du projet de création d'une annexe à l'UAPE «Arc-en-ciel» permet de continuer à répondre aux conclusions du préavis 03/2020 mais, en plus, d'amoindrir les coûts de réalisation et de fonctionnement, répondant en cela au souci de diminuer les charges pour le budget communal. Elle a aussi un impact sur le plan de développement de l'accueil des enfants qui voit une augmentation des places à Gambetta 13 au détriment du projet de Léman 12, plus onéreux.

Dans le corps du préavis, il était indiqué que pour réaliser ce dernier projet, un local à la Rue du Léman 12 avait été sélectionné et des adaptations des lieux prévus. Cependant, en raison de la situation sanitaire, mais aussi pour des motifs d'aménagements du site, les travaux n'ont, à ce jour, pas encore commencé.

De plus, votre Conseil validait particulièrement, au travers les conclusions 5, 6 et 9 du préavis 03/2020:

- 5. d'autoriser la Municipalité de mandater la FACEME pour la création d'une annexe à l'UAPE «Arc-en-ciel»;
- 6. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 590'000.- au maximum;

- 9. de prendre acte du plan de développe-

ment du REME/FACEME à horizon 2026. Les conclusions du préavis 03/2020 votées par votre Conseil ne sont pas impactées par l'abandon de Léman 12 au profit de Gambetta 13 mais elles permettent, au vu des nouvelles circonstances, de mettre en place des synergies avec la structure «Arcen- ciel» déjà existante.

La réorientation du projet de création d'une annexe à l'UAPE «Arc-en-ciel» permet donc de

continuer à répondre aux conclusions du préavis 03/2020 mais, en plus, d'amoindrir les coûts de réalisation et de fonctionnement, répondant en cela au souci de diminuer les charges pour le budget communal. Elle a aussi un impact sur le plan de développement de l'accueil qui voit une augmentation des places à Gambetta 13 au détriment de Léman 12.

Les premiers enfants qui devaient bénéficier de ces nouvelles places sont actuellement gardés dans les locaux de la structure «Arcen-ciel» (Gambetta 13), avec une dérogation provisoire de l'Office de jour des enfants (OAJE).

Le Conseil de fondation de la FACEME, le comité du REME ont validé, à l'unanimité, cette réorientation.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

- 1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de:
- «Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux» de M. Tal Luder et consort.
- 1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de:
- «Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable» de M. Joe Filippone.
- 3 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de:
- «Pour que le conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme» de M. Jean-Marc Forclaz
- «Disponibilité des salles de la MQJ8 durant la période de crise sanitaire» de M. Tal Luder
- «PGA: Etablissement des zones réservées, où en est la procédure?» de M. Vincent Haldi

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 18/2020 relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess);

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais remercier notre collègue M. Yanick Hess qui, lors de la séance sur la discussion du budget 2021, a défendu les intérêts de Montreux. C'est une séance qui parlait notamment du budget du 2m2c. Néanmoins je regrette que le deuxième membre qui représente Montreux, M. Alain Imhof, qui s'est bien excusé ce soir-là, ait oublié de m'informer en tant que suppléante que je devais le remplacer et également porter le drapeau de Montreux.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis no 18/20 du 9 octobre 2020 sur le budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL);

vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

- d'adopter le budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).
- Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à l'unanimité.
- 8.2 sur le préavis No 19/2020 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Yves Depallens);

M. le Président

En l'absence de M. Depallens qui va nous rejoindre rapidement je l'espère, M. Yanick Hess le remplacera pour lire les conclusions.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La conclusion est lue par M. Yanick Hess.

M. Christian Bécherraz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Hess ne fait pas partie de la commission, c'est M. Jorge qui devrait remplacer M. Depallens.

M. le Président

Monsieur Bécherraz, est-ce que vous demandez à ce que M. Jorge vienne à la tribune pour relire les conclusions à la place de M. Hess?

M. Christian Bécherraz (SOC)

C'est notre règlement qui est comme cela, donc oui.

M. le Président

Monsieur Hess vous pouvez disposer et j'invite M. Jorge à venir nous rejoindre et, pour la bonne forme, à relire les conclusions du rapport.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2020 de la Municipalité du 9 octobre 2020 au Conseil communal relatif au Fonds culturel Riviera.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'adopter le budget 2021 du Fonds culturel Riviera.
- Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.
- 8.3 sur le préavis No 20/2020 relatif au budget communal ordinaire pour 2021. (Rapp. M. Claude-Pascal Gay);

M. le Président

Monsieur le Président de la commission des finances, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais ajouter une précision concernant le compte, qui fait référence à l'amendement qui a été accepté, le compte 100.3653, il s'agit d'un nouveau compte qui sera intitulé «subvention».

M. le Président

Nous allons procéder de la manière suivante: je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport de la commission des finances et sur la partie générale du préavis (pages 1 à 16).

Nous passerons ensuite en revue la brochure détaillée du budget, chapitre par chapitre, la liste des chapitres figure en page 18 du préavis, et j'ouvrirai la discussion sur chacun des chapitres du budget ainsi que sur l'amendement proposé par la COFIN, qui sera soumis au vote.

Cette manière de faire suscite-t-elle des remarques?

Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur le rapport de la commission des finances et sur la partie générale du préavis.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Selon le rapport de la commission, le plafond d'endettement de 180 millions va être dépassé. La règle que nous nous sommes fixés par le Conseil Communal va-t-elle sauter? Sans y répondre maintenant, nous constatons que nous ne pouvons pas atteindre un budget 0 sans des coupes drastiques, douloureuses ou de nouvelles rentrées. L'effort a été fait par le personnel qui a

accepté de voir ses salaires gelés, tout comme de nombreuses grosses subventions revues à la baisse.

En raison de son cadre légal, la situation transitoire de ne pas encaisser la taxe forfaitaire des déchets doit être revue immédiatement. Ce sont plus de 2 millions de rentrées qui nous échappent. Tout le monde doit participer à un meilleur équilibre financier et pas que les employés de la Commune, certains acteurs culturels et d'autres qui ont senti le boulet des restrictions passer.

Même si de nouvelles clés de répartition pourraient être revues au niveau intercommunal et une partie de l'aide sociale reprise progressivement par le Canton, l'avenir s'annonce sombre et des choix devront se faire.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Montreux Libre approuvera le budget, qui est un budget de crise. Dans une situation économique aussi problématique, il est nécessaire de ne pas paniquer et de garder le cap, même si cela se traduit par un déficit inhabituel pour notre commune.

Nous pouvons saluer le travail d'économie réalisé par la Municipalité et l'effort fait par le personnel communal.

Néanmoins, il faut souligner que ce budget met en évidence des faiblesses plus anciennes de nos finances.

Ainsi le rapport approuvé à l'unanimité relève le fait que notre commune est sur le point d'atteindre prochainement son plafond d'endettement de CHF 180 millions.

Si nous n'avions pas fait des économies sur le projet de rénovation du Centre des Congrès, les engagements actuels votés, plus les investissements pour le Centre des Congrès, ajouté aux emprunts actuels de CHF 100 millions, dépasseraient déjà le plafond de CHF 180 millions.

Rappelons que l'extension du collège de Montreux-Est, absolument indispensable, devisée à environ 20 millions de francs, va s'ajouter à ces divers investissements. Il va devenir très difficile de respecter le plafond d'endettement actuel sans prendre des mesures.

Quelles sont-elles ? Les mesures à disposition sont principalement les suivantes:

- 1. Augmenter le plafond d'endettement.
- Vendre des biens, tel que les actions de la BCV ou du Casino, en sachant que nous perdons des placements dont le rendement annuel moyen est, en fait, très intéressant sur le long terme et par les temps qui courent.
- 3. Maîtriser les investissements, en constatant que les investissements déjà votés ou à engager prochainement, comme déjà dit, vont nous amener à atteindre le plafond de CHF 180 millions. La marge de manœuvre paraît très faible ici.
- 4. Maîtriser les dépenses, ce qui signifie, probablement, se pencher notamment

sur les conditions de rémunération du personnel communal. Nous savons tous que c'est un sujet brûlant, qui va très vite diviser la CoFin et le Conseil communal.

 Nous pouvons envisager d'augmenter les recettes, c'est-à-dire les impôts ou les taxes.

Montreux Libre a récemment combattu, sans succès, l'augmentation cachée de deux points d'impôt communaux, lors de la bascule cantonale sur des charges dans le domaine du social.

Comme cette augmentation a été imposée aux montreusiennes et montreusiens par la majorité de ce Conseil, contre l'avis de Montreux Libre, Montreux Libre estime qu'il n'est pas souhaitable d'imposer prochainement une autre augmentation supplémentaire des impôts ou des taxes.

Nous comprenons que revenir à un équilibre budgétaire et à une capacité d'investissement suffisante sera un défi, qui va demander beaucoup de volonté de collaboration et de dialogue entre les partis.

Montreux Libre cherchera à apporter sa part dans ce processus qu'il sera nécessaire d'engager très prochainement.

Par ailleurs, nous relevons que la question du taux de couverture de la caisse de pension du personnel communal et de la Municipalité reste une problématique à long terme qu'il va falloir surveiller de près dans les années à venir.

Je me permets par ailleurs d'informer que je redéposerai les deux amendements que j'avais déposés en séance de CoFin et qui avaient été refusés.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit que le budget proposé par la Municipalité ait été accepté à l'unanimité par les membres de la commission des finances.

Le travail en COFIN en tant que tel nous a démontré toute la fragilité du consensus budgétaire, et c'est pourquoi les amendements demandant une hausse de certains postes n'ont pas été accepté.

Nous estimons pour notre part que le collège Municipal a fait son travail, et l'a bien fait. En effet, les mesures d'économie demandées aux services communaux sont raisonnables, et ont été bien ciblées.

Nous sommes particulièrement reconnaissants envers les employés communaux qui ont accepté, par le biais de leur commission du personnel, de ne pas bénéficier d'augmentation statutaire pour 2021. Tout cela et malgré le travail, les adaptations et la flexibilité dont la plupart ont dû faire preuve.

Dans ce sens, nous déplorons, une fois n'est pas coutume, les nombreuses attaques des commissaires de droite vis-à-vis des conditions de travail de ces mêmes collaborateurs. Comparaison n'est pas raison, et le groupe socialiste est en ce sens fier de notre Commune et de sa gestion du personnel.

Plusieurs l'ont relevé, la situation financière de notre Commune n'est pas des meilleures. Elle ne date cependant pas d'aujourd'hui, et n'est pas uniquement due aux effets de la crise COVID. Nous veillerons donc à ce que les efforts qui devront être entrepris durant les prochaines années ne soient effectués ni au détriment des employés communaux, ni des prestations publiques directes à destination des Montreusiennes et Montreusiens. Je vous remercie de votre attention.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Au point 8 du rapport vous trouverez un montant de CHF 62 millions dans le texte mentionnant l'endettement. Il semble que ce chiffre soit erroné et que ce dernier devrait plutôt se monter à environ CHF 56 millions, il s'agit des préavis qui n'ont pas encore été exécutés.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rejoins une bonne partie de ce qui a été dit par les différents intervenants, je suis d'accord avec M. Gétaz, il faut rester calme, même si la situation est difficile.

Je crois que la CoFin l'a démontré en travaillant dans un bel esprit de consensus, je la remercie pour l'état d'esprit qui l'a animée pendant toutes ces séances, je remercie aussi le président pour la qualité de son rapport.

Je voulais attirer l'attention sur un point, la commission a eu de longues discussions sur l'idée d'un plan de relance de l'économie et elle a fait une remarque dans le rapport, marquant son ouverture et son appui au préavis de soutien à l'économie qui a été déposé par la Municipalité, là aussi c'est issu d'une longue discussion fructueuse. Je pensais qu'il était important, pour préparer la suite de cette séance, d'attirer l'attention sur ce point.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC remercie le travail de la COFIN pour l'examen du préavis relatif au budget communal ordinaire 2021.

Les points importants concernant la marge d'autofinancement et les évolutions des recettes et dépenses de notre Commune ont bien été relevés et ont permis de se faire une idée précise quant au risque important d'un dépassement de la marge d'autofinancement.

Il sera impératif de veiller à tout dépassement du budget, qui pourrait mener finalement à une augmentation d'impôts, ce à quoi nous nous opposerons, la classe moyenne étant toujours la plus touchée.

D'autre part, il relève de l'analyse faite concernant la caisse de pension des employés communaux, que le régime de primauté de prestations est encore en vigueur, alors que tous les autres cantons sont maintenant sous le régime de la primauté de cotisations. Le canton de Fribourg vient d'accepter la modification, il ne reste donc plus que les cantons de Vaud et Genève sous l'ancien régime. C'est la raison pour laquelle il faudra étudier sérieusement et le plus rapidement possible ce point, car plus nous attendrons plus ce changement sera onéreux.

C'est à l'unanimité que le groupe UDC donnera son accord pour ce rapport. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

J'ouvre à présent la discussion sur la brochure détaillée du budget chapitre par chapitre:

Chapitre 1:

Administration générale: pages 23 à 38

Nous avons un amendement accepté en commission des finances pour ce chapitre du budget, qui concerne le compte numéro 100.3170, relatif aux frais de réception du Conseil Communal.

J'ouvre la discussion générale sur ce chapitre et sur l'amendement accepté par la Commission des finances.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'amendement proposé relève bien la situation que nous vivons. Il est clair que nous avons envie de montrer que le Conseil Communal fait AUSSI un effort en se serrant la ceinture. En économisant sur ce poste, nous ne rentrons plus dans une économie circulaire. Les petits commerçants locaux qui participent à la mise sur pied de ces petites agapes seront bien plus impactés que notre taux de cholestérol. Dans la balance, c'est bien eux qui pourraient le plus y perdre.

Le groupe PLR vous invite donc à refuser cet amendement.

M. Blanc Olivier (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts ne partage pas l'avis de M. Hess, nous pensons effectivement que nous pouvons quand même faire cet effort, nous le demandons à tout le monde et je pense que l'impact sur les commerçants est quand même suffisamment limité pour que nous nous le permettions. Je vous invite à soutenir l'amendement de la commission.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour les mêmes raisons évoquées par notre préopinant M. Hess, le groupe UDC refusera l'amendement.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

Monsieur Le Président de la CoFin, merci de nous donner lecture de l'amendement.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Amendement COFIN:

Diminution de 20% sur les frais de réceptions du Conseil communal, soit :

 de réduire le compte 100.3170 Frais de réceptions de CHF 69'500.00 à CHF 55'600.00; et d'affecter la différence de CHF 13'900.00 au compte 100.3653.

VOTE amendement COFIN

L'amendement est accepté par 40 OUI, 39 NON et 1 abstention.

M. le Président

Comme annoncé par Monsieur Gétaz, les deux amendements qui avaient été refusés en commission des finances sont redéposés, je vais vous lire le premier amendement de Monsieur Gétaz.

<u>1er amendement de M. Gétaz:</u>

Augmentation de CHF 70'000.- du

 Compte 150.3653 Subventions aux évènements Economie & culture CHF 1'759'314.- portant à CHF 1'829'314.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de redéposer ces amendements simplement pour rappeler un point, c'est que les économies qui ont été proposées dans le cadre du budget, sur ces deux comptes, sont quand même relativement importantes et surtout elles me semblent avoir un effet quelque peu dommageable, parce que beaucoup des subventions qui sont distribuées sur ces comptes sont des subventions qui sont destinées à des organisations essentiellement bénévoles.

Nous pouvons bien entendu demander à tout le monde de faire des efforts et je le comprends, c'est pour cela que je n'ai pas proposé de remettre l'entier du montant qui a été soustrait sur ces comptes, mais de n'en remettre que la moitié environ, CHF 70'000., dans l'idée que nous marquions quand même un peu moins fort l'effort d'économie sur ces postes en raison, notamment, de cette question du bénévolat qui caractérise la structure de la plupart des organisations qui bénéficient de ces subventions.

Il y a un effet qui est problématique, c'est qu'en supprimant des soutiens financiers à ces organisations, nous les mettons dans des situations plus compliquées pour essayer d'organiser des évènements en 2021. Nous allons voir si le préavis qui a été présenté dans l'enveloppe de ce Conseil et que nous pourrons voter, je l'espère favorablement, en février, fera que ces mêmes organisations redemandent au fond de soutien les montants que nous leur avons retirés en cette fin d'année. Cela ne paraît pas très souhaitable, je pense que le fait de modérer la diminution des subventions pour ces deux postes est tout à fait acceptable. Au total, les fameux CHF 70'000.- sur les deux comptes font CHF 140'000.- et ce montant représente moins d'un millième du budget de la commune. Pour ces organisations, pour la plupart en grande partie bénévoles, ce sont des montants qui comptent.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends parfaitement les propos de Monsieur Gétaz et je pense qu'il y a plusieurs personnes au sein de ce Conseil qui sont actives dans ces différentes sociétés, que ce soit de villages, de soutiens ou autres. Par contre, pour nous, c'est le préavis 31/2020 qui répondra à cette situation et c'est pour ceci que notre groupe ne soutiendra pas l'amendement de Monsieur Gétaz.

1er amendement M. Gétaz

Subvention

Augmentation de CHF 70'000.-du

 Compte 150.3653 Subventions aux évènements Economie & culture CHF 1'759'314.- portant à CHF 1'829'314.

VOTE 1er amendement de M. Gétaz

L'amendement est **refusé à la majorité** moins 4 OUI et 0 abstention.

2ème amendement M. Gétaz

Sports:

Augmentation de CHF 70'000.-du

 Compte 170.3653 Subventions aux sports CHF1'235'700.- portant à CHF 1'305'700.-.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE 2ème amendement de M. Gétaz

L'amendement est refusé à la majorité moins 6 OUI et 1 abstention

Chapitre 2

Finances: pages 39 à 44

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3

<u>Domaines et bâtiments:</u> pages 45 à 60 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4

Travaux: pages 61 à 76

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5

Instruction publique et cultes: pages 77 à 82 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6

Police: pages 83 et 84

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7

<u>Sécurité sociale:</u> pages 85 à 88 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8

<u>Services industriels:</u> pages 89 et 90 La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la CoFin, vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2020 de la Municipalité du 30 octobre 2020 au Conseil communal relatif à au budget communal ordinaire pour 2021, vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'abandonner la taxe forfaitaire déchets pour les personnes physiques et les personnes morales pour les années 2020 et 2021;
- de réduire le compte 100.3170 Frais de réceptions de CHF 69'500.00 à CHF 55'600.00; et d'affecter la différence de CHF 13'900.00 au compte 100.3653;
- 3. d'approuver le budget ordinaire pour 2021.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 NON et 1 abstention.

8.4 sur le préavis No 21/2020 relatif à la vente de la parcelle No 6381 et des parts de PPE (feuillets 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, au prix de CHF 1'000'000.-. (Rapp. M. Sébastien Giovanna);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une petite coquille qui s'est insérée dans mon rapport, à la dernière page au point 2 des conclusions, il faut bien lire CHF 1'000'000 est pas CHF 100'000.-.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis le moment où la commission a siégé, un élément nouveau est intervenu. Vous l'avez peut-être appris, le bâtiment abritant le Théâtre de l'Alcazar a été vendu aux enchères. L'Etat de Vaud a fait valoir son droit de préemption et a acquis l'édifice.

Permettez-moi de vous relater la façon dont les choses se sont passées, puisque la Municipalité avait délégué un de ses chefs de service pour assister à cette vente.

- L'offre de départ était de CHF 1'020'000.-. Personne n'a misé.
- L'Etat a fait une offre à CHF 20'000,-.
- La société Orllati Real Estate a renchéri à CHF 40'000.
- Personne d'autre n'a misé.
- Le commissaire a alors validé l'offre d'Orllati et, avant de clore la vente, il a demandé à la représentante de l'Etat de Vaud si elle souhaitait faire valoir le droit de préemption.
- L'Etat de Vaud a alors fait valoir son droit de préemption. Il est ainsi devenu propriétaire de l'Alcazar pour CHF 40'000.-.

Dès que cette vente a eu lieu, nous avons contacté le service cantonal responsable, soit la Direction générale des immeubles et du patrimoine, qu'on désigne aussi par son abréviation: la DGIP. Il en est ressorti les éléments suivants:



Votre pharmacie de proximité du quartier des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en médecines naturelles





Consultation en Homéopathie Et Micro-nutrition Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux 021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



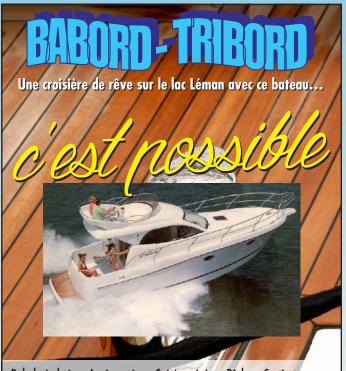


ACHAT/VENTE - ESTIMATIONS

1820 MONTREUX 98, Grand-Rue 021 / 962 70 50 montreux@cgs-immobilier.ch 1618 CHATEL-ST-DENIS 74, Route de la Coula 021 / 948 28 80 chatel@cgs-immobilier.ch

www.cgs-immobilier.ch

CGS Immobilier, pour passer du rêve à la réalité



Balade à choix • Anniversaire • Soirée privée • Pêche • Sortie terrasses

De 1 à 8 personnes

Prix et renseignements: 079 210 59 49
E-mail: babord-tribord@bluewin.ch







Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles, NOUVEAU: Shop Nautic, accessoires divers

Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly **079 797 63 40** info@gr-sellerie-bache.ch



Marinelli constructions métalliques SA

Dario Marinelli

Rte Arvel 109 I 1844 Villeneuve M 079 435 02 52 I T + F 021 922 77 52 mcm.marinelli@bluewin.ch

- L'Etat ne souhaitait pas acquérir ce bien, mais il ne voulait pas non plus qu'il soit bradé.
- Ceci notamment en raison du fait que l'Etat a déjà dépensé des sommes importantes pour faire des travaux urgents sur ce bâtiment, l'ancien propriétaire n'ayant plus les moyens de le faire.
- Au sein des services de l'Etat, une réflexion a été lancée pour décider de l'avenir du bâtiment de l'Alcazar, maintenant qu'ils en sont propriétaires.
- Dans tous les cas, des travaux urgents supplémentaires seront entrepris pour éviter les squatters et la dégradation du bâtiment.

Voilà ce qu'il faut savoir concernant le bâtiment abritant le Théâtre de l'Alcazar. Venonsen maintenant au bâtiment dont nous proposons la vente ce soir, soit le bâtiment de l'ex-Audiorama

L'affectation de l'Audiorama n'entre pas dans les réflexions de la DGIP. Par conséquent, ce qu'en fera le propriétaire – que ce soit un privé ou une collectivité publique – ne les intéresse pas, à partir du moment où sa valeur patrimoniale est respectée.

Ce qu'il faut surtout savoir c'est que la PPE, propriété par étage, qui se situe entre les deux objets (Alcazar et Audiorama) rend les synergies difficiles, voire impossible... C'est important de le rappeler, car beaucoup de personnes l'ignorent: le bâtiment de l'Alcazar et le bâtiment de l'ex-Audiorama ne sont pas adjacents, contrairement à ce que beaucoup croient. Entre les deux il y a une partie habitée, une PPE.

Hier soir, lors du téléjournal, un reportage de la RTS donnait d'ailleurs une information erronée à ce sujet. Le fait que ces deux bâtiments ne se touchent pas directement rend aux yeux de l'Etat toute synergie impossible, d'où l'absence d'intérêt du Canton pour une acquisition du bâtiment de l'Audiorama.

Il faut savoir tout d'abord que l'Etat nous avait envoyé un courrier en septembre dernier nous informant qu'il ne souhaitait pas user de son droit de préemption pour acquérir le bâtiment de l'ex-Audiorama.

Nous avons demandé à l'Etat de Vaud s'il confirmait sa volonté de renoncer à cet achat, malgré le fait qu'il est désormais propriétaire du bâtiment de l'Alcazar.

Ce courrier nous informait que l'Etat ne voulait pas faire usage de son droit de préemption pour l'immeuble de l'Audiorama.

La vente proposée par le préavis reste donc toujours d'actualité et plus opportune que jamais. Pour la clarté de nos discussions, nous tenions, en préambule, à vous transmettre ces informations.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre était soucieux que la Municipalité échange avec le Canton pour savoir si des synergies, des visions, pour ces deux édifices pouvaient avoir lieu. Nous remercions la Municipalité de l'avoir fait et nous souhaitons déposer un amendement à la première conclusion du préavis, c'est-à-dire:

2. d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillets 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, avec droit de réméré d'une durée de 10 ans et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société e-mob SA à Vionnaz, ou son nommable, pour le prix de CHF 1'000'000.-;

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je remercie M. Haldi de déposer son amendement, parce qu'effectivement nous avons eu cette discussion en commission et cette dernière a souhaité que nous prolongions le droit de réméré à 10 ans, comme c'était le cas lors de la première tentative de vente. La Municipalité n'y était pas opposée, cela clarifie la situation et à ce titre-là je vous laisse libre d'en débattre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Amendement de M. Haldi

 d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillets 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, avec droit de réméré d'une durée de 10 ans et servitude pour l'usage de la salle Sissi, à la société e-mob SA à Vionnaz, ou son nommable, pour le prix de CHF 1'000'000.-;

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE amendement de M. Haldi

L'amendement est accepté à l'unanimité.

M. le Président ouvre une nouvelle fois la discussion générale sur le rapport.

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réagis au pied levé, je viens d'entendre dans les conclusions «à la société e-mob SA à Vionnaz, ou son nommable», cela m'inquiète parce que nous connaissons les précédents de ce dossier et respectivement cela veut bien dire ce que cela veut dire, que cette société peut céder son acquisition à quiconque, sans que nous en ayons la maîtrise.

Nous avons longuement débattu, dans le cadre de cette commission, quant au sérieux de cette entreprise et d'ailleurs je crois que nous avons tous été convaincus puisque nous avons accepté à l'unanimité.

Mais nous sommes aussi tout à fait conscients de ce qui s'est produit dans le passé, à titre personnel je retirerais la question du nommable qui est une formule qui, peut-être, n'a pas été demandée expressément par la société. Cela sous-entend qu'elle pourrait, sauf avis contraire d'un juriste ou de quelqu'un qui pourrait me prouver le contraire, céder cette acquisition précisément à un nommable. J'aimerais que nous levions le doute, cela nous enlèverait toute inquiétude par rapport à la suite.

J'aimerais retirer le «ou son nommable» de la conclusion, car cela sous-entend qu'elle peut

transférer cette vente à des tiers, dont nous ne connaissons pas les coordonnées aujourd'hui.

M. le Président

Merci M. Filippone, si vous souhaiter modifier les conclusions, il vous faut m'apporter un amendement écrit, pour que je puisse le faire voter au Conseil.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble que c'est une formule d'usage, j'aurais bien aimé que nous en parlions en commission, car nous aurions eu le temps d'en discuter et de vous apporter des réponses.

Il me semble que l'inquiétude que vous avez est garantie par le droit de réméré qui, en plus, a été prolongé par l'amendement de M. Haldi et c'est là que nous avons la vraie garantie. D'ailleurs c'est ce qui s'est passé lors de la première vente où la Municipalité, voyant qu'il y avait une sorte de subterfuge du futur acquéreur, qui voulait l'acquérir par une autre société qui n'était pas en Suisse, nous avons pu nous en prémunir comme cela. Il me semble que c'est là que réside la garantie si cela peut répondre à votre inquiétude.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Personnellement je vais soutenir cet amendement, en effet, si nous n'avons pas de garantie sur qui reprend ce bâtiment, je crains également que l'utilisation du droit de réméré vienne trop tard, une fois que nous aurons vendu.

Je pense qu'il est bon de clarifier la situation maintenant.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je partage les inquiétudes, mais je me demande juste, juridiquement, si la personne de la société qui était présente lors de la commission a entendu que les conclusions seraient pour elle ou son nommable et que, si nous modifions les conclusions sans qu'elle soit au courant, si cela ne pourrait pas induire un autre comportement ou un refus de sa part?

Me concernant, je soutiendrai cet amendement si c'est juridiquement clarifié, mais autrement nous devrions nous assurer que cela joue pour tous les intervenants.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question de M. Luder peut, peut-être, être clarifiée si nous regardons la garantie bancaire de la Raiffeisen et à qui elle est adressée. J'imagine qu'une garantie bancaire est ad personam, ce qui veut dire qu'elle ne sera pas transférable.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que membre de cette commission, je soutiens tout à fait le point de vue de M. Filippone, parce que j'aimerais quand même informer ce Conseil que nous avons rencontré le potentiel acheteur. Evidemment, il nous a paru plus solvable que le dernier, mais étant donné que nous lui avons posé certaines questions, quant aux procédures, savoir s'il avait contacté les monuments historiques, le service de l'urbanisme, à toutes ces questions, les réponses étaient négatives, nous avons quand même un certain flottement par rapport à l'acheteur. Il ne s'agit pas de pinailler, mais je pense quand même que les deux amendements qui ont été déposés servent les intérêts de la commune.

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes plusieurs au sein des Verts à soutenir cet amendement, nous pensons que nous avons failli frôler le désastre avec le précédent projet de vente. Effectivement, il faut que l'on se prémunisse contre ce genre de risque et cela ne coûte pas grand-chose d'enlever ce mot et d'éviter que l'ancien Audiorama soit revendu par la société à laquelle nous le vendons, d'une manière qui pourrait être dangereuse.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne va pas combattre cet amendement, mais il y a quand même des propos que nous ne pouvons pas laisser dire, nous n'avons pas frôlé le désastre. Nous avons usé de notre droit de réméré en temps-voulu, comme nous l'avions prévu, comme nous l'avions promis, comme nous vous en avions donné la garantie.

Maintenant, concernant l'amendement, l'acheteur n'a pas dit qu'il le ferait via une autre société, donc l'amendement peut nous convenir, c'est une précaution qui, à mon avis, me semble inutile, mais si vous voulez la prendre il n'y aura pas de désastre.

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets juste une question à l'égard de M. Gfeller, par rapport à sa dernière intervention, il a dit, «la Municipalité ou la commune a fait usage de son droit de réméré la dernière fois», pouvez-vous me le confirmer ou il s'agissait juste d'une imprécision de langage? Parce qu'il me semble plutôt que la commune a annulé une vente qui n'était pas signée, plutôt que de faire usage de son droit de réméré. Je ne souhaite pas pinailler sur ce point, mais je souhaite des précisions pour que tout soit tout à fait clair.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de poser la question, car cela indique que nous avions encore derrière le droit de réméré si jamais. C'est dire à quel point nous n'avons pas frôlé le désastre. Je vous prie de m'excuser pour cette imprécision de langage M. Staeger.

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je souhaite souligner que ma démarche n'est pas induite par le fait que la société ou les gens que nous avons rencontrés lors de la commission nous ont mis dans le doute. C'est simplement parce que ce sont ces gens-là qui nous ont mis en confiance, tout comme la société qu'ils représentaient, et je pense que si nous pouvons avoir le contrôle sur ce qui se passe, cela permettrait d'éviter que la démarche qui a été faite ne soit reprise par un tiers, puisque c'est possible avec ce qui est inscrit dans les conclusions aujourd'hui.

Ce n'était peut-être même pas dans les conclusions et les discussions que nous avons eues avec l'acquéreur potentiel, car il ne me semble même pas qu'il ait demandé ou sollicité que ce soit pour lui ou un nommable. Par contre, il est vrai que c'est une formule consacrée assez courante qui n'a peut-être juste pas été corrigée dans ce sens-là.

M. le Président

Merci M. Filippone, d'où l'intérêt de bien lire les conclusions de tout préavis.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous nous sommes concertés, entre juristes PLR, sur cette clause de nommable, sans être forcément des spécialistes de ce droit-là, et nous avons trouvé plusieurs jurisprudences qui attestent le fait qu'une clause de nommable est bien une clause qui permet à un tiers d'acquérir un immeuble aux mêmes conditions que pour celui qui était prévu à la base. Nous allons soutenir l'amendement.

Amendement de M. Filippone

 d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillets 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, avec droit de réméré d'une durée de 10 ans et servitude pour l'usage de la salle Sissi à la société e-mob SA à Vionnaz, ou son nommable, pour le prix de CHF 1'000'000.-;

VOTE amendement de M. Filippone L'amendement est accepté à la majorité moins 1 abstention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2020 de la Municipalité du 30 octobre 2020 au Conseil communal relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, au prix de CHF 1'000'000.-,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'annuler sa décision correspondant au préavis No 19/2019, prise lors de la séance du 4 septembre 2019;
- d'autoriser la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillets 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Audiorama» à Territet, avec droit de réméré d'une durée de 10 ans et servitude pour l'usage de lasalle Sissi, à la société e-mob SA à Vionnaz, pour le prix de CHF 1'000'000.-;
- 3. de comptabiliser le gain comptable sur le compte No 230.4242;
- 4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions correspondants

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.5 sur le préavis No 22/2020 relatif à l'acceptation du contrat de parc 2022- 2031 entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour le renouvellement du label et la gestion d'un parc naturel régional (parc d'importance nationale). (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs le conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Je souhaite vous informer, car la question était encore en suspens lors de la commission, que l'assemblée générale a bel et bien validé l'ensemble des propositions, notamment les documents qui ont été présentés à la commission après quelques modifications. A ce jour, il ne reste que trois communes qui doivent encore se prononcer, dont Montreux ce soir.

M. Florian Chiaradia (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts accueille favorablement ce préavis, demandant le renouvellement du contrat du parc naturel régional Riviera Paysd'Enhaut.

Ce parc naturel régional est un magnifique outil de soutien à l'agriculture de proximité, à des mesures de protections de la biodiversités trop souvent négligées. Quelques exemples, des biotopes pour le tétras lyre et la gélinotte des bois, la pose de nichoirs pour les espèces menacées ou la lutte contre les plantes invasives.

Il s'agit aussi de faire la promotion d'un tourisme doux, que nous appelons de nos vœux

afin de faire découvrir notre magnifique région des hauts, à nos visiteurs et à nos habitants bien sûr.

A l'instar de ce qui ressort des travaux de la commission, nous regrettons que ce parc demeure encore relativement méconnu à ce stade et nous invitons les acteurs du tourisme à se saisir pleinement de cet outil. Nous avons appris, avec satisfaction, que la Municipalité partageait cette préoccupation, car, ne l'oublions pas, nous ne défendons que ce que nous connaissons suffisamment.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra ce préavis, j'ai peu à ajouter à ce que mon préopinant du groupe des Verts vient de dire. Je souhaite compléter le fait que la mobilité douce, le tourisme doux, fera partie de la relance économique de Montreux et de toute notre région.

Nous sommes persuadés que ce type de tourisme amènera une nouvelle clientèle que nous devons attirer et soigner. La communication sera certainement un outil très important et je pense que nous avons tout intérêt à développer, à promouvoir ce genre d'activités, de donner tout notre soutien et de, nousmêmes, visiter ces lieux qui sont vraiment merveilleux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Claudia Hischenhuber (les Verts)

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2020 de la Municipalité du 6 novembre 2020 au Conseil communal relatif à l'acceptation du contrat de parc 2022-2031 entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour le renouvellement du label et la gestion d'un parc naturel régional (parc d'importance nationale).

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'accepter le contrat de parc 2022-2031 liant la Commune de Montreux à l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ainsi que le plan de gestion à 10 ans 2022-2031;
- de porter aux budgets 2022 à 2031 les montants correspondants sur le compte No 300.3193;
- de charger la Municipalité de l'application et du suivi du contrat, et de l'autoriser à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

Tea-room Le Duc

Notre délicieux
Petit déjeuner!
Rue du Grammont 5
1815 Clarens

8.6 sur le préavis No 24/2020 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 pour l'exploitation de bois bostrychés de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales. (Rapp. M. Tal Luder);

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2020 de la Municipalité du 6 novembre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 pour l'exploitation de bois bostrychés de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2020 d'un montant de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- de comptabiliser les frais d'exploitation dans le compte 325.3146 «Entretien des domaines»;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet obiet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

8.7 sur le préavis No 25/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630, d'un système de levage «Multilift» et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts. (Rapp. M. Vincent Haldi);

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier les membres de la commission pour leur réactivité durant la très courte période de mise en discussion de ce rapport, ce qui permet qu'il soit voté ce soir.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Bien que le groupe des Verts salue la maîtrise des coûts pour ce poste, les années passent et rien ne change. Un plan de législature, où figurent un engagement en faveur du développement durable, un label énergie gold mis en avant dans toute communication et un plan directeur communal des énergies basé sur le projet de l'EPFZ, une société à 2'000 watts, n'y font rien.

Bien que nous comprenions que des économies soient nécessaires, nous sommes dubitatifs sur ce préavis qui propose des renouvellements qui ne respectent en rien la recherche d'efficience énergétique. D'après la brochure de l'automobiliste, ils sont même dans le bas du tableau. Les Verts seraient heureux que plus de risques soient pris sur ce

sujet et que nous osions entrer dans la mobilité du 21 ème siècle.

Cela pourrait entraîner des économies substantielles à long terme, en plus d'apporter plus de confort aux employés communaux. Vous l'aurez compris, nous ne soutiendrons pas ce préavis.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Est-ce que je peux demander à ma préopinante quel genre d'économie elle ne voit pas dans le préavis ou quel genre d'économie elle préconiserait? Parce que je ne vois pas tellement où nous pouvons reprendre la Municipalité et la commune sur ce genre de projet?

C'est plutôt bien maîtrisé depuis des années, j'ai pu présider une commission qui a renouvelé 7 véhicules et les mêmes questions et thématiques reviennent à chaque fois et les réponses sont les mêmes parce que la Municipalité fait très bien depuis des années.

Je suis un peu surpris que tous les Verts, en bloc, refusent ce préavis.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est clair qu'au court des dernières années il y a eu des évolutions au niveau des véhicules, cela s'est beaucoup accéléré et c'est à prendre en considération.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si j'ai bien compris, notre membre qui faisait partie de la commission M. Haldi s'est demandé s'il était envisageable d'acheter uniquement des véhicules électriques qui ont des coûts supérieurs, mais apparemment la commission a décidé, et Montreux Libre également, de soutenir ce préavis tel que présenté.

La commission a estimé que les propositions de la Municipalité étaient correctes, en effet la question se pose de savoir si des véhicules utilitaires électriques, à ce jour, sont déjà efficaces; nous soutiendrons le préavis de la Municipalité.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que Président rapporteur de cette commission, comme cela figure dans mon rapport, il a clairement été dit en commission, par les représentants des services, que ces derniers étaient ouverts à l'électrique. Mais compte tenu du coût, en règle générale 3 fois supérieur, de ces véhicules, et du coût de changement des batteries qui ne permettent pas de couvrir la totalité du territoire communal, pour la voirie et espaces verts, il n'est absolument pas possible, même pour des raisons autres que des raisons de coûts, d'envisager d'électrifier la totalité du parc comme demandé dans le rapport.

Un effort est quand même fait, un des véhicules est électrique parce que son utilisation le permet.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je ne pensais pas prendre la parole, mais je le fais car cela m'énerve.

Le jour où vous me trouvez une pelle mécanique ou un dumper électrique, vous me ferez signe, parce que tout simplement cela n'existe pas. Je propose qu'au prochain préavis, vous vous informiez et, avant de proposer des choses qui n'existent pas, peutêtre que vous trouverez cela en Chine ou dieu sait où, mais comment est-il possible de refuser un préavis sans proposer mieux?

Proposer mieux si vous trouvez, cela n'existe pas.

J'ai déjà vu une pelle mécanique électrique, cela existe pour les bâtiments intérieurs, mais uniquement avec une prise pour la brancher parce que cela consomme trop. J'attends votre réponse, merci.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais corriger, je n'ai pas mentionné en commission que c'était pour tous les véhicules. Nous, les Verts, pensons que dans ce préavis, pour certains véhicules, nous pourrions faire des tests. Effectivement pour les dumpers et les machines de chantier, je suis tout à fait consciente que ce n'est pas possible, mais il y a d'autres véhicules sur lesquels nous pourrions entrer dans l'innovation et au moins tester une proposition, par seulement sur un tricycle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Vincent Haldi (ML)

En conclusion, c'est par 9 OUI et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 25/2020 de la Municipalité du 6 novembre 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de 3 véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630 d'un système de levage «Multilift» et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts,

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

DECIDE

 d'autoriser la Municipalité à renouveler 3 véhicules, un Dumper à roue, une pelle mécanique et un tracteur, à équiper le véhicule utilitaire VD 379'630 d'un système de levage «Multilift» et à acquérir un tricycle électrique avec remorque de col-

- lecte pour le service de la voirie et des espaces verts, comme décrits dans le présent préavis;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum:
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché:
- d'amortir au rythme usuel le renouvellement et l'achat des nouveaux véhicules par les comptes d'amortissement des véhicules 430.3313 et 440.3313;
- 5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 8 NON et 1 abstention

8.8 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz: «Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne» (Rapp.: M. Tal Luder);

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous le constatons chaque jour, les secteurs économiques de l'événementiel, de la culture et du sport, voient constamment l'horizon de jours meilleurs repoussé. Or, dans notre commune, les conséquences de cette situation sur l'économie hôtelière, la restauration et les autres services du domaine touristique, notamment, sont très importantes. Ce sont plus de 1'000 emplois qui sont en jeu. Le futur de re-confinement partiel, nous envisageons de refermer les cinémas, les théâtres et d'interdire à nouveau tout événement.

Dans ce contexte propice au découragement pour les organisateurs de manifestations, il est important que le Conseil communal donne un premier signal positif en cette fin d'année 2020. Il s'agit d'indiquer aux organisateurs et responsables de manifestations que le Conseil communal a bien l'intention de s'engager pour les soutenir. Certes, la confirmation concrète et financière de cet engagement viendra tardivement, par le biais du préavis que nous ne pourrons voter qu'en février 2021.

Il faudra encore attendre 30 jours de délai référendaire, avant qu'il devienne opérationnel, ce qui reporte à début mars 2021 la confirmation définitive d'un soutien communal spécial. Mais si le Conseil indique déjà maintenant, si possible clairement, qu'il souhaite soutenir les manifestations en acceptant la motion, les organisateurs pourront voir l'avenir de manière plus optimiste. Nous avons besoin de créer de la confiance dans ces temps très troublés et surtout il nous faut pouvoir compter sur des responsables de manifestations qui s'engagent dès maintenant à planifier leur manifestation en 2021, même sous des formes différentes ou redimensionnées.

Voter la motion sera un signal fort, positif, dont les organisateurs ont besoin en cette fin d'année.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour le PLR, la motion arrive un peu tard, même si notre groupe est, sur le fond, majoritairement en faveur. Quant à la forme de cette démarche, que nous acceptions ou refusions la prise en considération, le préavis 31/2020 relatif aux Fr 2,5 millions pour un fond COVID sera de toute façon traité par une commission.

A un autre niveau, lorsqu'un contre-projet déposé par le Conseil Fédéral va dans le sens d'un texte d'initiants, ces derniers, ayant atteints leur but, retirent souvent leur texte. Est-ce que le motionnaire aura cette élégance? Le jeu de la récupération politique est fort, surtout en période électorale.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je m'attendais à ce genre d'intervention ce soir. J'ai remplacé M. Gétaz lors de cette commission. Les deux représentants du monde culturel qui étaient présents, M. Jaton par visioconférence et M. Smet, ont avancé beaucoup de chiffres, mais lorsque je leur ai posé la question «qu'est-ce que vous attendez du Conseil communal?», la réponse était très claire, un simple signal fort maintenant.

Vous en êtes bien conscients, la question n'est pas de savoir si M. Gétaz enfonce des portes ouvertes. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il s'agit d'un engagement qu'il a pris depuis longtemps.

Nous savons que les acteurs culturels ont besoin de ce soutien. Je pense que, si avant Noël, nous disons clairement OUI en donnant toute la liberté à la Municipalité et au Conseil pour le préavis qui sera voté plus tard, de faire des modifications et de donner un signal fort, c'est ce que le monde culturel attend de

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Pour ma part, je voterai l'acceptation de la motion et j'invite mon groupe à faire de même, car nous avons eu le même cas de figure lorsque nous avons eu la motion de Mme Ruedin pour la relance COVID et, à ce moment-là, M. Piemontesi n'a vu aucun inconvénient à ce que ce soit voté, alors qu'il était déjà en train d'œuvrer pour la même cause depuis plusieurs mois.

Là nous sommes dans la même situation, la culture a commencé sa cure, si nous pouvons dire, avec la Municipalité et nous pouvons aussi donner un signal fort et appuyé.

En ayant discuté avec le motionnaire, je lui ai demandé comment il voyait la suite, éventuellement de retirer ou modifier sa motion, car lorsque le prochain préavis sortira, nous pourrons avoir dans les conclusions que cela répond à la motion et l'affaire sera réglée. Je pense que c'est tout à fait inoffensif, mis à part

le signal fort de la part du Conseil, de voter OUI à cette motion pour le milieu culturel.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, nous rejoignons le PLR sur ce point. Pour les Vert·e·s, le préavis 31/2020 répond aux préoccupations du motionnaire.

Pour cette raison, et bien que soutenions le principe d'un geste en faveur des manifestations, nous refuserons la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder (UDC)

La majorité de la commission recommande au Conseil communal de prendre en considération la motion.

- Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion par 33 OUI, 29 NON et 13 abstentions.
- 8.9 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Sébastien Giovanna: «Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées». (Rapp. M. Mario Gori);
- M. le Président ouvre la discussion.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de cette séance, j'ai été un peu surpris par la réponse de Mme Wasem, qui disait que le domaine public est régi par plusieurs lois cantonales, notamment la loi sur les routes, c'est la base légale qui régit la chose, la norme SIA 500 et la norme VSS SN 640 070 sont des directives qui, à elles seules, n'ont pas force de loi et j'étais un peu surpris par cette réponse. En effet l'article 36 du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1995 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC 711 700.11.1) de la législation vaudoise prévoit, en son deuxième alinéa, que la norme du centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, la SN 521 500, à savoir la norme SIA 500, est applicable par elle-même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Mario Gori (SOC)

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité au Conseil communal de prendre en considération le postulat.

- Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat à la majorité moins 1 NON et 1 abstention.
- 8.10 sur la prise en considération ou non de la pétition de Mme Geneviève Capitanio et consorts:

«Pour redonner sa place à la population». (Rapp. M. Alexandre Staeger).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans les statuts des associations d'Intérêts, nous trouvons souvent un article indiquant qu'il faut faire le lien entre les habitants et les autorités.

Dans ce cas précis, nous pouvons comprendre que des gens qui s'investissent totalement bénévolement ne comprennent pas qu'ils soient court-circuités, bien que le droit de faire une pétition existe pour tous les citoyens.

Avant de faire une liste de demandes et se plaindre sur les réseaux sociaux, ne faut-il pas avoir une large consultation représentative d'un maximum d'habitants?

Le groupe PLR ne va pas s'opposer à la pétition, mais nous nous étonnons de la démarche employée et qui semble manquer de concertation avec les Intérêts de Clarens.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La majorité du groupe socialiste vous invite à soutenir la prise en considération de cette pétition. Lorsque plusieurs centaines personnes s'inquiètent de leur qualité de vie, nous pensons que le conseil communal doit y consacrer du temps et de l'attention.

Oui, il est vrai, certains points retenus dans la pétition trouvent déjà réponse. La question du stationnement notamment, ou encore la difficulté de créer une végétalisation durable et de qualité au-dessus d'un parking souterrain. D'autres points doivent être entendus comme des souhaits sur le devenir urbain: architecture, arborisation, gestion des déchets. Tous méritent d'être entendus et travaillés et rejoignent des sujets brûlants d'actualité en lien avec la planification du territoire

Accepter cette pétition, cela ne veut pas dire qu'on soutient le 100% des points, mais que l'on prend en considération des inquiétudes, et que l'on prendra le temps d'y trouver une réponse adéquate.

Refuser cette pétition, cela risque d'envoyer un message «Circulez, il n'y a rien à voir». Je suis pourtant sûr et certain que chacune et chacun d'entre vous peut se retrouver dans au moins l'un des points évoqués par la pétition et c'est la raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir l'acceptation de cette pétition.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Pour la deuxième fois, je suis d'accord avec la majorité des arguments de mon préopinant. Le groupe UDC soutiendra la prise en considération de la pétition, ne serait-ce que



COVID 19 - situation au 1^{er} mars 2021

Informez-vous de l'évolution de la situation sur www.montreux.ch/coronavirus

MASQUE OBLIGATOIRE

Dans tous les espaces clos accessibles au public : transports publics, commerces, déchèterie, arrêts de bus, gares et zones urbaines très fréquentées. Enfants jusqu'à 12 ans exemptés.

RÈGLES GÉNÉRALES www.vd.ch/coronavirus

A l'intérieur Manifestations publiques et privées : **5** personnes max. A l'extérieur Rencontres privées, rassemblements dans l'espace public,

activités sportives et culturelles : 15 personnes max.

INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Déchèterie fixeMaison de Quartier

Ouverte. Masque obligatoire. Ressourcerie fermée
Secteur pour tous fermé. Animations annulées ou

reportées, sauf permanences sociales individuelles.

Centre de loisirs et APEMS ouverts.

Bibliothèque Service de prêts et retours uniquement.

www.bibliothequemontreuxveytaux.ch

SPORT ET INSTALLATIONS SPORTIVES www.montreux.ch/sport

Piscine de la Maladaire et installations sportives : toutes les installations sportives intérieures sont fermées jusqu'à nouvel avis sauf pour les entraînements des membres des clubs de moins de 20 ans.

Places de jeux et de sport extérieures : 15 personnes max. et port du masque si la distance ne peut être respectée.

Open Sport : activité sportive du dimanche gratuite pour les jeunes de moins de 20 ans. **Complexe sportif de la Saussaz :** piste d'athlétisme et vestiaires ouverts selon les horaires habituels (maximum 15 personnes) / terrain de football de Saussaz 2 ouvert aux personnes nées en 2001 ou plus jeunes de 13h00 à 17h00 en semaine et de 07h00 à 17h00 le week-end sauf si matches (maximum 15 personnes – demander une carte d'accès au bureau des concierges).

Domaine skiable et remontées mécaniques ouverts (sauf téléskis des Prévondes et du Haut-de-Caux) pour autant que les conditions le permettent.

ENFANTS Ecoles et prestations parascolaires (APEMS, centres de loisirs) ouvertes.

GUICHETS COMMUNAUX Les prestations communales sont assurées. Guichets ouverts : Greffe municipal (Grand-Rue 73), Affaires sociales, familles et jeunesse (av. des Alpes 22), Urbanisme et Travaux (rue de la gare 30), Voirie et espaces verts (rte de Brent 6). Autres guichets accessibles sur rendez-vous.

FONDS DE SOUTIEN

Un fonds de soutien et de relance d'un montant maximal de CHF 2.5 millions a été créé en faveur des institutions et évènements montreusiens, ainsi que des organisateurs de manifestations, sociétés locales, sportives et culturelles. Documents sur www.montreux.ch

JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION **MONTREUX - RENNAZ**

(021/963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch



Rue du Lac 126 bis • CP 230 • 1815 Clarens Tél. 021 964 28 57 • www.elcomel.ch



PNEUS NIC LA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola lamartino Tél. 021 963 13 14





1816 Chailly/Montreux Tél. 021 964 17 67 info@dkc-chauffage.ch



Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02



Jordan Moquette SA

Moquette • Tapis • Revêtements de sols • Parquet

Rue des Jardins 8 • Case postale 601 1800 Vevey • Tél. 021 921 64 49 Fax 021 921 18 75 • info@jordanmoquette.ch



Official Partner

Alexandre GOUMAZ

Diplômé fédéral en assurances Agence de Montreux Avenue du Casino 50 1820 Montreux Mobile: 079 212 70 54

Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch





G-Pro-Immo Sàrl Av. des Alpes 35 Case postale 1240 1820 Montreux

T. +41 21 962 89 00

gproimmo.ch

Vos solutions immobilières sur-mesure



QR-Code Montreux Info-Ville





FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION ET D'ORGANISATION

Plus de 25 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1er janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL Av. des Alpes 36 - CP 219 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch www.fiduciaire-antoniadis.ch







Vêtements

Rideaux

Meubles rembourrés

Tapis

Rideauneuf SA

Route du Zéphire 1 - 1817 Brent/Fontanivent Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch www.rideauneuf.ch



Gérance d'immeubles - Administration PPE Mise en valeur - Rénovation - Vente/Achat Avenue de Béthusy 60 - 1012 Lausanne - 021 311 53 23

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux - 021 652 61 83

www.segurimmo.ch - info@segurimmo.ch

Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve Tél. +41 21 960 42 30 E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com



pour le respect de la démarche démocratique qui nous est chère. Si un groupe de citoyens réussit tout de même à réunir plus de 700 signatures, même si tous ne sont pas de la commune, il y a quand même quelque part le bât qui blesse, parce que tous les montreusiens ne passent pas forcément par le Conseil, ne savent pas forcément comment cela fonctionne. S'il y a une association qui est censée faire le relais, qui a peut-être déçu ou manqué à ses engagements ou qui n'avait pas l'écoute nécessaire, nous nous retrouvons dans la situation où le citoyen fait usage de son ultime outil et fait la pétition lui-même sans passer par ses représentants.

Pour que cela ne recommence pas, il faudrait déjà répondre, pour ne pas arriver à la situation du "circulez il n'y a rien à voir". De plus, je pense que le rapport que l'on nous fournira contiendra quand même deux ou trois points intéressants sur certains projets qui sont un peu tombés dans l'oubli. Pour lesquels nous pourrons peut-être avoir des détails, notamment pour le parking de la parcelle omnisports qui n'appartient pas à la commune, mais qui est dans un état de délabrement avancé depuis plusieurs années, et aussi d'autres points de Clarens, où il ne se passe plus grand-chose. Pour ma part je soutiendrai cette pétition et j'invite le Conseil à en faire de même.

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Les Vert·e·s de Montreux soutiendront la prise en considération de la pétition «Pour redonner sa place à la population». Il est urgent d'entendre la population de Clarens, qui s'inquiète d'un développement urbain parfois de faible qualité, dans lequel le souci de densification ne tient pas toujours compte de la qualité du bâti, du besoin d'espaces verts, de la présence nécessaire de la nature en ville ni de la qualité des espaces publics. Nous sommes convaincu·e·s qu'il est nécessaire d'intégrer à nos réflexions les préoccupations des habitantes et habitants de Clarens, en particulier en cette période charnière où nous reprenons le PGA. Nous vous invitons donc à soutenir également la prise en considération de cette pétition.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de membre du comité de l'AlC: l'association des Intérêts de Clarens, plus connu sous son acronyme l'AlC, œuvre pour le développement général de la région tout en préservant les intérêts du village et de ses membres.

En effet, les activités de l'AIC ne se limitent pas à faire danser et offrir un magnifique feu d'artifice à la population montreusienne le 31 juillet, la veille de la fête nationale ou lors de la fête du village tous les 5 ans, voire encore de distribuer les cornets aux enfants, aux écoliers des collèges de Clarens.

L'AIC est là pour faire le lien entre les citoyens et le politique, idéalement, nous aurions souhaité être consultés pour mener une action commune et avec un plus large panel d'idées citoyennes, mais puisque cette pétition va dans le sens d'un mieux vivre pour Clarens, les conseillers communaux élus au comité de l'AIC ne refuseront pas cette pétition.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

M. Alexandre Staeger (ML)

En conclusion, c'est par **5 OUI et 4 NON** que la Commission propose d'accepter la prise en considération de la pétition de Madame Geneviève Capitanio et consorts intitulée: "Pour redonner sa place à la population"

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette pétition à la majorité moins 4 NON et 5 abstentions.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1 No 23/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de La Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby. (Date de la commission: lundi 11 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens):

<u>Présidence VERTS:</u> Mme Claudia Hischenhuber

Membres: MM. Christian Bécherraz, Florian Despond, Mathias Ekah, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Cyril Pabst, Silvano Pozzi, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.2 No 26/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum. (Date de la commission: mardi 12 janvier 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly);

Présidence UDC: M. Tal Luder

<u>Membres:</u> Mmes Caroline Buff, Susanne Lauber Fürst, Béatrice Tisserand, MM. Ihab Al Jundi, Denis Golaz, François Grand, Jörg Meyer, Roland Rimaz, Pierre-André Spahn

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'invite les membres de la commission, en cas d'intérêt ou s'ils souhaitent visiter pour avoir plus d'informations, de me le faire savoir rapidement afin que je puisse m'organiser.

Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.3 No 27/2020 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026. (Date de la commission: jeudi 14 janvier 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly);

Présidence ML: M. Alexandre Staeger

Membres: Mmes Valérie Calderini, Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Claude-Pascal Gay, Roland Rimaz, Benoît Ruchet, Bernard Tschopp

La discussion est ouverte.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

En complément à ce préavis, je prie la Municipalité de bien vouloir transmettre aux commissaires, au moins une semaine avant la commission, les documents suivants, pour les 5 communes comparées:

- Nombre de conseillers municipaux.
- Copie du compte 101, Municipalité, donc des différents comptes municipaux, différents comptes des communes.
- Règlement de la caisse de pension de la Municipalité de chaque commune.
- Ainsi que pour la commune de Montreux, les règlements 1977 et 2016 des pensions de retraite des membres de la Municipalité.

Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.4 No 29/2020 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux. (Date de la commission: jeudi 11 février 2021 à 18 h. 30, dans un lieu qui reste à fixer selon les mesures sanitaires en vigueur).

Présidence SOC: M. Nicolas Büchler

Membres: Mmes Geneviève Brunner, Anne Saito, MM. Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Yanick Hess, Pablo Menzi, Michael Samuelian, Bernard Tschopp

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10.RAPPORTS-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

10.1 No 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse postulat de M. Florian Chiaradia «Pour une stratégie de développement de la mobilité douce». (Date de la commission: mardi 5 janvier 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membres: Mme Bibiana Streicher, MM. Jonathan Al Jundi, Florian Chiaradia, Arnaud Grand, Murat Karakas, Romain Pilloud, Roland Rimaz, Vincent Tschopp, Lionel Winkler

M. Florian Chiaradia (les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

C'est avec satisfaction qu'à l'instar de mes collègues Vertes et Verts, j'ai pris connaissance de ce rapport préavis.

2008, pour le postulat de M. Gfeller, 2017 pour celui de votre serviteur, c'est long, sans doute trop pour donner suite à ces demandes. Nous tenons néanmoins à rendre hommage à cette Municipalité pour s'être sérieusement attelée à ce dossier.

Que retenir de ce rapport-préavis? Des mesures concrètes, adaptées au territoire montreusien, basées sur une vision tant macro que micro des aménagements réalisés. Des aménagements généralement simples, relevant du bon sens, qu'il fallait prendre une fois le temps d'analyser dans leur ensemble.

Il en ressort une étude détaillée, présentant des axes structurants de la mobilité douce et les aménagements possibles pour rendre praticables et fluides ces dits axes.

Complément indispensable également, le parcage, le tout servant de base solide à un plan directeur communal des mobilités douces qui reste à formaliser en votant ce préavis.

Montreux sera désormais nantie d'une trame de base d'actions concrètes pour la mobilité douce.

Reste encore à le concrétiser sous la forme d'un plan directeur, l'enjeu désormais sera sa mise en œuvre avec les moyens financiers décrits dans les conclusions.

Le statut de la présente étude, son utilisation et son processus de mise en place, constituent un second point d'attention, à savoir comment ces conclusions seront concrétisées.

Exemple: l'aménagement de la rue du Casino terminée cette année, le rapport préconise

des mesures aucunement réalisées dans ce cas précis.

S'agit-il uniquement d'une malheureuse conjonction temporelle? Comment ce rapport sera utilisé par les services et à quel niveau?

Il serait intéressant d'en savoir plus sur la façon dont la Municipalité envisage le processus de mise en œuvre de ces propositions, en l'état actuel et lorsque le plan directeur sera finalisé.

Vous l'aurez compris, nous nous réjouissons de ce rapport-préavis, en espérant que vous lui ferez également un accueil chaleureux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.2 No 31/2020 relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement sur la provision «participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public», compte 9281.180; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler «Sociétés locales COVID-19: comment limiter la casse?»; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobaties, Montreux Art Gallery et Montreux Trail). (Date de la commission: mercredi 6 janvier 2021 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux).

Présidence SOC: M. Jonathan Al Jundi

Membres: Mmes Jessica Ruedin, Laurence Sierro, MM. Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Ahmad Jahangiri lahigani, Tal Luder, Benoît Ruchet, Domenico Silleri, Lionel Winkler

Mme Jessica Ruedin (les Verts)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le groupe des Verts reconnait l'utilité et l'importance de la création d'un fonds de soutien pour les acteurs du monde culturel et associatif au sens large. En effet, la pandémie de covid-19 continue de faire planer l'incertitude sur l'édition 2021 de bon nombre de manifestations.

Dès lors, un soutien financier public semble incontournable pour planifier avec un tant soit peu de sérénité ces événements dans le contexte actuel, voire, dans certains cas, d'en garantir la survie même.

En ce sens, la création d'un fonds de soutien est un outil approprié, permettant de réagir rapidement et efficacement aux besoins du terrain. Toutefois, les règles d'utilisation de ce fonds telles que décrites dans le préavis demeurent floues et sujettes à interprétation.

Au vu de l'importance de l'enveloppe financière en question – quelque 2.5 millions tout de même – le groupe des Verts est d'avis que l'attribution des montants prélevés sur ce fonds ne devraient pas être de seule compétence municipale. La mise en place d'une commission municipale consultative, au minimum, devrait être étudiée et discutée en séance de commission. En vous remerciant de votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'arrivée de ce préavis doit être considéré comme l'achat d'une grosse bouée de sauvetage. Tout le monde la voit, mais personne n'a envie de dire qu'il coule et en a besoin. Les règles fixées par notre exécutif spécifient bien le cadre, et le financement repose aussi sur les économies réalisées cette année lors du non-déroulement de certaines activités. Néanmoins, la taille de la bouée est très conséquente, et ferait certainement des envieux dans certaines grosses communes.

Nous ne pouvons pas occulter les retombées économiques pour la région de nos grosses manifestations s'élevant à plus de 100 millions. Alors qu'un grand Hôtel a fermé provisoirement en cette fin d'année, nous comprenons vite les enjeux de la survie indispensable de nos manifestations pour l'équilibre financier de notre commune.

L'aspect du financement et de la pérennité de ce projet devra être étudié par la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

...]

12.DÉVELOPPEMENT DES INTER-PELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

 Réponse à l'interpellation de M. Romain Pilloud: «Quelle suite démocratique pour le projet d'agglomération?»

M. Pilloud est satisfait de la réponse.

 Réponse à l'interpellation M. Olivier Müller: «Coronavirus: Quelles mesures pour soutenir l'économie montreusienne?»

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée. Je suis conscient qu'il sera difficile de contenter tous les acteurs de l'économie montreusienne dans cette crise. La réponse municipale signifie clairement que les terrasses seront maintenues pour l'été 2021 et je m'en réjouis. La création du fond de soutien pour assurer les évènements montreusiens est également une excellente nouvelle.

Le seul bémol que je vois concerne l'aide à certaines entreprises privées. Tandis que les institutions sportives, culturelles et villageoises et les événements montreusiens pourront bénéficier d'aide directes avec le vote de ce soir, il n'est pas prévu d'aide pour les entreprises privées pour lesquelles les mailles du filet sont trop larges, qu'il s'agisse des mailles du filet fédéral, du filet cantonal et maintenant si la motion est prise en considération, du filet communal. Je parle par exemple des cas de rigueur qui sont ouverts uniquement aux entreprises ayant subi une perte supérieure à 40% de leur chiffre d'affaire annuel. Cela signifie que les entreprises qui se sont dépatouillés, débrouillées, débattues et démenées pour limiter leurs pertes à moins de 40% ne recevront pas d'aide. Je parle également des entreprises pour qui les mesures figurant tant dans la réponse à cette interpellation que dans le fond covid voté ce soir seront sans effet, simplement parce que leur business n'est pas lié à l'événementiel montreusien.

L'arrosage automatique avec des aides à fond perdus à coup de millions comme cela s'est voté à Lausanne ou à Vevey ne me semble surtout pas être la voie à suivre au vu de l'état de nos finances. Il ne s'agit pas d'ouvrir la boîte de Pandore, non, il ne faut pas. Les mesures prises à Yverdon, avec la création d'un fond d'aide de secours subsidiaire ou à Nyon, avec des ouvertures dominicales pour les petits commerces, sont intéressantes. La voie choisie par la Municipalité me semble aller dans la bonne direction, même si, comme toutes les autres voies possibles, elle reste tributaire des conditions sanitaires futures et des aides fédérale et cantonale encore à venir, deux éléments que personne ne maitrise à ce jour.

Aider les entreprises privées tout en garantissant de ne pas accroître le déficit communal relève de la quadrature du cercle et je n'ai nullement ici la prétention de détenir la solution, sinon j'aurais agi par voie de motion. Je suis satisfait avec la réponse Municipale, à ceci près qu'il reste peut-être encore à resserrer un petit peu les mailles du filet.

En reprenant un extrait du texte de la réponse Municipale, je vous propose, mesdames et messieurs les conseillers, la résolution suivante:

«Le Conseil communal soutient pleinement la Municipalité dans sa volonté d'œuvrer en pleine subsidiarité et de manière complémentaire aux mesures décidées par d'autres autorités».

Je vous remercie.

M. le Président ouvre la discussion sur cette résolution.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pourrions-nous avoir des précisions sur le terme d'autorités subsidiaires?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis très surpris de cette proposition qui arrive en fin de séance et qui propose des concepts qui sont très compliqués et subtils. La question de la subsidiarité, par exemple, je ne la défends pas forcément, je pense que parfois il faut, et c'est exactement l'objet de la motion que j'avais déposée et que vous avez accepté ce soir, parfois prendre le leadership. Pour moi, voter en fin de séance comme cela un concept aussi général, mais qui a aussi, derrière lui, des conséquences importantes, notamment cette question de subsidiarité que je ne peux pas soutenir.

Je suis étonné de la démarche qui est entreprise ici, l'on m'a accusé tout à l'heure de faire de la récupération, j'ai passé des mois à travailler sur un sujet et je n'étais pas en train de faire de la récupération et là, franchement, pour moi cela arrive en fin de séance, nous arrivons proche des élections et cela pour moi c'est un peu de la récupération.

M. Laurent Wehrli Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'entends la proposition de résolution et je n'ai pas forcément besoin de la commenter, ni de m'y opposer au nom de la Municipalité, puisqu'elle remercie la Municipalité et qu'elle fixe un principe que je dirais cardinal dans la position de la Suisse, à savoir le fédéralisme et le lien avec les décisions cantonales et fédérales.

Oui monsieur Gétaz, vous avez sans aucun doute raison, nous nous devons d'être leaders. Je me permets de dire ici que le contact que nous avons eu avec les grands événements montreusiens depuis fin février, dès le début de la crise, a permis de

prendre un certain nombre de mesures et de rassurer ces gens dans toutes les séances que nous avons eues avec eux.

Vous le savez, nous avons beaucoup travaillé ensemble avec ces différents partenaires, ce qui nous a permis d'avancer.

M. Müller, le fait est que je dois quand même le dire ici, et comprenez bien la façon dont je le dis, heureusement que toutes les entreprises montreusiennes n'ont pas eu une année catastrophique, nous devons être très attentifs et précis dans ces questions d'aides. Quant aux questions du droit à une aide pour les cas de rigueur, oui vous avez raison il est limité à une perte de plus de 40% du chiffre d'affaires. Il y a aussi une volonté, au niveau fédéral et cantonal, les députés qui sont dans la salle pourront aussi compléter l'information avec les décisions qu'ils ont prises cette semaine, ce qui va enfin permettre de pouvoir utiliser l'argent décidé au niveau fédéral.

Je ne peux qu'encourager le fait que nous avancions pas à pas, en regard des besoins réels et je me permets d'insister des besoins réels, là aussi notamment avec les commerçants, avec les milieux industriels, nous sommes en contact très étroit, ceux qui sont par exemple au bénéfice d'un DDP ont reçu des aides particulières à ce sujet-là, ceux qui ont des loyers aussi.

Je crois que c'est vraiment l'addition de ces différentes mesures, dans une volonté un peu franglaise de «fine-tuning», donc de réglage fin qui doit nous permettre de pouvoir avancer dans la bonne gestion de l'argent public qui nous est confié et avoir comme objectif encore une fois de ne laisser personne au bord du chemin et je peux vous assurer que c'est la volonté de la Municipalité, depuis le début de cette crise. C'est ce qu'elle a fait tout au long de cette année et qu'elle entend poursuivre, notamment, avec les outils que vous donnerez ou pas via les décisions du Conseil communal.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis navré d'avoir créé un psychodrame en fin de soirée, je ne fais que reprendre la page 2 sur 4 de la réponse de la Municipalité, je cite «Le principe cardinal a été et demeure d'œuvrer en pleine subsidiarité et de manière complémentaire aux mesures décidées par d'autres autorités.», je ne fais que citer la réponse de la Municipalité, je suis favorable à cet état de fait, mais au vu des réactions je vais retirer ma résolution.

Interpellation de M. Jean-Marc Forclaz

«Pour que le conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme».

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur Le Président Chers collègues,

Force est de constater que les perspectives économiques pour notre commune sont pour le moins sérieusement remises en cause.

- La pandémie et ses effets en cascade sur tous les secteurs liés au tourisme et services associés.
- L'annulation du PGA et ses effets sur tous les secteurs de la construction.
- L'interruption ou la réduction d'activité du 2M2C dont les travaux tomberont en pleine reprise économique et dont le retard d'une année par rapport au calendrier initial va nous coûter très cher.
- Le budget 2021, voté ce soir, largement déficitaire, malgré des économies dans plusieurs secteurs et pour lequel, cerise sur le gâteau, la commission des finances nous annonce sous point 8 de son rapport, que nous nous approchons du plafond d'endettement ou même qu'un risque existerait de le dépasser.

Pendant ce temps notre conseil continue son train-train mensuel. Nous débattons tour à tour de préavis divers, pour des travaux, des équipements, de nouvelles aides ou subventions, de nouvelles participations financières à des actions ou labels et bien d'autres sujets encore

Pour beaucoup de ces sujets, examinés individuellement, très souvent, les arguments positifs ne manquent pas et savent convaincre, chaque mois, une majorité de notre conseil. Il est en effet difficile de voter contre des travaux ou acquisitions présentés comme nécessaires ou une nouvelle aide à un club sportif ou une association culturelle par exemple.... ces décisions si «sympathiques» aujourd'hui nous entraînent irrémédiablement vers des décisions extrêmement désagréables demain, car le trou se creuse.

Nous, conseil communal, organe décisionnel, sommes responsables de cette situation financière. Nous sortons d'une période d'opulence alimentée par une économie saine et quelques recettes fiscales «miraculeuses» sous formes d'impôts de successions il y a environ 15 à 20 ans, que tout le monde ou presque a oublié et qui se chiffraient si ma mémoire est bonne au total à plus de 150 millions de CHF.

Le temps de l'euphorie et de l'opulence est malheureusement terminé, aujourd'hui notre conseil doit avoir le courage, et surtout disposer des connaissances nécessaires, pour être à même de concentrer nos ressources sur les objets prioritaires, ceux qui assureront demain le retour vers des jours meilleurs.

Pour faire, aujourd'hui déjà, les bons choix qui éviteront de lourds sacrifices demain, notre conseil doit disposer d'une vision à long terme

Mes questions à la Municipalité sont par conséquent les suivantes:

- Quels outils internes la Municipalité a-telle prévu de mettre en place, pour planifier de manière prévisionnelle son budget sur le moyen et long terme, minimum 3 à 5 ans?
- 2) La Municipalité a-t-elle prévu de présenter à notre conseil une telle prévision budgétaire à moyen et long terme?
- 3) La Municipalité est-elle disposée à présenter à notre conseil un calendrier des préavis qu'elle juge indispensables dans les 3 à 5 ans à venir, y compris engagements déjà pris. Si oui quand?
- 4) Quelles mesures compte prendre la Municipalité pour résoudre le problème du risque de dépassement du plafond d'endettement?

Les questions susmentionnées impliquant une concertation entre les membres de la Municipalité je suppose qu'une réponse écrite ultérieure est plus appropriée.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Nous répondrons par écrit à l'interpellation de M. Forclaz.

Interpellation de M. Tal Luder (UDC)

«Disponibilité des salles de la MQJ8
durant la période de crise sanitaire»

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En raison de la situation sanitaire, la Maison de Quartier Jaman 8 a fermé son dispositif "Secteur pour tous" et annulé tous les événements programmés jusqu'à nouvel avis. Le dispositif "Centre de loisirs" et l'APEMS restent cependant ouverts. La MQJ8 dispose également de 7 salles faisant partie du secteur pour tous et destinées à la location pour des activités, des événements, des cours ou encore des réunions.

À ce jour, le Conseil d'État admet certaines exceptions concernant les rencontres de plus de 5 personnes. Sont autorisées entre autres:

- les Assemblées législatives aux niveaux fédéral, cantonal et communal, et celles des commissions parlementaires et groupes politiques;

 les Assemblées de partis politiques locaux visant à désigner leurs candidats pour les élections communales 2021, ainsi que les assemblées de communes visant à informer la population sur ces élections (limitées à 30 personnes).

Les groupes politiques pourraient donc entre autres tenir leurs séances de préparation pour le conseil communal dans l'une de ces salles en tenant compte des mesures sanitaires à appliquer. Cela serait d'autant plus souhaitable vu les diverses décisions du Conseil fédéral qui se suivent et ne se ressemblent pas concernant les horaires et les ouvertures des établissements publics (p. ex. les restaurants ou les hôtels) au sein desquels les groupes peuvent éventuellement se réunir en temps normal. Dès lors, je pose les questions suivantes à la municipalité:

- Est-il possible de mettre gratuitement à disposition des groupes politiques les salles précitées afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures et les moins onéreuses conditions possibles dans le cadre de leur mandat de conseillers au service de la commune?
- La municipalité pourrait-elle modifier le règlement de la MQJ8 ou admettre des exceptions afin de tenir compte désormais d'un cas de figure exceptionnel tel que celui que nous vivons actuellement (cf. COVID-19) concernant les activités des groupes politiques au Conseil communal?

Je remercie par avance la municipalité pour le développement de sa réponse.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Chères et chers collègues, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité va répondre oralement et sans psychodrame à vos deux questions:

 Est-il possible de mettre gratuitement à disposition des groupes politiques les salles précitées afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures et les moins onéreuses conditions possibles dans le cadre de leur mandat de conseillers au service de la commune?

Non, la Municipalité rappelle au besoin que la mise à disposition des salles de Jaman 8 sont soumises à diverses contraintes. Il s'agit notamment des heures d'utilisation du bâtiment qui ne sont pas compatible avec les durées usuelles des séances de groupes politiques.

Il ne s'agit pas d'une mauvaise volonté de la part de la Municipalité, mais d'une exigence de protéger au mieux nos collaboratrices et collaborateurs concernés. Ces personnes sont déjà fortement sollicitées par le surcroît de travail imposé, au quotidien, pour juguler au mieux la pandémie en cours.

 La municipalité pourrait-elle modifier le règlement de la MQJ8 ou admettre des exceptions afin de tenir compte désormais d'un cas de figure exceptionnel tel que celui que nous vivons actuellement (cf. COVID-19) concernant les activités des groupes politiques au Conseil communal?

Non plus, pour les raisons évoquées précédemment. La Municipalité rappelle qu'elle a déjà mis à disposition diverses autres salles adaptées aux contraintes sanitaires actuelles, lorsqu'elles étaient disponibles. Il s'agit, par exemple, de la salle VIP du Pierrier, des salles de gym, la salle polyvalente du collège de Rambert. Ces salles peuvent en effet bien plus facilement être mises à disposition. Du reste, à notre connaissance, des locaux communaux ont été loué par le groupe politique de M. l'interpellateur.

Il apparaît par ailleurs intéressant que les groupes politiques soutiennent l'économie locale, par exemple en utilisant les salles disponibles dans nos hôtels et restaurants.

Si le problème devait être financier, la Municipalité estime qu'il appartient à votre Autorité d'envisager, au besoin, la prise en charge des éventuels surcoûts de location de salles adaptées aux contraintes actuelles. Le cas échéant, il appartiendrait au Conseil communal de voter un crédit complémentaire pour cela.

M. le Président

M. Luder est-il satisfait de la réponse?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Non, je ne suis pas satisfait; en effet nous avons loué une salle, c'était pour tenir notre AG dans le cadre de la désignation des candidats à la Municipalité et la salle VIP nous a été louée à 50.- pour 4 heures. Lorsque nous avons tenu notre séance de groupe ce lundi, il nous a été proposé uniquement la buvette de la Saussaz où nous avons payé deux fois plus cher. Je ne comprends pas qu'il y ait un tarif différencié et lorsqu'il s'agit de louer une salle, il n'y a aucun problème pour le personnel, pour rester sur place. Je ne vois pas pourquoi la maison de quartier de Jaman ne pourrait pas faire une exception pour notre travail de conseillers, je ne demande pas pour le travail des partis, mais du conseiller, de la préparation des séances pour ce même . Conseil qui a voté les 14 millions pour la maison de quartier de Jaman et qui a fait en sorte qu'elle sorte de terre et qu'elle puisse être exploitée.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur l'interpellateur vos propos sont faux, premièrement les deux salles ont été facturées 50.- à votre parti.

Deuxièmement, sans aller dans les détails de l'exploitation de ces différentes salles, simplement vous rappeler que pour les salles des infrastructures sportives, par exemple la salle VIP du Pierrier ou la Buvette de la Saussaz, des concierges sont présents plus tard, parce qu'il y a en parallèle déjà des activités sportives.

Il est évidemment beaucoup plus compliqué de maintenir une salle ouverte, à plus forte raison tout un bâtiment comme celui de

Jaman 8, en attendant que des groupes aient fini. C'est pour ces raisons d'exploitation qu'à chaque fois nous avons proposé d'autres salles que celle de Jaman 8.

Ces salles sont, par ailleurs, régulièrement utilisées par les commissions du Conseil communal à satisfaction, nous estimons avoir mis en place les conditions d'accessibilité à ces salles.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends acte de vos réponses. Concernant le prix, oui c'était deux fois 50.-, mais la première fois c'était pour 4 heures et la deuxième à la Buvette de la Saussaz c'était pour 2 heures, donc cela fait bien deux fois plus cher.

Interpellation M. Vincent Haldi (ML)

PGA: Etablissement des zones réservées, où en est la procédure.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant appris, que la Municipalité avait enfin approuvé l'établissement de zones réservées, afin de faire face aux conséquences pour le territoire montreusien de l'annulation du Plan Général d'Affectation PGA de 2017 par le Tribunal Fédéral en avril 2020, annulation intervenue il y a plus de huit mois déjà, et que les dites zones avaient étés soumises au Canton pour approbation.

Je me permets de poser les questions suivantes à notre exécutif ;

- Comment et par qui les zones réservées du territoire communal ont-elles étés établies?
- La Municipalité a-t-elle pris conseil, juridiquement parlant, auprès d'experts en aménagement du territoire, extérieurs au Service de l'urbanisme de Montreux afin d'établir les dites zones?
- 3. Sur quels critères précis, les zones réservées ont-elles étés choisies.
- 4. A ce stade, la Municipalité a-t-elle connaissance des décisions du Tribunal Cantonal, concernant d'éventuelles possibilité d'aménagement du territoire de la commune dans l'attente d'un futur PGA?

5. Notre exécutif, entend-il informer ce conseil, des échanges engagés auprès du Canton concernant l'établissement de ces zones réservées et plus largement des possibilités d'aménagement du territoire communal en l'attente d'un nouveau PGA?

Je remercie la Municipalité des réponses, qu'elle voudra bien apporter à mes questions

M. Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité répond de la manière suivante à vos questions:

1. Comment et par qui les zones réservées du territoire communal ont-elles étés établies?

Les zones réservées ont été établies par la Municipalité via son Service de l'urbanisme.

La Municipalité a-t-elle pris conseil, juridiquement parlant, auprès d'experts en aménagement du territoire, extérieurs au Service de l'urbanisme de Montreux afin d'établir les dites zones?

La Municipalité a pris conseil auprès de son avocat conseil et auprès du Département cantonal en charge de l'aménagement du territoire (DGTL).

3. Sur quels critères précis, les zones réservées ont-elles étés choisies?

Les zones réservées ont été établies sur la base des critères légaux fédéraux issus de la LAT et transcrites dans le plan directeur cantonal.

4. A ce stade, la Municipalité a-t-elle connaissance des décisions du Tribunal Cantonal, concernant d'éventuelles possibilité d'aménagement du territoire de la commune dans l'attente d'un futur PGA?

Non, il y a très peu de jurisprudence en la matière malheureusement.

 Notre exécutif, entend-il informer ce conseil, des échanges engagés auprès du Canton concernant l'établissement de ces zones réservées et plus largement des possibilités d'aménagement du territoire communal en l'attente d'un nouveau PGA?

La Municipalité attend le rapport d'examen préalable du Département pour renseigner votre Conseil. Ce rapport a été envoyé au début du mois de novembre, l'accusé de réception de la DGTL a été reçu le 10 novembre et, dans cet accusé de réception, la DGTL nous confirme que le rapport a bien été déposé et qu'il sera réceptionné et retourné dans les délais légaux avec, ils l'espèrent, une plus grande rapidité, ce qui fait que, dans le pire des cas, nous devrions recevoir ce rapport début février. Suite à ce retour d'informations nous pourrons évidemment vous aviser beaucoup plus largement sur la teneur et les retours que le canton a fait sur notre projet de zone réservée.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour ces réponses. Je me suis permis de l'interpeller parce que je crois me souvenir qu'elle s'était engagée à communiquer sur les procédures engagées d'ici la fin de l'année, c'est pour cela que j'ai posé ces questions.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, nous avions fait une information il y a de cela deux Conseils, dans le sens où les zones réservées étaient en traitement auprès de la Municipalité. Le traitement s'est poursuivi, lors du mois d'octobre, et comme il n'y a pas d'informations supplémentaires, le travail réadisé ayant été envoyé, nous ne nous voulions pas refaire une communication au Conseil communal pour redonner les mêmes informations que nous venions de vous transmettre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Il est 21h12, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

Procès-verbaux des séances du 18 novembre 2020 et du 16 décembre 2020. Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

Prochain numéro 2021: N° 3 - 19 juin

Version papier tous ménages



BEL APPARTEMENT DE 4,5 PIÈCES (115 M²) À VILLENEUVE.



Balcon de 24 m² orienté plein sud, bâtiment construit en 2007. Appartement rénové en 2021.

Il se situe dans le vieux bourg, à 2 minutes du lac et de toutes les commodités.

Pour les visites: 078 607 54 99 - Courtiers s'abstenir Fr. 790'000.- (2 places de parking à disposition en supp.)



Saviez-vous que le gaz naturel que les habitants de la Riviera consomment est 100% neutre en CO₂?

Renseignez-vous sur les trois projets soutenus par Energiapro en insérant le n° de tracking 01-19-274431 sur **myclimate.org**.



Une société du groupe HOLDIGAZ.



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux Chemin du Pierrier 1 1815 Clarens Tél. +41 21 989 22 66 montreux@wider-sa.ch Wider SA Genève Route des Moulières 10 bis 1242 Satigny Tél. +41 22 949 09 09 geneve@wider-sa.ch Wider SA Route de la Chaux 5 1030 Bussigny Tél. +41 21 804 99 66 bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider Route de la Chaux 5 1030 Bussigny Tél. +41 21 804 99 66 bussigny@wider-sa.ch



MOSCA STVINS

Le plaisir de faire plaisir!

www.moscavins.ch

Avenue du Casino 29, Tél.: 021 963 63 68